

**La coopération internationale en matière de renseignements de sécurité : la rationalité du
partage d'avantages relatifs entre les États**

David Laflamme

Thèse soumise à l'Université d'Ottawa
dans le cadre des exigences du programme
de maîtrise en philosophie

Département de Philosophie
Faculté des Arts
Université d'Ottawa

© David Laflamme, Ottawa, Canada, 2021

Résumé

Cette thèse tente de démontrer la pertinence de la théorie du choix rationnel dans l'étude du renseignement de sécurité selon une perspective de réalisme politique. Plus spécifiquement, nous étudions les dilemmes d'action collective qui sont associés à la coopération internationale en matière de renseignements de sécurité.

Table des matières

Introduction	1
Chapitre 1 : le choix rationnel.....	5
Une théorie de la décision	5
Les principes fondamentaux de la théorie du choix rationnel	9
La théorie des jeux et les dilemmes d'action collective.....	20
Qu'est-ce que la théorie des jeux?.....	20
Le dilemme du prisonnier	24
Les dilemmes d'action collective	29
Conclusion partielle.....	34
Chapitre 2 : le réalisme politique	37
Une théorie des relations internationales	37
Postulats/axiomes du réalisme politique	44
Le réalisme de Kenneth Waltz	49
Principes du réalisme structurel	52
Les parallèles entre la théorie du choix rationnel et le réalisme politique.....	57
Conclusion partielle.....	61
Chapitre 3 : la coopération internationale en matière de renseignement de sécurité	63
Le renseignement.....	63
Qu'est-ce que le renseignement?.....	64
La coopération en matière de renseignement de sécurité	71
L'étude du renseignement	76
Conclusion partielle.....	82
Chapitre 4 : la rationalité du partage de renseignements de sécurité entre les États	83
Définition et identification des composantes du jeu	83
Les coûts et les bénéfices de la coopération internationale.....	89
Les avantages de la coopération internationale en matière de renseignement de sécurité.....	89
Les enjeux de la coopération internationale en matière de renseignement de sécurité.....	95
Des solutions potentielles aux enjeux.....	101
Conclusion partielle.....	105
Conclusion.....	107
Bibliographie	110

Introduction

Nous assistons, depuis le 20^e siècle, à une série de changements de paradigme au niveau des relations internationales. En allant de la Guerre Froide jusqu'aux conflits armés au Moyen-Orient et au terrorisme, la nature des menaces à la sécurité des États dans le monde a changé et a évolué de manière fondamentale. De plus, l'accélération de la mondialisation depuis ces dernières décennies a notamment contribué à augmenter l'interdépendance entre les États dans la mesure où leurs intérêts se chevauchent de plus en plus. Cependant, les menaces à la sécurité des États se sont elles aussi adaptées à ce nouveau paradigme mondial, augmentant ainsi en ampleur et en portée tout en devenant plus invisibles et intangibles. Conséquemment, les États ont dû, afin d'assurer leur sécurité, s'adapter aux nouvelles conditions de leur environnement.

L'une des adaptations les plus importantes à cet égard est au niveau de la coopération internationale en matière de renseignements de sécurité¹. En effet, Richard J. Aldrich remarque que l'un des quatre grands changements au monde du renseignement, provoqué par la globalisation ainsi que par les menaces terroristes, est le fait que les États ont dû augmenter tant quantitativement que qualitativement leurs efforts de coopération en matière de renseignements avec d'autres États (Aldrich, 2011, pp. 18-41). La coopération internationale en matière de renseignements se définit généralement comme étant un accord bilatéral ou multilatéral entre États portant sur l'échange et/ou le partage de renseignements de sécurité entre ceux-ci. Selon des penseurs qui souscrivent à la théorie du réalisme politique, le renseignement de sécurité en tant que produit et en tant que

¹ Le terme « coopération internationale en matière de renseignements de sécurité » est une traduction de « Intelligence Cooperation », qui, dans la littérature, se veut interchangeable avec « Intelligence Liaison » et « Intelligence Sharing ».

processus se veut un outil de l'État, c'est-à-dire un moyen qui facilite la prise de décision en réduisant son incertitude, entre autres quant aux intentions de ses compétiteurs (Mearsheimer, 2007, p. 73). De plus, certains affirment que le renseignement est un bien en soi qui possède une valeur d'utilité pour l'État, c'est-à-dire que c'est un bien qui augmente l'avantage relatif de sécurité de celui qui le possède (Sims, *Defending adaptive realism: Intelligence theory comes of age*, 2009, pp. 151-165). De fait, un État qui possède plus de renseignements qu'un autre possède nécessairement un avantage relatif de sécurité envers celui-ci. Toujours selon les réalistes, les États, qui veulent avant tout atteindre et défendre leurs intérêts personnels, cherchent constamment à accumuler le plus d'avantages relatifs qu'ils le peuvent, mais aussi à s'assurer que leurs compétiteurs en accumulent le moins possible. Il découlerait donc de ce fait que, à la base, la coopération internationale en matière de renseignements de sécurité, c'est-à-dire l'échange et le partage d'avantages relatifs entre les États, irait à l'encontre de l'intérêt des États. Cela dit, la plupart des penseurs réalistes qui se penchent sur cette question semblent conclure que, dans son ensemble, une telle coopération est en fait dans l'intérêt des États, et ce, malgré certains enjeux liés à celle-ci.

Ceci s'explique par le fait qu'il existe des enjeux qui surviennent lorsqu'il est question, pour les États, de décider de participer à un ou plusieurs accords de coopération internationale. La théorie du choix rationnel, dont les postulats et axiomes principaux ont largement été repris par le réalisme politique, et certaines de ses sous-théories, s'intéresse justement à de tels enjeux, ou « dilemmes d'action collective ». Ces dilemmes surviennent notamment lorsque deux ou plusieurs agents rationnels décident rationnellement d'adopter l'option qui leur conférerait chacun un résultat qui maximise leurs intérêts individuels, et, ce faisant, se retrouvent tous plutôt avec un

résultat moins désirable ou même qui va à l'encontre de leurs intérêts. Malgré le fait que le cadre théorique offert par la théorie du choix rationnel semble fort pertinent à l'étude de la coopération internationale en matière de renseignements de sécurité selon une perspective réaliste, celui-ci est rarement cité par les penseurs qui adoptent cette perspective. En effet, la théorie du choix rationnel permet de postuler si la décision d'un État d'adhérer à un accord de coopération internationale est rationnel ou pas. La thèse que nous proposons est de mettre en valeur la pertinence de la théorie du choix rationnel en ce qui concerne l'étude de la coopération internationale en matière de renseignements de sécurité. Il est proposé d'appliquer le cadre théorique du choix rationnel à un enjeu important des relations internationales pour mieux identifier les problématiques fondamentales qui en découlent et pouvoir ainsi identifier des solutions pertinentes à ces problématiques.

De fait, la thèse sera divisée en quatre chapitres. Dans les deux premiers chapitres il sera question de définir et d'expliquer les deux théories et cadres théoriques qui seront utilisés pour étudier la question de la coopération internationale en matière de renseignements de sécurité. En effet, le premier chapitre portera sur la théorie du choix rationnel. Dans ce chapitre, il sera question d'identifier les principes fondamentaux, les postulats et les axiomes principaux de la théorie du choix rationnel. Ensuite, nous allons aborder une des sous-théories du choix rationnel qui s'intéresse principalement aux interactions stratégiques entre agents rationnels dans un système donné, à savoir la théorie des jeux. Nous verrons que la théorie des jeux propose et étudie différents scénarios afin d'identifier les résultats de différentes décisions et actions des agents rationnels et ainsi postuler quelle décision ou stratégie serait la plus utile à adopter dans une situation donnée. C'est ainsi que nous allons pouvoir conclure ce premier chapitre en abordant les dilemmes d'action

collective et en présentant différents exemples de tels dilemmes. Le deuxième chapitre portera sur la théorie du réalisme politique. Tel que nous le ferons dans le premier chapitre, il sera question d'identifier les principes fondamentaux, les postulats et les axiomes principaux de la théorie du réalisme politique. Suite à l'identification et la définition d'une branche particulière du réalisme politique que nous défendrons comme étant plus pertinente à l'étude du renseignement de sécurité, à savoir le réalisme structurel, nous allons tenter de mettre en valeur le fait que le réalisme politique et la théorie du choix rationnel sont fondamentalement similaires au niveau théorique. Ce faisant, il sera mis en évidence que la théorie du choix rationnellement est effectivement pertinente à l'étude réaliste des relations internationales. Finalement, les deux derniers chapitres de notre thèse porteront sur la question de la coopération internationale en matière de renseignements de sécurité. Plus spécifiquement, en premier lieu nous allons étudier et définir les concepts centraux, à savoir le renseignement et la coopération en matière de renseignements de sécurité. Ensuite, dans le dernier chapitre, nous allons appliquer le cadre théorique réaliste/rationnel à la question de la coopération internationale en matière de renseignements de sécurité en identifiant notamment les bénéfices que pourraient potentiellement obtenir les États qui décident d'adhérer à un accord de coopération et en identifiant les enjeux liés à l'adhérence à un tel accord. Ce dernier chapitre sera ensuite conclu en identifiant des solutions potentielles aux enjeux de la coopération internationale en matière de renseignements de sécurité.

Chapitre 1 : le choix rationnel

Une théorie de la décision

Les penseurs de la philosophie politique et morale sont en grande partie motivés par la possibilité de justifier objectivement les décisions que prennent ou devraient prendre les individus. La théorie du choix rationnel est notamment la branche de la philosophie et des sciences sociales qui cherche à produire un cadre théorique pouvant expliquer ou même prédire le choix qu'un acteur rationnel devrait adopter parmi différentes options et selon certains contextes.

En effet, la théorie du choix rationnel est une théorie de la prise de décision qui se veut à la fois normative et descriptive. D'une part, le côté descriptif de la théorie du choix rationnel tente d'expliquer comment des acteurs rationnels établissent leurs choix, et de prédire ce que ces acteurs choisiront. D'autre part, l'approche normative de la théorie du choix rationnel tente plutôt de définir ce que des acteurs rationnels *devraient* choisir selon leurs préférences, les informations qu'ils détiennent, le contexte et les options alternatives qui se présentent à eux. Jon Elster, un penseur important de la théorie du choix rationnel, est notamment d'avis que la théorie du choix rationnel est avant tout une théorie normative de la prise de décision : « [la théorie du choix rationnel] nous dit ce qu'on devrait faire afin de pouvoir atteindre nos objectifs le mieux possible » (Elster, 1989, p. 3, ma traduction). En effet, il semble pertinent d'affirmer que la théorie du choix rationnel se veut une théorie normative de la prise de décision – ou à tout le moins incorpore un aspect normatif important – puisqu'il est implicite que la « rationalité » serait une propriété qui soit désirable chez les agents qui tentent de maximiser leur utilité.

La théorie du choix rationnel a des fondements philosophiques qui remontent jusqu'à Platon et Aristote, en allant jusqu'à Hobbes et à Hume. En effet, la philosophie politique de Hobbes se fonde sur une maximisation de l'intérêt de survie individuel – ou plutôt la préférence qu'aurait chaque individu d'éviter la mort violente – qui mène au choix de renoncer collectivement à certains droits individuels. Ensuite, au 18^e siècle certains penseurs s'intéresseront aux sujets des crimes et des punitions. Jeremy Bentham (1748-1832), le père de l'utilitarisme, affirmera notamment que les êtres humains veulent principalement éviter la douleur et obtenir du plaisir. Aussi, Cesare Beccaria (1738-1794) appliquera une perspective de choix rationnel à la criminologie pour tenter de comprendre et de proposer un modèle de système de justice criminelle. Il remarquera notamment que les êtres humains sont des êtres naturellement égoïstes et qui évaluent constamment les conséquences d'une action contre ses bénéfices potentiels. De fait, tout comme Bentham, il proposera qu'un système de justice criminelle doit associer des punitions suffisamment déplaisantes à certaines actions. Ce faisant, les individus évalueraient ainsi rationnellement que commettre certaines actions qui leur procureraient du plaisir ne vaudrait pas la peine compte tenu des souffrances qu'ils encourraient par la suite.

Malgré le fait que ces philosophes et penseurs adoptent et appliquent des éléments importants de la théorie du choix rationnel à leur propre théorie, ce n'est que dans les années 1950 qu'émergera plus formellement le domaine d'étude du choix rationnel. La théorie du choix rationnel a émergé du champ académique de la micro-économie et fut initié par des chercheurs qui tentaient d'appliquer une approche économique à l'étude de la politique. En effet, dans *An Economic Theory of Democracy*, Anthony Downs entend analyser la compétition politique dans un système à deux partis comme étant le résultat d'une maximisation rationnelle du vote de

l'individu (Downs, 1957). Dans les années 1960, des chercheurs renchériront sur les travaux de Bentham et de Beccaria en réaffirmant la pertinence d'une analyse des comportements criminels qui se base sur un calcul des coûts et des bénéfices. En effet, Gary Becker proposera notamment que c'est suite à une telle analyse qu'on peut déterminer comment allouer efficacement les ressources limitées dans les services d'application de la loi (Becker, 1968, pp. 169-217). La même année, Edward Banfield affirmera notamment que « quand les coûts probables excèdent les bénéfices attendus, l'individu ne commettra pas le crime » (Banfield, 1968, p. 160, ma traduction). Cette nouvelle littérature attirera l'intérêt de la RAND Corporation, qui embauchera notamment des chercheurs pour se pencher sur la question de la stratégie nucléaire en temps de Guerre froide. L'un d'entre eux, Thomas Schelling, publiera *Strategy of Conflict* (1960) quelques années après son passage au RAND. Dans cet ouvrage, il propose une analyse des conflits armés et de la dissuasion nucléaire selon une perspective de choix rationnel où les États décident selon les coûts probables et les bénéfices attendus. Il élaborera encore plus sur la question de la dissuasion nucléaire dans son prochain ouvrage intitulé *Arms and Influence* (1966) où il avancera l'idée de la diplomatie par la violence, c'est-à-dire le pouvoir de négociation qui accompagne la capacité des États de s'infliger mutuellement des dommages. John Nash, un autre chercheur ayant travaillé au RAND, appliquera la théorie des jeux (un sous-domaine de la théorie du choix rationnel) aux conflits entre puissances nucléaires. Une de ses contributions importantes sera dans sa formulation de l'« équilibre » (ensuite renommé Équilibre de Nash), c'est-à-dire la meilleure réponse ou action de l'un compte tenu des stratégies adoptées par les autres (Nash, 1951, pp. 286-295). En effet, sa conceptualisation d'un équilibre décisionnel aura eu une influence importante sur les stratégies tant des États-Unis que des Soviétiques lors de la Guerre froide (Stratfor, 2015).

Ces travaux serviront de tremplin important à l'émergence d'une littérature en science sociales et en philosophie politique et morale qui se concentre sur des questions tels que le choix de voter chez l'individu rationnel ainsi que les dilemmes d'action collective qui en découlent. Éventuellement, comme nous allons l'expliquer dans les prochains chapitres de cette thèse, la théorie du choix rationnel sera adoptée par des penseurs des domaines de la psychologie, de la mathématique et, plus important encore pour notre thèse, dans le domaine de la science politique et de l'étude des relations internationales.

Ce premier chapitre servira à expliquer ce qu'est la théorie du choix rationnel. Pour ce faire, nous examinerons en premier lieu les postulats principaux ou les axiomes de la théorie du choix rationnel qui sont les plus souvent acceptés par les penseurs dans ce domaine. Ensuite, nous allons étudier les concepts et sous-domaines de la théorie du choix rationnel qui tentent d'adresser les situations d'interactions stratégiques qui émergent lorsqu'on postule un système où au moins deux individus doivent chacun prendre une décision selon une perspective de choix rationnel. La théorie des jeux est la théorie mathématique qui s'intéresse justement à déterminer les résultats d'une ou de plusieurs interactions dans un tel système où les contraintes et les objectifs des participants sont données. Enfin, nous terminerons ce chapitre en étudiant divers dilemmes d'action collective, tel que le dilemme du prisonnier, c'est-à-dire des dilemmes qui émergent lorsque l'obtention d'un bénéfice attendu par un agent rationnel dépend de l'action d'un autre. Plus spécifiquement, nous nous intéresserons à ceux-ci selon un modèle de jeux non-coopératifs, puisque celui-ci se veut plus inclusif que le modèle de jeux coopératifs tout en se voulant plus pertinent à l'étude du cas qui nous intéresse dans cette thèse.

Les principes fondamentaux de la théorie du choix rationnel

Il existe plusieurs interprétations différentes et suggestions des postulats qui sont pertinents à adopter dans la théorie du choix rationnel (Green & Shapiro, 1994, pp. 1-5). Toutefois, la plupart des ouvrages et des articles pertinents à la littérature du choix rationnel se basent sur un cadre théorique où l'on assume que les acteurs ont des préférences qui sont cohérentes et hiérarchiquement ordonnées et qu'ils tentent de maximiser leur utilité, c'est-à-dire qu'ils tentent de maximiser ce qui est dans leur intérêt en effectuant un calcul des coûts et des bénéfices de chaque choix s'offrant à eux. À noter que les théoriciens du choix rationnel ne cherchent pas, généralement, à comprendre et encore moins à justifier les préférences ou les intérêts des agents rationnels. Cela est notamment dû au choix épistémologique de la modélisation du choix rationnel qui implique de raisonner en termes de variables dépendantes et indépendantes. En effet, si le théoricien du choix rationnel cherche à expliquer ou à prédire un comportement (variable dépendante), les autres variables explicatives doivent être rendues indépendantes (Delori & Saurugger, 2009, pp. 9-33). Jon Elster, reprenant l'idée de Hume selon laquelle il n'y a rien d'irrationnel à préférer la destruction du monde à une égratignure sur son doigt (*Treatise on Human Nature*, 2.3.3.6), nous explique aussi que la théorie du choix rationnel est une théorie qui nous dit ce qu'on devrait faire pour atteindre nos objectifs, mais qui ne tente pas de nous dire ce que nos objectifs, eux, devraient être. En effet, il est supposé que les préférences ou les objectifs des agents rationnels sont irrationnelles. Donc, dans la théorie du choix rationnel, ce qui est central aux explications de phénomènes sociaux est l'action des individus

Toujours en se basant sur ce cadre théorique, on y décrit ensuite les structures d'incitatifs qui influencent les acteurs rationnels dans des situations données. Ce faisant, on tente ensuite de

proposer des prévisions quant aux résultats éventuels en fonction de ce qu'il serait rationnel pour les agents faisant face à ces structures d'incitations à l'action. Justement, Anthony Downs étudiait les systèmes politiques à deux partis en analysant notamment les structures d'incitations auxquelles faisaient face les partis lorsqu'ils établissaient leur agenda politique (Downs, 1957). Outre l'hypothèse que les agents rationnels tentent de maximiser leur utilité et que leurs préférences sont consistantes et hiérarchiquement ordonnées, l'individualisme méthodologique est au centre de la théorie du choix rationnel. En effet, la théorie du choix rationnel étudie les dynamiques sociales et les décisions des individus en s'intéressant avant tout aux agents rationnels qui effectuent ces décisions. Ceux-ci sont ainsi considérés comme étant les plus petits dénominateurs communs de ces dynamiques.

Maximisation de l'utilité

L'un des postulats les plus importants de la théorie du choix rationnel est celui qui veut que l'acte rationnel soit synonyme de l'acte qui maximise l'utilité. Lorsqu'on affirme qu'un agent rationnel maximise l'utilité, on affirme notamment que, lorsque confronté à plus d'une alternative l'agent rationnel choisit celle qui contribue le mieux à la réalisation de ses objectifs ou à l'atteinte de ses intérêts. Mancur Olson explique notamment que le choix d'un individu est rationnel lorsqu'il sert à atteindre les objectifs de ce dernier de manière efficace et efficiente et selon les croyances de celui-ci (Olson, 1965, pp. 1-2). En effet, dans cette mesure l'individu rationnel est considéré comme étant égoïste. Cependant, il se peut très bien que la préférence ou l'objectif de l'agent rationnel est d'agir de manière altruiste. Cela dit, il en convient tout de même que d'agir de manière altruiste représente pour l'agent rationnel un intérêt personnel, donc égoïste. Il n'y a pas nécessairement de connotation négative associée au caractère égoïste de l'individu rationnel.

En effet, poser des actions qui cherchent à nous bénéficier personnellement n'est pas nécessairement ou toujours mal et il n'est pas toujours moralement nécessaire de faire profiter aux autres aux dépens de soi-même.

Il est pertinent, notamment, de s'intéresser à ce qu'on entend par le concept d'« utilité ». Encore aujourd'hui il existe différentes interprétations quant à la conceptualisation de l'utilité. En effet, certains affirment que l'« utilité » est un bien ou une valeur particulière que les individus tentent expressément de maximiser. L'utilité serait donc une notion subjective, car maximiser l'utilité signifierait tout simplement de choisir l'option que l'on croit mènera au meilleur résultat. L'utilité d'une option se définit alors comme étant le produit du jugement subjectif de l'agent quant au résultat en découlant (Jeffrey, 1983). D'autre part, toutefois, on définit l'utilité dite « attendue » en se fiant seulement sur les choix que l'agent rationnel effectue parmi les différentes alternatives qui s'offrent à lui et qui offrent différents résultats et différents risques. C'est-à-dire que le calcul de l'utilité attendue prend en compte les probabilités d'obtenir le résultat. Selon cette interprétation, l'option que choisit l'individu est nécessairement celle qui offre la plus grande utilité attendue (Harsanyi, 1977, pp. 381-392). Cette interprétation revient à la définition plus standard de l'utilité qui fut offerte par Paul Samuelson en 1938. Selon sa définition, lorsqu'on affirme qu'un agent agit en fonction de la maximisation de son utilité, l'« utilité » est comprise comme étant tout simplement ce qui peut être inféré comme étant ciblé par l'agent lorsqu'il se comporte d'une manière donnée qui aurait pour objectif de rendre plus probable cette valeur ciblée (Samuelson, 1938, pp. 61-71). Samuelson spécifie toutefois qu'interpréter le concept d'utilité de cette manière sert avant tout à contribuer à définir ce qu'est un agent rationnel et ne se veut donc pas une affirmation empirique sur les états intérieurs et motivations possibles des agents. Cette dernière

définition est intéressante pour nous dans la mesure où elle rend possible d'associer cet objectif de maximisation de l'utilité à tout type d'agent, c'est-à-dire évidemment à des êtres humains, mais aussi par exemple à des gènes, des insectes, des animaux et aussi des États.

Selon le postulat de la maximisation de l'utilité, donc, l'individu évalue les options et les alternatives qui s'offrent à lui et choisit celle qui maximise son utilité. Il y a cependant différentes interprétations de comment l'individu prend sa décision. D'une part, on considère que l'individu prend en compte toutes les options possibles et qu'il calcule les conséquences de chaque option tant en ce qui concerne son caractère souhaitable que sa probabilité avant de choisir l'option ayant la plus grande utilité attendue. D'autre part, on considère plutôt que l'individu raisonne stratégiquement. Cette première perspective calculatrice de la décision offre une forme stricte, selon laquelle les agents rationnels effectuent effectivement tous ces calculs et ces analyses d'une situation donnée, ainsi qu'une forme plus faible, selon laquelle on assume que les agents rationnels ne font que penser avant d'agir et ont au moins pris en considération les conséquences de leur décision. D'autre part, certains adoptent la perspective selon laquelle les agents rationnels pensent stratégiquement, c'est-à-dire que non seulement ils considèrent les conséquences de leurs décisions, mais ils incluent aussi dans leurs considérations le fait que leurs décisions auront sans doute un impact ou une influence sur les décisions que prendront les autres (Eriksson, 2011).

Hierarchisation des préférences selon l'exigence de cohérence

Un deuxième postulat de la théorie du choix rationnel, ou plutôt une exigence qui doit être remplie afin de pouvoir qualifier quelque action ou décision de rationnelle, est l'exigence de la cohérence des préférences de l'individu. Cette exigence est à tout le moins nécessaire pour l'étude

des actions des individus selon un cadre de choix rationnel puisque, comme l'explique Kurt Rothschild, si les unités de mesure que l'on étudie n'agissent pas de manière conforme à un modèle rationnel alors il devient impossible de proposer une quelconque théorie de ce qui adviendra ensuite (Rothschild, 1946, pp. 50-52).

La plupart des théoriciens du choix rationnel semblent accepter qu'il y ait deux conditions nécessaires à la satisfaction de l'exigence de cohérence. Premièrement, il doit être possible de hiérarchiser les choix qui s'offrent à un agent rationnel dans une situation donnée. Cette condition de hiérarchisation requiert que l'agent rationnel évalue les choix qui lui sont disponibles et qu'il puisse conclure soit l'inégalité des choix, c'est-à-dire qu'il en préfère un plutôt qu'un autre ; soit l'égalité des choix, c'est-à-dire qu'il reste indifférent. De fait, l'agent rationnel doit pouvoir ordonner les choix qui s'offrent à lui selon ses préférences individuelles. En d'autres mots, l'agent rationnel établit la 'fonction d'utilité' de ses préférences en attribuant une valeur numérique à chaque option qui s'offre à lui. Donc, si l'agent rationnel préfère x à y et qu'il préfère y à z , alors on pourrait associer les valeurs suivantes à ces préférences :

$$X = 3$$

$$Y = 2$$

$$Z = 1$$

La deuxième condition qui doit être remplie afin de satisfaire à l'exigence de cohérence est celle de la transitivité des préférences. La condition de transitivité requiert que, si x est préféré par l'individu à y , et que y est préféré à z , alors il est nécessaire que x soit préféré à z (Green & Shapiro, 1994). Si les conditions de hiérarchisation et de transitivité sont satisfaites, alors l'exigence de

cohérence est remplie et nous avons maintenant ce que Kenneth Arrow décrirait comme étant un ordonnancement faible des préférences (Arrow, 1951/1963). Si on se réfère aux valeurs attribuées aux préférences dans l'exemple ci-haut, on voit que puisque $x > y$ et que $y > z$, alors on peut affirmer que les préférences de l'agent rationnel sont ordonnées, qu'elles satisfont à la condition de transitivité des préférences et donc que l'exigence de cohérence est remplie. Il est important aussi de noter que la magnitude des valeurs numériques est sans conséquence puisque la fonction d'utilité ne change pas même si, par exemple,

$$X = 98$$

$$Y = 0,6$$

$$Z = -231$$

D'autre part, si un agent rationnel a un ordre de préférence qui est incomplet, c'est-à-dire qu'il est incapable de comparer et de classer toutes les options de son ensemble réalisable, il se peut qu'aucune action ne soit optimale (Elster, 1989, p. 9). Si c'est le cas, alors aucune action n'est rationnelle et donc l'application d'un cadre théorique de choix rationnel à une situation donnée devient impertinente.

Individualisme méthodologique

À la base, il est postulé dans la théorie du choix rationnel que l'individu est le plus petit dénominateur commun dans l'étude des dynamiques sociales. C'est-à-dire que pour pouvoir s'expliquer des phénomènes en lien avec l'action collective, nous devons chercher les réponses au niveau de l'individu et de ses interactions. Par exemple, dans la mesure où l'on cherche à comprendre les résultats des votes dans une élection, il est nécessaire de se référer aux désirs et

aux croyances des agents, c'est-à-dire de ceux qui effectuent l'acte de voter. En effet, leur comportement de vote serait l'action rationnelle, compte tenu de ce qu'ils veulent réaliser et de ce qu'ils croient être leurs options et les conséquences probables qui y sont reliées (la structure d'incitation) (Eriksson, 2011). L'atome de base de la société est donc l'individu. D'autres en rajoutent en affirmant notamment que l'action collective n'est rien de plus que le produit d'individus qui ont décidé d'accomplir quelque chose de façon collective (Buchanan & Tullock, 1962). À partir d'une perspective similaire à celle de Buchanan et de Tullock, William Riker et Peter Ordeshook élaborent en partie leur défense de l'individualisme méthodologique en affirmant que seul l'agent rationnel, tel l'être humain, est en mesure d'avoir des préférences ordonnées. De fait, la société, par exemple, n'étant pas un être rationnel, ne peut avoir de préférences quelque ce soit car une société ne peut pas proprement « avoir » ou posséder (Riker & Ordeshook, 1973). C'est que dans un tel cas la société est en fait tout simplement un groupe d'agents rationnels, qui eux possèdent des préférences et des croyances.

Rationalité instrumentale de l'individu

La théorie du choix rationnel repose sur une conception instrumentale de la rationalité individuelle. On peut dire de quelqu'un qu'il fait preuve de rationalité instrumentale dans la mesure où celui-ci adopte les moyens appropriés pour parvenir à ses fins (Kolodny & Brunero, 2020). Le lien avec le postulat de la maximisation de l'utilité attendue est évident : l'individu décide d'adopter un moyen plutôt qu'un autre selon une évaluation de l'utilité attendue que ce moyen lui procurerait dans la poursuite de ses intérêts. Selon le postulat de la maximisation de l'utilité attendue, les agents rationnels ont des intérêts et ils évaluent les différents choix qui s'offrent à eux selon la possibilité et la mesure dans laquelle ceux-ci pourraient conduire à l'atteinte de ces

objectifs. Ils établissent ensuite une hiérarchisation cohérente des alternatives qui reflète l'évaluation. Enfin, ils choisissent l'option qui leur offre la plus grande utilité dans la mesure où cette option est celle qui constitue le mieux la réalisation de leurs objectifs. Puisqu'il est impossible de faire preuve de rationalité instrumentale si l'on n'est pas en mesure de déterminer qu'elle est la meilleure option parmi celles qui s'offrent à nous, alors faire preuve de rationalité instrumentale nécessite d'avoir des préférences et de maximiser l'utilité attendue (Eriksson, 2011).

John Ferejohn nous offre une distinction de deux différentes perspectives d'analyse de la rationalité. Dans ce qu'il identifie comme une rationalité « mince », les agents ne sont présumés rationnels que dans la mesure où ils emploient efficacement les moyens à leur disposition afin d'atteindre leurs buts. D'autre part, selon la perspective d'analyse de rationalité « épaisse », non seulement on présume de la rationalité de l'agent mais on propose en plus une description de ses préférences et de ses croyances. Ce faisant, il est généralement présumé que les agents rationnels, dans diverses situations, valorisent la même chose, par exemple la richesse, le pouvoir, la sécurité, etc. (Ferejohn, 1991). En ce qui concerne les croyances des agents rationnels, Jon Elster affirme que le postulat de rationalité instrumentale exige que celles-ci soient liées de manière optimale aux informations dont dispose l'agent. En effet, Elster affirme que l'action rationnelle, c'est-à-dire l'acte qui découle d'une rationalité instrumentale de l'agent, implique trois « opérations d'optimisation » : (1) déterminer la meilleure action possible, selon des désirs et des croyances données ; (2) former la croyance la mieux fondée, selon les preuves données ; (3) accumuler la bonne quantité de preuves ou d'informations, selon des désirs donnés et des croyances antérieures (Elster, 1989, p. 4).

Il y a aussi une raison pratique pour laquelle les individus devraient être considérés comme des êtres rationnels par d'autres individus. La communication et la discussion entre individus reposent sur le principe tacite que chacun croit en la rationalité de l'autre, car sinon l'échange n'a tout simplement aucun sens. Pour comprendre les autres, il faut partir du principe que, dans l'ensemble, ils ont des désirs et des croyances et qu'ils agissent de manière rationnelle en fonction de ceux-ci. Si une personne dit vouloir x mais qu'intentionnellement elle n'utilise pas les moyens à sa disposition alors qu'elle sait qu'ils peuvent mener à x , alors il faut conclure non pas que cette personne est irrationnelle, mais bien qu'elle ne veut pas vraiment x (Elster, 1989). En effet, ne pas prendre pour acquis que les individus sont rationnels aurait pour conséquence qu'il n'y aurait aucune limite aux interprétations que l'on pourrait avoir des raisons d'agir de notre prochain. De fait, toute décision prise par l'individu non-rationnel pourrait être en lien avec n'importe quel désir ou croyance. Hans J. Morgenthau, largement reconnu comme le père fondateur de la théorie des relations internationales du réalisme politique, affirme effectivement que supposer la rationalité des acteurs étatiques est essentiel à l'étude de la politique internationale. Il affirme notamment :

For realism, theory consists in ascertaining facts and giving them meaning through reason. It assumes that the character of a foreign policy can be ascertained only through the examination of the political acts performed and of the foreseeable consequences of these acts. Thus we can find out what statesmen have actually done, and from the foreseeable consequences of their acts we can surmise what their objectives might have been. Yet examination of the facts is not enough. To give meaning to the factual raw material of foreign policy, we must approach political reality with a kind of rational outline, a map that suggests to us the possible meaning of foreign policy. In other words, we put ourselves in the position of a statesman who must meet a certain problem of foreign policy under certain circumstances, and we ask ourselves what the rational alternatives are from which a statesman may choose who must meet this problem under these circumstances (presuming always that he acts in a rational manner), and which of these rational alternatives this particular statesman, acting under these circumstances, is likely to choose. It is the testing of this rational hypothesis against the actual facts and their consequences that gives meaning to the facts of international politics and makes a theory of politics possible (Morgenthau, 1954, p. 4)

On peut donc dire d'un agent qu'il fait usage de rationalité dans la mesure où il (1) évalue et ordonne ses préférences selon une fonction d'utilité ; (2) calcule les résultats associés à différents choix ou différentes actions qui s'offrent à lui ; et (3) sélectionne le choix ou l'action parmi d'autres qui maximisera son utilité (Ross, 2019).

Pour la plupart des théoriciens du choix rationnel, proposer des postulats théoriques tels que ceux que nous avons ciblé précédemment dans ce chapitre revient à définir des états d'équilibre. Peter Ordeshook remarque notamment que, malgré leurs différences méthodologiques, les théoriciens du choix rationnel partagent tous, consciemment ou inconsciemment, un objectif commun : la recherche des équilibres politiques (Ordeshook, 1982, pp. 25-31). Certains ajouteraient même que dans l'absence de tels équilibres, il deviendrait impossible de tenter de connaître le future (Riker, 1980, pp. 432-446).

Qu'est-ce qu'on entend exactement par le concept d' « équilibres »? Des équilibres – ou Équilibres de Nash – émergent notamment lorsque des acteurs rationnels choisissent de la manière qui leur est le plus avantageux possible compte tenu des choix des autres acteurs rationnels, et parviennent à un résultat dont ils ne voudraient pas s'écarter. C'est-à-dire qu'ils n'auraient pas choisi différemment puisque le résultat est le meilleur résultat possible pour eux selon les circonstances (Riker, 1990). Ces choix se font selon les contraintes d'un système de décision particulier et selon les conséquences probables qui découleraient de l'atteinte du résultat attendu avec de tels choix. Nous reviendrons plus tard sur le concept d'équilibre de Nash.

De fait, l'acteur rationnel identifie les contraintes et les opportunités offertes par un système de décision particulier et les conséquences probables des choix qui lui sont disponibles. Ainsi, l'acteur rationnel effectue un choix en équilibre lorsqu'il choisit de manière à atteindre un résultat qui maximise son intérêt ou son utilité en fonction du choix d'un autre acteur rationnel dans le même système de décision. Une autre manière de comprendre ce que les penseurs du choix rationnel entendent par équilibre est de s'imaginer que dans un système physique donné, par exemple, celui-ci est en équilibre dans la mesure où il est dans un état stable, c'est-à-dire qu'il est dans un état où toutes les forces causales à l'intérieur du système s'équilibrent entre elles et donc mettent le système 'au repos' jusqu'à ce qu'il y ait une force exogène ou externe qui vienne défier cet équilibre (Ross, 2019). Cette définition évite notamment d'associer un caractère prédictif au concept d'équilibre comme le proposait Ordeshook. Ce faisant, le concept d'équilibre devient avant tout un outil d'analyse de systèmes donnés. Ceci nous sera particulièrement utile lorsqu'on reviendra sur ce concept dans la prochaine section qui porte notamment sur la théorie des jeux. Pour résumer le tout, on peut définir l'équilibre comme étant une solution à un système de décision dans lequel chaque unité doit faire un choix qui exercera une influence sur le système. La solution est dite un équilibre lorsque le résultat du choix mène à la stabilité du système.

Ce dernier point sur la question de l'équilibre met en évidence une distinction particulière entre celui-ci et les précédentes sections du chapitre, notamment l'évolution d'un cadre théorique comportant généralement un agent rationnel à une nouvelle perspective où on analyse les interactions entre deux agents rationnels ou plus dans un même système de décision. Les précédentes sections ont servi à énumérer et étudier les principes fondamentaux de la théorie du choix rationnel ainsi que certains de ses concepts importants. Dans la prochaine section de ce

chapitre nous allons aborder une sous-théorie de la théorie du choix rationnel, c'est-à-dire la théorie des jeux. Cette sous-théorie se concentre notamment sur les interactions et les décisions stratégiques entre agents rationnels dans un système comportant des contraintes, des opportunités et des résultats donnés. Cette incursion dans le domaine académique pluridisciplinaire qu'est la théorie des jeux nous amènera à étudier différents problèmes d'action collective, c'est-à-dire des situations dans lesquelles deux ou plusieurs acteurs rationnels, décidant en fonction de la maximisation de leur intérêt personnel, aboutissent collectivement à un résultat qui leur est moins souhaitable.

La théorie des jeux et les dilemmes d'action collective

Qu'est-ce que la théorie des jeux?

La théorie des jeux est une théorie mathématique et économique qui plonge ses racines théoriques dans la théorie du choix rationnel. La question fondamentale qui y est posée est de savoir comment des agents rationnels et possédant des connaissances données des conséquences et des récompenses liées aux options qui s'offrent à eux « joueraient » dans un tel « jeu ». Plus simplement, la théorie des jeux porte sur ce qui arrive lorsque des gens – des gènes ou des nations – interagissent ensemble (Camerer, 2011, p. 1). Colin Camerer, auteur d'un ouvrage important de la théorie des jeux et de la psychologie behavioriste intitulé *Behavioral Game Theory*, explique notamment que le jeu en tant que tel est une sorte de rayon-x mathématique de ces situations d'interaction entre unités. Il approfondit sa conceptualisation en ajoutant qu'un jeu consiste en différentes stratégies à la portée de chacun des différents joueurs. Ces stratégies sont encadrées et contraintes par des règles précises qui dictent comment les joueurs doivent effectuer leurs choix, de quelles informations ils disposent et la manière selon laquelle les joueurs ordonnent et

hiérarchisent leurs préférences ou l'utilité qu'ils désirent maximiser (Camerer, 2011, p. 2). Il ajoute aussi que

Les jeux sont une taxonomie des situations stratégiques, un équivalent approximatif pour les sciences sociales du tableau périodique des éléments en chimie. La théorie analytique des jeux est une dérivation mathématique de ce que des joueurs ayant des capacités cognitives différentes sont susceptibles de faire dans les jeux (p. 3, ma traduction).

C'est-à-dire que le jeu ici se trouve à être le système d'interaction présentant une structure donnée et dont les caractéristiques et particularités sont connues ou non par les joueurs. Plus spécifiquement encore, un jeu est une situation où au moins un des agents rationnels tente de maximiser son utilité en tenant compte des actions et/ou des stratégies des autres joueurs. En effet, si tous les agents rationnels ont la possibilité d'agir de manière optimale peu importe ce que les autres joueurs décident de faire, tel que dans des situations de compétition parfaite ou de monopole, alors il n'y a aucun besoin de se référer à la théorie des jeux pour modéliser ces situations (Ross, 2019). Dans une telle mesure, le jeu, réduit à sa plus simple expression, est un système d'interaction composé d'au moins deux joueurs, d'informations données et de règles précises, d'actions et de résultats donnés (Brandenburger & Nalebuff, 1996).

Pour élaborer sur les composantes du jeu tel que présenté par Brandenburger et Nalebuff, les joueurs dans un jeu sont, à la base, réputés rationnels. Il est aussi supposé que chaque joueur doive choisir entre différentes stratégies à adopter. Ces stratégies sont conceptualisées comme étant des ensembles de mesures prédéterminées qui seront prises par le joueur en réponse à chaque stratégie possible que d'autres joueurs pourraient utiliser (Ross, 2019).

En ce qui concerne les informations, leur disponibilité aux joueurs est un aspect crucial de chaque jeu. En effet, il y a une distinction à faire entre des jeux où l'information est entièrement disponible aux joueurs et des jeux où l'information n'est pas entièrement disponible aux joueurs ou alors où les joueurs ont un accès inégal à l'information. Dans les jeux où l'information est entièrement disponible aux joueurs, ou des jeux à « information parfaite », les joueurs savent à tout moment tout ce qui s'est déroulé dans le jeu jusqu'au moment présent et savent que les autres joueurs aussi possèdent cette information. Le jeu d'échec ou même la plupart des jeux de société seraient des exemples de jeux à information parfaite. À l'inverse, dans les jeux où l'information n'est pas entièrement disponible aux joueurs, ou les jeux à 'information imparfaite', les joueurs ne sont pas en mesure de savoir avec exactitude l'étendue et la magnitude des informations que détiennent les autres joueurs (Ross, 2019). Un exemple d'un tel jeu serait le poker.

Ensuite, il y a une distinction à faire entre différents jeux qui repose sur l'« ordre du jeu ». Notamment, certains jeux se jouent de manière séquentielle, c'est-à-dire que les joueurs agissent les uns après les autres ; tandis que d'autres jeux se jouent de manière simultanée, c'est-à-dire que les joueurs jouent en même temps. Ross note toutefois que d'un point de vue stratégique l'importance de cette distinction repose non pas uniquement dans l'ordre temporel en tant que tel du jeu. Plutôt, l'importance est aussi dans le fait de savoir si et à quel moment les joueurs sont au courant des actions des autres joueurs et l'impact que cette variable a sur les décisions des joueurs. Pour reprendre le jeu d'échec comme exemple, celui-ci se joue de manière séquentielle, c'est-à-dire que chaque joueur joue l'un après l'autre. Dans un tel jeu, on détient une information parfaite du jeu puisque chaque joueur, dès la première action posée, est en mesure de calculer les

conséquences de ses actions et de répondre aux actions de son adversaire en considérant toujours quelle situation finale lui offrira la plus grande utilité ou sera optimale. De fait, le jeu d'échec est un jeu où on répond continuellement aux actions de notre adversaire sachant très bien que ce dernier répondra à son tour. À l'inverse, dans un jeu qui se joue de manière simultanée, aucun joueur n'est réellement en mesure de pouvoir prédire les conséquences exactes de son choix, puisqu'il ne sait pas encore quelle action son adversaire posera (Ross, 2019). À tout le moins, les joueurs dans un jeu qui se joue simultanément espèrent pouvoir calculer la probabilité de certains résultats en fonction des actions probables des autres joueurs. D'autre part, il existe aussi des jeux qui se jouent à la fois de manière simultanée et de manière séquentielle. Un exemple d'un tel jeu est, comme nous le décrirons plus en profondeur dans le dernier chapitre, les relations internationales. En effet, les États sont des joueurs dans le jeu des relations internationales et ceux-ci prennent des décisions et agissent à la fois en réponse à d'autres États, c'est-à-dire selon un ordre de jeu séquentiel, et d'autre fois en même temps que d'autres États, c'est-à-dire selon un ordre de jeu simultané. On pourrait imaginer un scénario semblable à une guerre froide où deux États décident constamment d'augmenter leurs réserves d'ogives nucléaires en réponse à l'autre État qui lui aussi fait de même en réponse au premier. Pendant que cette compétition se joue de manière essentiellement séquentielle, il se pourrait que les deux États arrivent en même temps à la conclusion que l'autre État se veut inévitablement hostile et que la seule manière d'éviter de perdre – c'est-à-dire de se faire anéantir – serait par une attaque préventive. De fait, les deux joueurs ayant atteint leur seuil de tolérance du risque décident simultanément d'anéantir l'autre, menant à une destruction mutuelle. Ceci est un exemple de jeu qui peut se jouer de manière à la fois simultanée et séquentielle.

Abordons finalement les résultats des jeux. Les penseurs de la théorie des jeux désignent les solutions des jeux comme des « équilibres », conceptualisés tel que nous l'avons vu plus tôt dans ce chapitre. C'est-à-dire qu'on arrive à la – ou une – solution d'un jeu lorsque celui-ci se retrouve en état de stabilité, où toutes les forces causales internes du système sont en équilibre les unes avec les autres. John Forbes Nash Jr., dans son article publié en 1951 intitulé *Non-Cooperative Games*, définira un équilibre qui s'applique plutôt à des jeux où l'on retrouve des ensembles de stratégies pour chaque joueur. Nommé d'après l'auteur, un équilibre de Nash représente une solution d'un jeu où aucun joueur ne serait en mesure d'améliorer son résultat, compte tenu des stratégies adoptées par les autres joueurs, en adoptant une stratégie différente (Nash, 1951, pp. 286-295). C'est-à-dire que dans un jeu chaque joueur se retrouve, suite à l'adoption de sa stratégie respective, avec le meilleur résultat possible selon les circonstances. Ceci ne veut toutefois pas nécessairement dire que chaque joueur est arrivé à un résultat qui maximise son utilité, simplement que son résultat est le meilleur possible en tenant compte des stratégies des autres joueurs.

Le dilemme du prisonnier

Continuons maintenant cette section en présentant l'exemple le plus utilisé et étudié dans la théorie des jeux : le dilemme du prisonnier. Imaginons une situation où deux criminels se font arrêter par la police et se font amener au poste de police pour ensuite être placés dans deux salles d'interrogation différentes, limitant ainsi leur capacité de communiquer entre eux. Ces prisonniers préfèrent tous deux maximiser leur propre liberté. Sachant cela, un procureur leur propose chacun l'offre suivante : ils peuvent soit garder le silence ou avouer leur culpabilité et dénoncer leur partenaire. Dans le cas où l'un décide de s'avouer coupable et de dénoncer son partenaire et que

l'autre décide de garder le silence, alors celui qui a dénoncé regagne sa liberté (résultat A) et le procureur utilisera son témoignage pour pouvoir maximiser la peine de prison que recevra son complice (résultat D). Si les deux prisonniers décident d'avouer leur culpabilité, alors le procureur les condamnera tous les deux mais en leur assurant qu'ils recevront une sentence plus clément (résultat C). Enfin, si les deux prisonniers décident de garder le silence, alors le procureur ne pourra les condamner que sur des accusations criminelles secondaires et ils recevront donc qu'une faible sentence (résultat B). La fonction d'utilité est représentée ainsi : $A > B > C > D$. Dans cette situation, le résultat B est un résultat optimal ($B + B > A + x$), c'est-à-dire que ce résultat est le meilleur collectivement, tandis que le résultat A est le résultat qui offre la plus grande utilité individuelle ($A > B$) pour l'un des prisonniers. Toutefois, c'est aussi le résultat qui offre le pire résultat collectif. Le dilemme en tant que tel ressort du fait que peu importe ce que l'un ou l'autre décide de faire, il est dans l'intérêt individuel de chacun d'avouer leur culpabilité et de dénoncer leur complice afin de recevoir le résultat qui maximise leur intérêt (résultat A). Par contre, si les deux prisonniers choisissent cette option alors les deux se retrouvent avec un résultat qui est pire (résultat C) que s'ils avaient tout simplement gardé le silence et accepté la peine minimale (résultat B) ($B > C$).

Dilemme du prisonnier

		Prisonnier 2	
		Dénoncer	Garder le silence
Prisonnier 1	Dénoncer	C (7, 7)	A (0, 10)
	Garder le silence	D (10, 0)	B (3, 3)

Figure 1

La *Figure 1* ci-haute identifie les fonctions d'utilité qui sont associées à chaque décision possible. Dans une telle situation, le prisonnier 1 a le choix de dénoncer son complice ou de garder le silence. Pour le prisonnier 1, le résultat qui maximise son utilité est le résultat A, soit de recevoir 0 année de prison tandis que son complice recevra 10 années de prison. Choisir de dénoncer serait ainsi le choix en équilibre pour le prisonnier 1 car ce choix ferait en sorte qu'il obtienne le résultat qui maximiserait son utilité individuelle. Ce faisant, aucun autre résultat alternatif lui serait préférable. Le dilemme auquel fait face le prisonnier 1, toutefois, est de savoir que le prisonnier 2 est lui aussi parfaitement conscient que le résultat qui maximise son utilité n'est atteignable que s'il décide de dénoncer son complice, c'est-à-dire de faire le choix en équilibre pour lui-même. Sachant cela, le prisonnier 1 réalise que si le prisonnier 2 décide rationnellement d'opter pour l'option qui maximise son utilité, c'est-à-dire de dénoncer, alors ni le prisonnier 1 ni le prisonnier 2 ne maximiseront leur utilité. Plutôt, chacun recevra une peine de 7 années de prison (résultat C). Cela dit, si le prisonnier 1 décide de garder le silence en espérant obtenir le résultat d'utilité optimale, c'est-à-dire le résultat B, alors il encourt le risque que son complice décide de le dénoncer. Ce faisant, il recevra le résultat D, ou 10 années de prison. De fait, puisque le prisonnier 1 n'a aucun moyen de connaître les intentions ou la stratégie du prisonnier 2, il doit choisir de dénoncer celui-ci pour obtenir soit le résultat qui maximise son utilité individuelle, soit il recevra une peine de 7 années de prison, qui est tout de même préférable à la peine de 10 années de prison qu'il recevra s'il choisit différemment. Le dilemme réside donc dans le choix que les prisonniers ont à effectuer en tenant compte que leur résultat va dépendre du choix de l'autre.

Le résultat B est considéré le résultat optimal car c'est celui qui offre la plus grande utilité globale. Dans le dilemme du prisonnier, le résultat C (7, 7) impose un total de 14 années de prison au groupe, les résultats A et D imposent chacun 10 années de prison au groupe et le résultat B impose 6 années de prison au groupe. Le résultat B est le résultat optimal car $6 > 10 > 14$ en termes de fonction d'utilité car l'objectif ou la préférence des deux prisonniers est de subir le moins de temps de prison que possible.

Le dilemme du prisonnier, présenté par Albert Tucker en reprenant la modélisation proposée dans une expérience de Merrill Flood et Melvin Dresher en 1950 (Poundstone, 1993, p. 8 ; Kuhn, 2019)², est considéré comme l'exemple par excellence qui démontre que certaines structures d'interaction font en sorte qu'un groupe où les individus agissent tous rationnellement en fonction de la maximisation de leur intérêt personnel risque de se retrouver avec un résultat collectif final moins désirable que celui d'un groupe où les individus agissent de manière contraire aux principes de la rationalité. L'exemple du dilemme du prisonnier met notamment en évidence le fait que le choix en équilibre ne mène jamais au résultat optimal. Ce dilemme sert aussi à illustrer et à modéliser des situations où il est difficile d'amener des agents rationnels à accepter de coopérer ensemble pour le bien commun.

² On croit que le dilemme du prisonnier fut inventé par Merrill Flood et Melvin Dresher en 1950 lorsqu'ils travaillaient pour la RAND Corporation. Ce serait Albert W. Tucker qui, lors d'un séminaire au Département de psychologie de l'Université de Stanford la même année, aurait présenté les résultats de leur recherche dans une forme plus accessible, notamment en racontant l'histoire des deux prisonniers et en définissant les fonctions d'utilité en termes de temps de prison. Ceci dit, des doutes persistent toujours quant à l'origine véritable de cette expérience. Voir par exemple Lewis, D. (1979). Prisoners' Dilemma Is a Newcomb Problem. *Philosophy and Public Affairs*, 8, 235-240.

La version du dilemme du prisonnier que nous avons présentée est la plus simple ou la plus basique. Depuis son émergence dans les années 1950, une très importante littérature s'est construite sur ce sujet, avec certains auteurs qui ont proposé des expériences qui se fondent sur les principes de base du dilemme du prisonnier, mais avec des variables et des facteurs d'influences ajoutés ou modifiés pour voir l'influence que ces modifications auraient sur les résultats du jeu. En effet, on peut moduler les caractéristiques d'un système et de ses unités pour voir comment ceux-ci se comportent. Le dilemme du prisonnier, par exemple, se joue, dans forme la plus simple, selon un ordre de jeu simultané. C'est-à-dire que le choix d'un joueur ne repose pas sur le choix antérieur de l'autre joueur. Chacun prend une décision simultanément et tous subissent les conséquences en même temps. On pourrait choisir de jouer le dilemme du prisonnier selon un ordre de jeu séquentiel. Dans une telle mesure, le choix d'un joueur sera informé par le choix de l'autre joueur avant lui. Ce faisant, on pourrait voir quel serait le nouveau résultat et les nouvelles conclusions qui en ressortirait. Une autre modification intéressante à apporter est d'ajouter un élément de répétition au jeu, c'est-à-dire que le jeu se répète un nombre défini ou indéfini de fois et le gagnant est celui qui a accumulé le meilleur score à la fin de la partie. Tout au long de ce type de partie, les joueurs auraient accès à leurs résultats à chaque ronde et aux résultats des rondes précédentes. Ils sont donc en mesure de voir ce que l'autre joueur a décidé de faire et peuvent ainsi ajuster leur stratégie en conséquence. Une telle version du jeu se dit être une version « itérée ». Justement, Robert Axelrod est un chercheur qui a publié des travaux importants sur la version itérée du dilemme du prisonnier. Notamment, il a invité des professionnels de la théorie des jeux à lui soumettre leurs programmes informatiques qui définissaient leurs stratégies pour arriver au meilleur résultat possible dans une version itérée du dilemme du prisonnier. Ces programmes

informatiques furent compilés et Axelrod monta un tournoi mettant en compétition chacune de ces stratégies. La stratégie qui remporta le plus haut score à la fin du tournoi fut celle du ‘Tit-for-Tat’, où le joueur coopère avec l’autre à la première ronde et ensuite il imite l’action que son adversaire a posée à la ronde précédente (Axelrod, 1984). De surcroît, la stratégie du Tit-for-Tat est aussi celle qui a remporté le meilleur score au second tournoi qu’Axelrod organisa, et où les participants avaient tous eu accès aux résultats du premier tournoi (Kuhn, 2019).

Tel que nous l’avons expliqué ci-haut, le dilemme du prisonnier représente une situation où des individus dans un système donné qui effectuent le choix en équilibre se retrouvent finalement avec un résultat moins souhaitable que s’ils avaient accepté de coopérer ensemble et arriver ainsi au résultat collectivement optimal. La difficulté de convaincre des individus rationnels de coopérer pour un bien commun est donc une des conclusions dominantes du dilemme du prisonnier. Mais est-ce que la difficulté persiste lorsqu’on se retrouve dès le départ dans une situation où il y a de la coopération?

Les dilemmes d’action collective

On retrouve des exemples d’auteurs qui se sont intéressés aux dilemmes d’action collective qui remontent jusqu’à Socrate. En effet, Platon raconte dans le *Banquet* et dans *Lachès* la participation de Socrate dans la bataille de Delium en 424 av. J.-C. où ce dernier aurait noté la situation suivante : un soldat est au front et voit ses nombreux camarades qui tentent de repousser l’assaut de l’armée ennemie. Il lui vient à l’esprit que si ses camarades n’ont pas déjà les capacités suffisantes pour repousser l’ennemi, alors aller les rejoindre et se battre à leurs côtés ne fera sans doute pas la différence nécessaire pour repousser l’ennemi. De fait, il n’est pas raisonnable qu’il

aille rejoindre ses camarades puisqu'il augmenterait considérablement le risque d'être blessé ou tué sans toutefois augmenter substantiellement les chances de repousser l'ennemi. De plus, s'il advient que ses camarades réussissent à repousser l'adversaire, alors ils auront réussi sans avoir besoin que lui-même risque sa vie pour contribuer à la défense. D'autre part, si l'ennemi semble être sur le point de réussir son assaut, alors il raisonne que sa contribution serait tout aussi négligeable et donc qu'il décide de venir en aide à ses camarades ou pas, la défaite est imminente. De fait, dans les deux cas il encourt des risques d'être blessé ou de mourir par le fait même qu'il soit au front. Il serait donc nécessairement dans l'intérêt du soldat de tout simplement s'enfuir et d'espérer que son camp l'emporte. Le problème est que si chaque soldat raisonnait de la sorte, c'est-à-dire s'ils arrivaient tous à la conclusion qu'il était dans leur intérêt de s'enfuir puisque leur contribution individuelle à l'effort de guerre est négligeable, alors l'armée se désintégrerait et la défaite serait imminente, ce qui mènerait à un résultat indésirable tant collectivement qu'individuellement (Ross, 2019).

La situation présentée ci-haut est en fait un exemple d'un dilemme d'action collective. Tandis que le dilemme du prisonnier illustre une situation où il est difficile de convaincre des agents rationnels d'opter pour la coopération, les dilemmes d'action collective illustrent plutôt des situations où l'entreprise collective existe déjà et où l'agent rationnel participant constate qu'il est dans son intérêt de maximisation d'utilité individuelle de cesser de contribuer à l'effort collectif. Un autre exemple de dilemme d'action collective similaire à celui de Socrate ci-haut est celui du vote durant des élections fédérales. En effet, le jour de l'ouverture des bureaux de scrutin le citoyen évalue les coûts et les bénéfices d'aller pratiquer son droit de vote et il note que l'issue des élections sera tellement marginalement affectée par son vote qu'en pratique son vote est sans importance.

Si le parti qu'il préfère gagne, alors il aurait gagné sans que le citoyen ait eu une influence quelconque dans cette victoire, et à l'inverse si le parti qu'il préfère ne remporte pas les élections alors ils n'auraient pas plus remporté la victoire s'il était allé voter – à moins évidemment que le parti gagne ou perde par un vote, mais la probabilité qu'une telle situation se produise est statistiquement nulle. De plus, s'il était allé voter et que son parti préféré avait perdu, alors il aurait encouru les coûts liés à son action de voter sans y recevoir les bénéfices attendus. De fait, il semblerait être dans l'intérêt du citoyen de ne pas aller voter et de tout de même recevoir les bénéfices de l'issue de l'élection.

Ces deux derniers exemples nous amènent notamment à nous référer au problème du resquilleur (*Free-rider* en anglais). Richard Tuck, dans son ouvrage séminaire intitulé *Free Riding*, nous introduit à ce dilemme d'action collective. Il note que les êtres humains croient intuitivement que leurs contributions dans des situations de collaboration et de coopération est généralement importante. Toutefois, l'importance réelle de nos contributions individuelles est beaucoup moindre. Il remarque notamment que :

When people collaborate in various ways – when large numbers of them share the burden of physical labour in order to erect a structure, or share the burden of funding for complex modern social services, or take over the streets in a revolutionary uprising, or turn out to vote into office a candidate of their political party – each one of them will usually believe that he is accomplishing something by what he does. [...] Individual actions in settings like this (so it is argued) do not have the efficacy which people used to think they did; since any one of the participants could normally drop out of the enterprise without significantly affecting the outcome, the individual's contribution does not by itself have an instrumental point. It does not necessarily follow, on this view, that people should not combine in large groups to bring about collective goods (though some people have indeed concluded this), but it does follow that they cannot do so simply by thinking of themselves as possessing any individual causal efficacy (Tuck, 2008, p. 1).

Tuck tentera toutefois de défendre la position intuitive selon laquelle les actions individuelles ont effectivement une efficacité causale au sein d'entreprises collectives. Ce faisant, il répond à l'argument de Mancur Olson, un des auteurs les plus influents sur la question des dilemmes d'action collective, qui est d'affirmer que même si c'est le cas que des agents rationnels peuvent avoir intérêt à contribuer à des entreprises coopératives de petite-échelle (comportant un nombre faible et restreint d'agents rationnels participants), plus l'entreprise coopérative comporte un nombre élevé de participants et de contribuables, moins il sera dans l'intérêt de l'individu d'y contribuer (Olson, 1965). Ceci serait dû au fait que dans des situations à petite-échelle la contribution – ou non-contribution – de l'agent rationnel a nécessairement un plus grand impact proportionnel sur l'entreprise coopérative, donc l'utilité de la contribution de chaque agent ou l'impact de son resquillage est proportionnellement non-négligeable.

Le problème du resquilleur comporte un dilemme légèrement différent. Tuck nous explique que le resquilleur est celui qui aurait rationnellement décidé de se désister de l'acte coopératif, c'est-à-dire de ne plus y contribuer ou d'y mettre de l'effort, puisqu'il a calculé que sa non-contribution individuelle n'aura qu'un impact marginal sinon nul sur les bénéfices produits par l'entreprise coopérative. De fait, en se désistant de l'acte coopératif il n'a plus à subir les coûts et, surtout, il peut continuer à profiter des bénéfices de cette entreprise coopérative. Imaginons par exemple un passager qui décide de rentrer dans un autobus sans payer, malgré le fait que tous les autres passagers ont payé. Ce n'est évidemment pas parce qu'un seul passager n'a pas payé les frais d'utilisation de ce bien commun que ce dernier disparaîtra. Ainsi, le resquilleur ne contribue pas au bien commun mais en profite tout de même. Le problème du resquilleur décrit donc une situation où l'individu rationnel maximise son utilité en profitant des bénéfices d'un bien produit

par une activité coopérative sans toutefois contribuer aux coûts de production de ce bien (Tuck, 2008).

Une variation du problème du resquilleur est celui du parasite. Tel que l'explique David Gauthier, le parasite serait, tel le resquilleur, un agent rationnel qui bénéficie d'un bien collectif sans contribuer aux coûts de production de celui-ci. La différence entre le parasite et le resquilleur est que le parasite, en se désistant de l'acte coopératif, fait encourir des coûts supplémentaires aux coopérateurs (Gauthier, 1986, p. 96). Gijs van Donselaar, pour sa part, offre une définition du parasite où il explique qu'une relation parasitaire existe entre deux individus lorsque l'individu A est dans un pire état qu'elle l'aurait été si la personne B n'existait pas, tandis que la personne B est dans une meilleure situation qu'elle l'aurait été si la personne A n'existait pas (van Donselaar, 2008, p. 4). Il nous offre notamment comme exemple le cas de M. Pickles qui, en 1894, avait délibérément détourné le courant d'un ruisseau qui coulait sur sa propriété et qui servait à alimenter le réservoir d'eau potable municipal. Après avoir coupé l'alimentation en eau potable du public, Pickles tenta ensuite de vendre ses nouvelles réserves d'eau potable aux gens qui en bénéficiaient auparavant. Le problème du parasite en est surtout un de réciprocité, c'est-à-dire que dans une relation parasitaire, certains sont gagnants tandis que d'autres sont perdants. Mais, plus encore, le problème du parasite nous démontre une situation dans laquelle un individu réalise qu'il est dans son intérêt d'exploiter sa capacité de nuire aux autres.

Les dilemmes d'action collective illustrent donc les difficultés de convaincre un individu rationnel qui veut maximiser son utilité de ne pas se désister des entreprises coopératives. D'autre part, la théorie des jeux illustre plutôt les difficultés de convaincre un individu rationnel qui veut

maximiser son utilité d'accepter de coopérer avec d'autres. Dans les deux cas, le résultat collectif optimal serait atteint que si des individus rationnels agissaient de manière contraire à la rationalité.

Conclusion partielle

Dans la première section de ce premier chapitre nous avons offert un survol de la théorie du choix rationnel. En identifiant et en élaborant les principes fondamentaux de cette théorie nous avons présenté la première composante du cadre théorique que nous utiliserons dans le dernier chapitre pour étudier la question de la coopération en matière de renseignements de sécurité. La théorie du choix rationnel propose notamment une théorie de la décision et de l'action individuelle, c'est-à-dire qu'en réponse à la question : 'pourquoi est-ce qu'on agit tel qu'on agit?' la théorie du choix rationnel propose qu'il faut identifier et comprendre les préférences des individus, les options qui s'offrent à eux dans une situation donnée et les conséquences ou les résultats qui découlent de ces options, et ce, en considérant que l'individu fait preuve de rationalité instrumentale.

La deuxième section développait ce cadre théorique en ajoutant une composante de stratégie aux unités dans des systèmes d'interaction donnés. Suite à une définition de ces concepts et de ces points saillants, on a vu que la théorie des jeux s'intéresse aux interactions stratégiques entre n -unités où $n \geq 2$ dans un système d'interaction donné. En présentant l'exemple du dilemme du prisonnier ainsi que différentes variations de celui-ci, il fut noté que la conclusion première de cette situation est que lorsque deux individus rationnels qui cherchent à maximiser leur utilité individuelle choisissent l'option qui leur offre le résultat qu'ils désirent, les deux individus se retrouvent avec un pire résultat final que s'ils avaient décidé de choisir l'option qui leur donnait le

résultat collectivement souhaitable. C'est-à-dire que de choisir la coopération mènerait certes à un résultat optimal ou préférable pour le groupe entier, mais cela nécessite que chaque joueur accepte de ne pas choisir l'option qui leur est individuellement préférable. En effet, arriver au résultat optimal nécessite qu'aucun joueur fasse le choix en équilibre. Les joueurs savent que la coopération mène à un résultat global préférable, mais ils savent aussi qu'il existe pour eux un meilleur résultat que celui atteint par la coopération. Le problème est que si ne serait-ce qu'un seul joueur décide de choisir l'option en équilibre, alors aucun joueur n'obtiendra le résultat optimal. En fait, ils obtiendront potentiellement un résultat moins souhaitable que s'ils avaient tous choisi la non-coopération.

Ensuite, nous avons abordé la question des dilemmes d'action collective, c'est-à-dire des situations où l'individu rationnel qui participe à une entreprise coopérative calcule qu'il serait dans son intérêt de se désister puisqu'il continuera à recevoir les bénéfices de cette activité coopérative tout en n'ayant pas à assumer une part des coûts de production. Le dilemme se retrouve dans le fait que si chaque individu raisonne ainsi, alors l'entreprise coopérative s'écroule et plus personne n'en bénéficie. Nous avons ensuite élaboré sur différents dilemmes d'action collective tel que le problème du resquilleur et le problème du parasite afin de mettre en valeur le fait que la coopération présente plusieurs risques à ceux qui s'y engagent et qui veulent s'assurer de maintenir cette coopération dans l'objectif de produire un bien commun.

Ce dernier point sera notamment au cœur de nos réflexions dans le dernier chapitre, où il sera question de savoir si la coopération en matière de renseignement de sécurité entre les États

est rationnelle ou pas. En effet, une partie de ce chapitre étudiera les risques et les difficultés de la coopération entre les États selon une perspective de choix rationnel.

Dans le prochain chapitre, nous allons étudier une théorie des relations internationales dont les postulats et axiomes principaux sont comparables à ceux de la théorie du choix rationnel. En effet, nous verrons que le réalisme politique s'intéresse aux comportements des États selon une perspective et une modélisation fondamentalement similaire à la perspective rationnelle et aux modélisations de la théorie des jeux. Cette mise en évidence des parallèles entre ces deux domaines d'étude nous permettra, dans le dernier chapitre, d'affirmer notamment que si l'étude de la coopération en matière de renseignement de sécurité entre les États se fait généralement selon une perspective réaliste, alors il est possible d'affirmer qu'elle se fait aussi selon une perspective rationnelle. Ceci signifierait qu'on serait en mesure d'étudier pertinemment la coopération internationale en se référant, par exemple, aux dilemmes d'action collective ou au dilemme du prisonnier.

Chapitre 2 : le réalisme politique

Une théorie des relations internationales

Il existe une multitude de perspectives et de théories qui tentent d'expliquer, d'analyser et même prédire les comportements des États. Tandis que les théoriciens de l'idéalisme politique ou du libéralisme politique mettent l'accent sur les dynamiques de coopération entre les États, le réalisme politique met plutôt l'accent sur la nature compétitive et conflictuelle des relations internationales. En effet, les réalistes affirment que la scène où se déroulent les interactions entre les États, c'est-à-dire la sphère internationale, a comme caractéristique principale une absence d'autorité supérieure aux acteurs qui y interagissent, dans la mesure où, comme Hobbes l'avait déjà remarqué, il y a une absence de monopole de la violence. De fait, les États existeraient et interagiraient entre eux dans un état de nature hobbesien où l'éthique, les normes morales et l'altruisme ne seraient jamais garanties. Dans cet environnement hobbesien, les États cherchent avant tout à défendre leurs propres intérêts nationaux et les penseurs réalistes conviennent que conséquemment la sphère internationale est imprégnée de compétitivité et de conflits.

On peut retracer les fondements théoriques du réalisme politique jusqu'à Thucydide dans son récit des conflits armés entre Athènes et Sparte qui se sont produits entre l'an 431 et l'an 404 av. J.-C. En effet, on remarque dans son récit la présence et l'importance d'un ensemble de prémisses qui définissent la tradition réaliste moderne, notamment les acteurs étatiques, l'égoïsme, l'anarchie, la sécurité et le pouvoir (Korab-Karpowicz, 2018). C'est avec Thomas Hobbes (1588-1683), toutefois, qu'une théorie politique et sociale émergera de ces mêmes prémisses. Hobbes, en opposition avec un courant intellectuel idéaliste de son époque qui voyait dans l'être humain un être rationnel capable de contrôler ses désirs et de faire preuve d'altruisme car social de nature,

affirmera plutôt que les êtres humains sont imprégnés d'« un désir permanent et sans relâche [d'acquérir] pouvoir après pouvoir, désir qui ne cesse qu'à la mort » (*Leviathan* XI 2). Selon Hobbes, donc, les êtres humains se retrouvent tous dans une compétition perpétuelle les uns avec les autres pour accumuler et conserver le plus de pouvoir possible. L'une des plus grandes contributions de Hobbes à non seulement la tradition réaliste mais bien à la philosophie sociale et politique dans son ensemble est sa conception de l'environnement présocial de l'être humain. Cet environnement aurait été la réalité dans laquelle l'être humain en tant qu'espèce existait avant que se crée des institutions sociales et politiques, que ce soit les gouvernements des États, ou des systèmes de dynamiques sociales au sein de tribus primitives. Cet environnement théorique présocial, que Hobbes intitule « état de nature », sert à imaginer avant tout la réalité individuelle « pure », c'est-à-dire une existence où l'individu existe pour lui seulement. Toutefois, il existe nécessairement d'autres individus dans cet environnement qui n'existent aussi que pour eux et qui veulent continuer d'exister. De fait, l'individu en vient à réaliser que s'il lui arrivait d'être confronté à un autre individu qui a comme objectif quelque chose qui va à l'encontre de son intérêt de survie, il devra nécessairement trouver un moyen de se défendre afin de continuer d'exister, ou plus encore afin d'éviter une mort violente. Réalisant qu'il n'existe aucun être ou entité au-dessus de tout être humain qui serait en mesure de servir de médiateur dans le conflit afin de répondre aux meilleurs intérêts de chacun, l'individu est laissé à lui seul et se doit d'assurer lui-même ses intérêts. Pour ce faire, l'individu dans l'état de nature conclut qu'il doit accumuler le plus de pouvoir possible afin d'être en mesure de se défendre de tout autre individu qui pourrait lui vouloir du mal. En effet, dans l'état de nature le seul droit qui existerait serait le droit de tout faire. L'être humain, n'étant limité par aucune contrainte légale ou morale (puisque les concepts de légalité et de moralité ne peuvent émerger que suite à une convention sociale et que l'état de nature est

présocial) profite donc de la possibilité de faire tout ce qu'il veut. De fait, si l'un veut être violent envers un autre, il n'a qu'à l'être. Toutefois, l'autre a évidemment le droit de se défendre avec autant de violence qu'il le souhaite. Cette possibilité que chaque individu rencontré dans l'état de nature soit potentiellement violent et dangereux envers nous, ajouté au fait que chaque individu tente de survivre dans un environnement où les ressources nécessaires à la survie sont limitées, fait en sorte que les individus sont naturellement méfiants envers les autres. Cette méfiance peut conséquemment amener certains à en attaquer d'autres de manière préventive. L'exercice de pensée que nous propose Hobbes avec sa conception de l'état de nature et la place de l'individu dans celui-ci l'amène à conclure que l'état naturel de l'homme en est un de guerre, et que cette guerre en est une de « chaque homme contre chaque homme » (XIV 4). Hobbes poursuit ensuite en proposant une solution à l'état de nature, c'est-à-dire le contrat social. Hobbes explique que puisqu'aucun individu dans l'état de nature n'est exempt de menaces contre sa personne et puisque chacun a pour intérêt premier d'assurer sa survie, alors chacun en vient ainsi à conclure que l'état de nature est la pire situation possible dans laquelle on peut se retrouver. C'est alors en faisant preuve de rationalité instrumentale que les individus acceptent ainsi entre eux d'adhérer à un contrat social qui prévoit entre autre que tous cèdent leur droit de tout faire à une entité politique quelconque qui aura l'autorité et le pouvoir de faire respecter le contrat social. L'entité politique, le *Léviathan*, possèdera ainsi le pouvoir et l'autorité légitime lui permettant de garantir des punitions contre ceux et celles qui iraient à l'encontre des lois prévues par le contrat social. Ainsi, les individus auraient rationnellement intérêt à respecter le contrat social car les coûts qu'ils subiraient s'ils posaient des gestes qui allaient à l'encontre du contrat seraient supérieurs aux bénéfices qu'ils en retireraient. Accepter de vivre en société serait donc de réaliser que même si

on limite nos droits en se conformant aux lois de la société, accepter cette limitation est beaucoup mieux que de vivre dans l'état de nature³.

On peut affirmer que Thomas Hobbes fut un précurseur important de la théorie réaliste contemporaine, notamment en ce qui concerne la conceptualisation du système international comme étant anarchique ou étant analogique à l'état de nature hobbesien. C'est au début du 20^e siècle, en réponse à la perspective idéaliste dominante en relations internationales lors de la période suivant la Première Guerre mondiale que le réalisme politique émergea. En effet, la création de la Ligue des Nations en 1920 fut le résultat d'un idéalisme post-conflit qui proposait que l'égoïsme naturel de l'être humain n'était pas à l'origine de la guerre, mais bien que la guerre était la conséquence de conditions sociales et politiques imparfaites qui pouvaient être améliorées (Carr, 1981). Les fondements philosophiques de l'idéalisme politique remontent jusqu'à Platon et Aristote et revient à se poser la question : « qu'est-ce que devrait être le juste? » Plus spécifiquement, l'idéalisme politique repose sur l'idée selon laquelle il existerait des valeurs morales universelles auxquelles on devrait se référer pour bâtir un système politique (Korab-Karpowicz, 2018). Les théories des relations internationales qui relèvent de l'idéalisme politique proposent notamment qu'il existe ou pourrait exister une communauté internationale en harmonie

³ En réponse à la solution politique hobbesienne de mettre en place une entité pouvant légitimement punir les contrevenants au contrat social, David Gauthier, dans *Morals by Agreement* (1986) propose plutôt une solution morale à l'état de nature. Selon lui, les individus peuvent eux-mêmes se convaincre de limiter leur droit à tout faire. C'est-à-dire que les individus peuvent faire preuve de « maximisation contrainte » sans *Léviathan*. La solution de Gauthier n'est pas, toutefois, entièrement satisfaisante pour résoudre les cas de dilemme du prisonnier. En effet, dans des situations d'interactions non-itérées, le resquillage demeure le choix préférable.

avec certains principes moraux universels. Ainsi, les penseurs de l'idéalisme politique affirment que cette communauté internationale serait en mesure d'instaurer des institutions internationales et un cadre législatif international accepté universellement car les intérêts moraux de tous seraient défendus par ces institutions et ces lois.

La position idéaliste des années 1920 et 1930 fut fortement mise à l'épreuve par l'échec de la Ligue des Nations à prévenir une nouvelle guerre mondiale 19 ans après sa création. En effet, des penseurs tel qu'Edward Hallett Carr (1892-1982) critiqueront la position idéaliste. Carr, notamment, critiquera les prémisses du courant de pensée idéaliste – qu'il décrit plutôt comme utopiste – tel que l'universalisme moral et la doctrine de l'harmonie des intérêts en affirmant d'une part que la moralité ne peut qu'être relative et non universelle, et d'autre part que la doctrine de l'harmonie des intérêts avait tout simplement été imaginée par des groupes privilégiés qui voulaient tenter de justifier et de maintenir leur statut hégémonique (Carr, 2016). En effet, Carr affirme que les valeurs conçues comme étant désirables pour tous par les idéalistes, telles que la paix, la justice sociale et l'ordre international ne sont que des notions *status quo*, c'est-à-dire que les puissances hégémoniques décident que la situation dans laquelle ils sont hégémoniques est nécessairement juste et donc ils s'assurent de maintenir cette situation (Carr, 2016). Edward Hallett Carr aura donc proposé une critique importante et pertinente de la pensée idéaliste de l'époque qui était essentiellement dérivée d'un impérialisme moral universaliste.

On peut noter certaines position mitoyenne, tel que celle de Hedley Bull qu'il défend notamment dans son ouvrage intitulé *The Anarchical Society : A Study of Order in World Politics* (1977). Dans cet ouvrage, Bull tente notamment de mettre en évidence la distinction entre un

« système d'États » et une « société d'États ». Il explique ainsi qu'un « système » international signifie tout simplement qu'il y a des États qui ont des interactions et des relations les uns avec les autres (Bull, 1977, p. 9). D'autre part, une « société » internationale en est une qui, tout en supposant l'existence du système international, partage un ensemble de lois et d'institutions (Bull, 1977, p. 13). Ainsi, Bull affirme que malgré le fait que le système international est effectivement anarchique dans la mesure où il n'existe aucun niveau de souveraineté hiérarchiquement supérieur à celui des États, les États forment dans une certaine mesure une société avec des règles et des institutions communes.

Ce sera dans les années suivant la Seconde Guerre mondiale que le courant de pensée réaliste sera formalisé en une théorie globale des relations internationales. En 1948, Hans J. Morgenthau (1904-1980) publiera son ouvrage fondateur intitulé *Politics among Nations: The Struggle for Power and Peace*, dans lequel il systématisera le réalisme politique en relations internationales en s'appuyant sur six principes clés, que nous étudierons dans une prochaine partie. On retrouve, dans les propos abordés dans *Politics among Nations*, de fortes influences hobbesiennes. Notamment, Morgenthau soutient que la soif de pouvoir, caractéristique pérenne, éternelle et universelle de l'existence humaine, c'est-à-dire son désir essentiel de dominer (*animus dominandi*, tel que l'identifie Morgenthau) serait la cause principale des conflits (Morgenthau, 1948, p. 158). Dans la mesure où l'objectif principal de l'être humain est la domination de l'autre, l'intérêt premier de l'être humain serait, en concordance avec ce qu'affirme Hobbes, l'accumulation de pouvoir. Selon Morgenthau la politique internationale serait, comme toute autre forme de politique, une lutte pour le pouvoir en raison de la soif humaine fondamentale de pouvoir. Il affirme notamment que « International politics, like all politics, is a struggle for power.

Whatever the ultimate aims of international politics, power is always the immediate aim. Statesmen and peoples may ultimately seek freedom, security, prosperity, or power itself [...] but whenever they strive to realize their goal by means of international politics, they do so by striving for power » (Morgenthau, 1948, p. 13).

Même si le réalisme politique semble être une théorie relativement pessimiste quant à la nature humaine et aussi de par le fait que le conflit et la compétition y prennent une place très importante, il serait faux d'affirmer que le réalisme politique est désintéressé par la possibilité de la paix entre les nations. Thucydide, par exemple, a choisi d'écrire sur la guerre parce qu'il considérait la guerre comme un phénomène à la fois plus révélateur et plus fondamental que la paix entre les nations. Thucydide n'était pas pour autant cynique par rapport à la nature humaine car il nous faisait remarquer que même si la guerre est remplie d'horreur, elle est aussi remplie de gloire. Ce n'est pas pour dire, cependant, que Thucydide encourageait la guerre ou décourageait la paix. En effet, certains décrivent l'« humanité de Thucydide »⁴ (Orwin, 1994) en nous faisant remarquer que Thucydide abhorrait les barbaries que l'on retrouvait en temps de guerre et qu'il avait un désir conséquent de limiter la guerre et d'augmenter les chances d'arriver à une paix entre les nations (Forde, 2007, pp. 24-50). Dans une veine similaire, certains universitaires ont d'ailleurs suggéré que le courant de pensée réaliste était motivé principalement par une dévotion à la paix (Gilpin, 1981). Tel Thucydide qui écrit sur la guerre pour mieux révéler la société, la perspective du réalisme politique sert à mettre en évidence les obstacles à la paix (Forde, 2007, pp. 24-50).

⁴ Voir aussi Leo Strauss, *Thoughts on Machiavelli* (Seattle: University of Washington Press, 1969), p. 292; Christopher Bruell, "Thucydides' View of Athenian Imperialism," *American Political Science Review* 68, no. 1 (1974): 11-17, p. 11.

Postulats/axiomes du réalisme politique

Le premier principe du réalisme politique tel que l'affirme Morgenthau est de concevoir la politique, ainsi que la société en général comme étant régies par des lois objectives qui ont leurs racines dans la nature humaine immuable (Morgenthau, 1954, p. 4)⁵. Ce principe part du fait que l'objectif de Morgenthau avec son ouvrage est de développer non seulement une théorie des relations internationales et de la politique internationale, mais bien aussi à ce que soit développé un outil utile et pertinent de la politique étrangère (Korab-Karpowicz, 2018). En effet, Morgenthau est d'avis que le seul moyen d'améliorer la société est de comprendre les lois qui la régissent. Cet élément de la pensée de Morgenthau et de la théorie réaliste peut être relié à l'un de ses précédents ouvrages, *Scientific Man Versus Power Politics* (1946), dans lequel il débute avec une citation de *Reflections on the Causes of the Rise and Fall of the Roman Empire* par Montesquieu :

It is not fate that rules the world. Ask the Romans who experienced a continuous flow of prosperity as long as they governed themselves in a certain way, then an uninterrupted flow of reverses when they followed a different line of action. There are some general causes, either moral or physical, which operate in every monarchy, raise it up, maintain it, or cast it down. All accidents are subordinated to these causes; and if the accident of one battle, I mean of one particular cause, has ruined a state, it is because there was a general cause which made it inevitable that this state should perish in a single battle. In brief, the general course of events entails all particular accidents (Morgenthau, 1946, p. v.)

Accepter ou du moins partir du fait qu'il existe des lois objectives et une causalité essentielle d'évènements et prendre conscience de ceux-ci afin de pouvoir comprendre et étudier les réalités sociales et politiques est l'essence du premier principe du réalisme politique de Morgenthau.

⁵ 2^e édition de *Politics among Nations: The Struggle for Power and Peace*

Le deuxième principe cible notamment l'élément nécessaire pour le réalisme politique pour comprendre la politique internationale. Morgenthau affirme que le principal élément qui aide le réalisme politique à trouver son chemin dans le paysage de la politique internationale est le concept d'intérêt défini en termes de pouvoir (Morgenthau, 1954, p. 5). Ce faisant, il distingue l'approche réaliste en relations internationales d'autres approches telles que l'approche économique, par exemple, où l'intérêt se définit en termes de richesse. Morgenthau affirme aussi que le pouvoir est l'intérêt exclusif qui doit être étudié par le réalisme, délaissant expressément les préoccupations telles que les intentions des acteurs et leurs préférences idéologiques. En ce qui concerne les intentions, Morgenthau note que « to search for the clue to foreign policy exclusively in the motives of statesmen is both futile and deceptive. It is futile because motives are the most illusive of psychological data, distorted as they are, frequently beyond recognition, by the interests and emotions of actor and observer alike » (Morgenthau, 1954, p. 5-6). Les intentions ou les objectifs « réels » des acteurs seraient ainsi impossibles à cerner, et alors il serait futile et contre-productif pour le penseur réaliste de s'y attarder. La critique est similaire en ce qui concerne s'attarder sur les préférences idéologiques des acteurs. Plus encore, Morgenthau met en garde ceux qui voudraient développer leur politique étrangère en tenant compte des préférences idéologiques, philosophiques ou des croyances des autres États en notant qu'il existe toujours la possibilité qu'un acteur étatique affiche explicitement certaines préférences et croyances mais que celles-ci ne soient pas véritables (Morgenthau, 1954, p. 7). Le second principe de la théorie du réalisme politique, qui veut que le concept d'intérêt soit défini en termes de pouvoir, permet donc de rendre autonome la théorie réaliste par rapport aux autres théories politiques dans l'étude de la politique internationale et rend aussi possible l'analyse des politiques étrangères indépendamment des différentes préférences et des objectifs des acteurs politiques.

Le troisième principe de la théorie du réalisme politique est d'affirmer que le concept d'intérêt en termes de pouvoir est universel et est un élément essentiel de la politique qui n'est pas affecté par les circonstances de temps et de lieu. Toutefois, il est affirmé aussi que le contenu de cet intérêt n'est pas statique. Ce qui est associé à l'intérêt ou au pouvoir diffère d'époque en époque et dépend des circonstances culturelles, politiques et sociales. L'intérêt qui motive l'acte politique dans une période donnée de l'Histoire va dépendre du contexte politique et culturel dans lequel cet acte politique aura lieu. Le même peut être dit en ce qui concerne le pouvoir : le pouvoir d'un État est essentiellement dynamique et donc l'état de son pouvoir est différent selon l'environnement politique et culturel actuel. Par exemple, la sécurité a toujours été un intérêt important des États-Unis, mais la nature de cette sécurité n'est pas la même aujourd'hui qu'elle l'était durant la Guerre d'indépendance des États-Unis. Comme le dit Morgenthau :

Power may comprise anything that establishes and maintains the control of man over man. Thus power covers all social relationships which serve that end, from physical violence to the most subtle psychological ties by which one mind controls another. Power covers the domination of man by man, both when it is disciplined by moral ends and controlled by constitutional safeguards, as in Western democracies, and when it is that untamed and barbaric force which finds its laws in nothing but its own strength and its sole justification in its aggrandizement. (Morgenthau, 1954, p. 11)

Ce qui découle de ce principe est l'idée selon laquelle l'intérêt national défini en termes de pouvoir nécessite nécessairement une analyse continue et répétée si l'on espère analyser et comprendre les relations internationales. Le réalisme politique demande donc une analyse continue et régulière des facteurs ayant un impact sur les relations entre les États afin de pouvoir espérer comprendre la nature des relations internationales.

Le quatrième principe du réalisme politique selon Hans J. Morgenthau est d'affirmer que le réalisme politique se veut conscient de la signification morale de l'action politique. Le réalisme politique est aussi conscient de la tension inéluctable entre le commandement moral et les exigences d'une action politique réussie (Morgenthau, 1954, p. 12). Toutefois, le réalisme politique postule que des principes moraux universels ne peuvent pas être appliqués aux actions des États. En effet, un État ne peut sacrifier ses intérêts fondamentaux au profit du respect de certains principes moraux. La seule vertu d'un État, selon le réalisme politique, est celle de la prudence, c'est-à-dire « l'évaluation des conséquences des actions politiques alternatives » (Morgenthau, 1954, p. 12, ma traduction). En effet, la politique ce n'est pas l'éthique et l'État n'est pas un moraliste. La place de l'éthique et de la moralité dans les relations internationales est celle d'un facteur d'influence sur les décisions et les actions des États, c'est-à-dire une variable qui s'ajoute au calcul du coût-bénéfice des actions des États.

Le cinquième principe du réalisme politique de Morgenthau est de distinguer entre les aspirations morales des États et les principes moraux universels. Spécifiquement, « le réalisme politique refuse d'identifier les aspirations morales des États aux lois morales qui régissent l'univers » (Morgenthau, 1954, p. 13, ma traduction). Ce principe réaffirme notamment l'idée selon laquelle il serait trompeur et contre-productif pour le chercheur réaliste de s'intéresser aux principes moraux que les États voudraient affirmer et respecter, car le respect et l'affirmation de ces principes moraux n'est pas l'objectif réel de l'État, mais bien un moyen parmi d'autres qui sert à assurer son intérêt national de pouvoir. Morgenthau précise notamment que « toutes les nations sont tentées – et peu ont pu résister longtemps à la tentation – de revêtir leurs propres aspirations

et actions particulières des principes moraux universels » (Morgenthau, 1954, p. 13, ma traduction).

Le sixième principe du réalisme politique selon Morgenthau sert à affirmer explicitement l'autonomie du réalisme politique comme discipline de l'étude des relations internationales. Se référant aux cinq principes précédents, Morgenthau détermine qu'il existe effectivement une différence réelle et profonde entre le réalisme politique et les autres approches et théories des relations internationales. Le réaliste politique se doit de, et peut, selon Morgenthau, subordonner toute autre approche et perspective des relations internationales à la sienne. Plus encore, le réalisme politique ne serait pas qu'une approche imaginée, mais bien une approche qui s'intéresse profondément aux problématiques (Morgenthau, 1954, p. 14). Ceci est dû au fait que le réalisme politique ne se veut ni idéaliste, ni légaliste, ni même moraliste dans son approche de la politique internationale. Sa seule préoccupation est l'intérêt national défini en termes de pouvoir :

Intellectually, the political realist maintains the autonomy of the political sphere, as the economist, the lawyer, the moralist maintains theirs. He thinks in terms of interest defined as power, as the economist thinks in terms of interest defined as wealth; the lawyer, of the conformity of action with legal rules; the moralist, of the conformity of action with moral principles [...] the political realist is not unaware of the existence and relevance of standards of thought other than political ones. As political realist, he cannot but subordinate these other standards to those of politics (Morgenthau, 1954, p. 13)

En effet, le réalisme politique étudie les conflits et la compétition entre les nations dans un monde où chaque nation tente d'accumuler ou de maintenir son pouvoir.

On remarque évidemment que certains principes répètent des notions et des idées évoquées dans d'autres principes. Toutefois, on peut résumer le tout ainsi : l'étude de la politique est une

discipline à part dans la mesure où on accepte que le pouvoir en tant qu'intérêt est son concept fondamental et où on postule que l'État est l'acteur principal, ou le plus petit dénominateur commun des relations internationales. Le réalisme politique conceptualise l'intérêt national comme étant défini en termes de pouvoir. La politique internationale est avant tout une question de compétition entre des États qui tentent chacun de sécuriser cet intérêt pour eux-mêmes. Une analyse des relations internationales doit s'intéresser avant tout aux facteurs et aux conséquences des politiques étatiques et subordonner à ceux-ci les divers objectifs affirmés par les États. De fait, le réalisme politique ne se réfère pas à des principes moraux universels pour juger des actions des États, préférant plutôt faire preuve de « prudence » lors de l'analyse des politiques et de leurs conséquences dans les relations internationales. Le réalisme politique postule donc que les politiques internationales et les politiques étrangères des États sont fondées sur des considérations d'intérêt national plutôt que sur des considérations morales. En effet, ces considérations morales ne serviraient en fait qu'à dissimuler les intérêts de pouvoir des États.

Le réalisme de Kenneth Waltz

Une critique importante de la théorie de Morgenthau, provenant entre autres de Raymond Aron dans son ouvrage intitulé *Paix et guerre entre les nations* (1962), était de noter que le concept fondamental du réalisme de Morgenthau, notamment le pouvoir, était ambigu dans la mesure où il pouvait être à la fois un moyen et une fin en politique (Korab-Karpowicz, 2018). En effet, dans la mesure où le pouvoir n'est qu'un moyen pour arriver à une autre fin, alors on ne peut s'y référer exclusivement pour définir la politique comme domaine d'étude distinct. D'autre part, à partir des années 1970, avec le recul des tensions internationales associées à la Guerre froide, on pouvait constater une augmentation importante de la connectivité des activités économiques des États et

donc d'une interdépendance économique entre ceux-ci. Cette nouvelle réalité a contribué à une réémergence de la pensée idéaliste, sous les effigies du néolibéralisme ou du pluralisme, qui clamaient une « interdépendance complexe » entre les nations (Keohane & Nye, 1977).

La principale réponse à ces critiques proviendra de Kenneth N. Waltz avec la publication de son ouvrage intitulé *Theory of International Politics* (1979). Dans celui-ci, Waltz prône une approche au réalisme politique qui se veut plus scientifique que ce que propose Morgenthau. Cette nouvelle approche, le réalisme structurel ou néoréalisme, se veut plus scientifique dans la mesure où, entre autres, Waltz évitait d'aborder le sujet de la nature humaine tel que l'avait fait son prédécesseur qui affirmait que l'*animus dominandi* relevait de la nature humaine. Plutôt, Waltz a tenté d'élaborer une théorie des relations internationales en affirmant notamment qu'une perspective similaire à une perspective microéconomique serait en mesure d'expliquer comment les États agissent et agiront. Il fait notamment l'analogie que les États dans le système international sont comme des firmes dans une économie domestique.

International-political systems, like economic markets, are formed by the coaction of self-regarding units. International structures are defined in terms of the primary political units of an era, be they city-states, empires or nations. Structures emerge from the coexistence of states. No state intends to participate in the formation of a structure by which it and others will be constrained. International-political systems, like economic markets, are individualist in origin, spontaneously generated, and unintended. In both systems, structures are formed by the coaction of their units. Whether those units live, prosper, or die depends on their own efforts. Both systems are formed and maintained on a principle of self-help that applies to the units. To say that the two realms are structurally similar is not to proclaim their identity. Economically, the self-help principle applies within governmentally contrived limits. Market economies are hedged about in way that channel energies constructively. One may think of pure food-and-drug standards, antitrust laws, securities and exchange regulations, laws against shooting a competitor, and rules forbidding false claims in advertising. International politics is more nearly a realm in which anything goes. International politics is structurally similar to a market economy insofar as the self-help principle is allowed to operate in the latter (Waltz, 1979, p. 91).

Waltz affirme notamment que les États, tels les firmes, sont des unités. De fait, malgré leurs différences et leurs variations de forme, les firmes partageraient certaines qualités : « elles sont des unités autonomes qui, dans les limites imposées par le gouvernement, décident elles-mêmes comment faire face à leur environnement et comment travailler pour atteindre leurs objectifs » (Waltz, 1979, p. 98, ma traduction). Waltz remarque aussi que les États sont fonctionnellement similaires. C'est-à-dire que les États peuvent être considérés comme égaux dans la mesure où leurs fonctions sont similaires ; ce qui différencie les États est plutôt leurs capacités à accomplir ces fonctions : « les fonctions des États sont similaires, et les distinctions entre eux découlent principalement de leurs capacités variées » (Waltz, 1979, p. 97, ma traduction). L'objectif principal de Waltz avec son ouvrage *Theory of International Politics* est donc d'expliquer pourquoi, malgré leurs différentes formes de gouvernements et leurs idéologies politiques diverses, les États agissent de manière similaire et pourquoi, malgré l'interdépendance de plus en plus importante entre eux, les dynamiques de relations internationales ne risquent pas de changer de sitôt (Korab-Karpowicz, 2018).

De fait, afin de pouvoir étudier les comportements des acteurs étatiques, Waltz avance que nous devons examiner la structure du système dans lequel les acteurs étatiques interagissent. Waltz conçoit qu'un système est composé d'une structure et des unités en interaction. Selon lui, la structure est l'élément qui nous permet de penser le système dans son ensemble (Waltz, 1979, p. 79). La structure d'un système se définit en premier lieu par le principe selon lequel il s'organise ou s'ordonne et, en second lieu, par la différenciation et la spécification de ses unités et, finalement, par la distribution des capacités parmi les unités.

Principes du réalisme structurel

Le « système » à l'étude est celui des relations internationales et sa structure est, selon Waltz, anarchique. C'est-à-dire non pas qu'il y a présence de chaos et de désordre, mais bien qu'il y ait absence de gouvernement mondial dans le système international (Waltz, 1979, p. 88). De fait, l'anarchie en tant qu'absence d'autorité centrale pouvant assurer la sécurité et la stabilité des relations internationales est le principe d'ordre du système international. Ceci implique donc que chaque acteur de ce système soit responsable de sa propre survie, de sa propre sécurité et de la protection de ses intérêts. L'unité, ou le plus petit dénominateur commun de ce système est l'État et les États sont fonctionnellement similaires. Waltz dit notamment que : « formellement, chacun est l'égal de tous les autres. Aucun n'a le droit de commander, aucun n'est tenu d'obéir » (Waltz, 1979, p. 88). Waltz affirme aussi que, dû à la structure anarchique du système, l'intérêt premier des États n'est pas l'accumulation de pouvoir, comme l'affirmait Morgenthau, mais bien la sécurité : « Dans l'anarchie, la sécurité est la finalité la plus ultime. Ce n'est que si la survie est assurée que les États peuvent en toute sécurité rechercher d'autres objectifs tels que la tranquillité, le profit et le pouvoir. [...] la première préoccupation des États n'est pas de maximiser le pouvoir mais de maintenir leurs positions dans le système » (Waltz, 1979, p. 126).

De par la structure anarchique du système international, les États sont égoïstes et cherchent avant tout à survivre : « Au niveau international, l'environnement de l'action des États, ou la structure de leur système, est déterminé par le fait que certains États préfèrent la survie à d'autres fins pouvant être obtenues à court terme et agissent avec une efficacité relative pour atteindre ce but » (Waltz, 1979, p. 93, ma traduction). Les États ont donc l'autorité légitime de faire tout ce qui

est en leur pouvoir pour assurer leur survie. Cette situation nourrit notamment une atmosphère de méfiance entre les États. Cette insécurité conséquente relève aussi des « capacités » relatives des États qui, tel que mentionné plus haut, sont différentes d'État en État. C'est en comparant ses capacités à celles des autres États que chaque État réalise qu'il doit accumuler encore plus de « capacité » afin de pouvoir assurer ses intérêts. Ceci mène à la situation paradoxale classique de la politique internationale qu'est le « dilemme de sécurité ». C'est-à-dire, les États vont accumuler de plus en plus de capacité afin de pouvoir se défendre contre une attaque potentielle d'un autre État. Ce faisant, les autres États auront un sentiment d'insécurité grandissant ce qui les poussera à agir en conséquence et à se préparer à une attaque potentielle. Pour se préparer à cette potentielle attaque, il faut nécessairement accumuler plus de capacité (Herz, 1950, pp. 157-180). Le dilemme de sécurité est donc le cercle vicieux de l'accumulation perpétuelle de capacité par chacun causée par l'insécurité de chacun face à l'accumulation perpétuelle de capacité par l'autre. On remarque donc un parallèle évident entre la réalité conséquente de la structure du système international et l'état de nature hobbesien. Waltz affirme aussi que la structure anarchique du système international a pour effet de limiter la coopération entre les États, et ce, pour deux raisons : (1) les États redoutent que les activités de coopération puissent favoriser l'un plus que l'autre, et donc que l'un profite d'une plus grande accumulation de capacité relativement à l'autre. Plus simplement, les États ne peuvent connaître les intentions réelles des autres États, et donc ne peuvent pas savoir si l'autre a l'intention de profiter de l'entreprise coopérative de manière à ce qu'il en retire un plus grand bénéfice/profit que l'autre ; et (2) les États redoutent de devenir trop dépendant des autres États en ce qui concerne la protection de leurs intérêts. En effet, plus un État se spécialise (on entend ici une conceptualisation économique de spécialisation) « plus il dépend des autres de lui livrer le matériel et les biens qu'il ne produit pas lui-même » (Waltz, 1979, p. 106, ma traduction). De fait,

« les États ne se placent pas volontairement dans des situations de dépendance accrue. Dans un système d'auto-assistance, les considérations de sécurité subordonnent le gain économique à l'intérêt politique » (Waltz, 1979, p. 107, ma traduction). Nous pouvons même constater un exemple de ceci avec la pandémie mondiale du SARS-CoV2 ou Covid-19 qui a mis à l'épreuve l'enthousiasme occidental pour la mondialisation et l'interdépendance économique, dans la mesure où les États qui dépendent des autres pour recevoir de l'équipement de protection médical nécessaire à affronter la pandémie doivent faire face à des États qui priorisent maintenant leur propre sécurité à leurs obligations contractuelles d'exportations de produits (Farrell & Newman, 2020).

Un autre principe fondamental de la théorie réaliste de Waltz est donc celui de la distribution des capacités des États. Tel que mentionné plus tôt, Waltz affirme que les États sont fonctionnellement similaires les uns aux autres et donc que la différenciation principale que l'on peut faire entre ceux-ci est dans l'évaluation de leurs capacités à accomplir certaines tâches similaires. En effet, le réalisme et, plus particulièrement, le réalisme structurel de Kenneth Waltz rejettent l'idée selon laquelle certaines caractéristiques des États (par exemple s'ils sont légitimes ou révolutionnaires, autoritaires ou démocratiques, idéologiques ou pragmatiques, etc.) soient des qualités ou des attributs nécessaires ou même pertinents à la définition des structures politiques internationales (Waltz, 1979, p. 99, ma traduction). De plus, « la structure d'un système change en fonction de la répartition des capacités entre les unités du système » (Waltz, 1979, p. 97, ma traduction). De fait, la structure du système international ne peut changer que si les acteurs étatiques ayant le plus de pouvoir ou de capacité prennent des mesures qui mèneront à un changement. Les États ne sont pas égaux dans leurs capacités à provoquer des changements. En

effet, la plupart des États n'ont pas le pouvoir de modifier la structure. Toutefois, puisque la distribution des capacités varie selon les développements économiques, technologiques, etc., des acteurs étatiques, il se peut que cela devienne dans l'intérêt de ceux-ci de tenter de changer la structure du système. Les changements qui en résultent reflèteront la nouvelle distribution des capacités des États (Gilpin, 1981). C'est dans ce contexte que les États vont tenter de s'« équilibrer » les uns par rapport aux autres, car ils voudront avant tout augmenter leurs chances de survie et éventuellement augmenter leurs capacités. Il y a deux composantes à l'équilibre : l'équilibre interne et externe. L'État peut donc faire des efforts pour atteindre un équilibre interne en tentant, par exemple, de développer ses capacités économiques et/ou d'augmenter sa puissance militaire. En ce qui a trait à l'équilibre externe, l'État peut tenter, par exemple, de développer des alliances avec d'autres États ou renforcer celles qu'il possède déjà, et/ou il pourrait tenter d'affaiblir les alliances qui lui sont compromettantes.

Suite à l'étude des principes réalistes de la théorie de Waltz, on remarque les différences entre sa perspective réaliste et celle de Hans J. Morgenthau, ainsi que ses apports importants au courant de pensée réaliste. Pour résumer la précédente section, on remarque en premier lieu que Waltz refuse l'idée selon laquelle les États cherchent avant tout l'accumulation de pouvoir. En effet, Waltz explique que les États sont plutôt intéressés avant tout à assurer leur sécurité ou leur survie, notamment puisque l'absence de l'un rend l'autre impossible. Plus spécifiquement, l'accumulation de pouvoir est impossible dans la mesure où l'État n'existe plus ; l'accumulation de sécurité est toutefois possible même si l'État n'est pas le plus puissant. C'est-à-dire que le pouvoir est un moyen et non une fin en soi, notamment un moyen parmi d'autres pour pouvoir assurer sa survie. D'autre part, le réalisme structurel tel que développé par Kenneth N. Waltz se

veut plus ‘scientifique’ dans son approche théorique de l’étude des relations internationales que celle de Morgenthau. Refusant notamment de proposer des conclusions quant à la nature humaine comme Morgenthau l’a fait en affirmant l’*animus dominandi* de l’être humain et des États, Waltz a préféré s’intéresser à la structure du système d’interactions des États. Il soutient notamment que le système international anarchique et la répartition des capacités sont de puissantes contraintes et incitations qui produisent une « similitude » dans le comportement des États. Selon Waltz, les relations internationales se font dans un système anarchique peuplé d’unités fonctionnellement similaires. Cette nature anarchique du système international additionnée au postulat selon lequel les États cherchent, au strict minimum, à préserver leur existence permet de former un cadre théorique qui expliquerait les comportements des États. En effet, le réalisme structurel de Waltz veut que la structure du système d’interactions, c’est-à-dire le système international, présente nécessairement des contraintes et des opportunités particulières à ses acteurs. Qu’il s’agisse d’un système économique ou politique, Waltz est d’avis que la structure influence les comportements en récompensant certains comportements et en punissant d’autres. Un système anarchique, c’est-à-dire un système où une autorité centrale qui peut imposer des normes et faire respecter des lois est absente, présente entre autres une contrainte d’insécurité pour les États, dans la mesure où nul ne peut savoir avec certitude les intentions des autres États et donc nul ne peut avoir la certitude qu’ils ne se feront jamais agresser par un autre. Ceci les pousse à augmenter leur capacité de se protéger contre des agresseurs potentiels. Toutefois, en augmentant leur capacité de protection, c’est-à-dire en accumulant des avantages relatifs de sécurité, les autres États remarqueront l’augmentation des capacités de cet État et renchériront à leur tour en augmentant eux aussi leurs capacités. Pour Waltz, on parle ici de socialisation des unités dans le système, qui est une conséquence directe de la structure du système. La structure affecte donc l’issue du comportement,

indépendamment des motifs et/ou des intentions des unités elles-mêmes. De par cette dynamique hobbesienne de méfiance et d'incertitude, on peut conclure que la coopération entre les États est improbable. Waltz explique notamment que les États ont intérêt à éviter la spécialisation (dans le sens économique du terme) afin de ne pas nourrir une dépendance à un autre État. En effet, un État dont la sécurité dépend de la force militaire d'un autre État risque fortement de se retrouver dans une situation précaire s'il advient que le produit dans lequel il s'est spécialisé perd de sa valeur. En d'autres mots, lorsque les coûts associés à la protection d'un autre État deviennent plus élevés que les bénéfices que l'on en retire, alors il n'est plus dans l'intérêt de l'État rationnel d'assurer cette protection.

Ce chapitre a servi à présenter les postulats et les principes fondamentaux de la théorie du réalisme politique, ainsi que ceux de la théorie du réalisme structurel de Kenneth N. Waltz. Ce faisant, nous avons présenté la seconde théorie qui fera partie de notre cadre théorique que nous allons mettre en application dans le prochain chapitre pour tenter de mieux comprendre la question de la coopération en matière de renseignements de sécurité entre les États. Avant d'y arriver nous allons tenter, dans la dernière section de ce deuxième chapitre, de mettre en évidence les parallèles entre la théorie du choix rationnel et la théorie du réalisme politique.

Les parallèles entre la théorie du choix rationnel et le réalisme politique

La présente partie servira à mettre en évidence les parallèles et les similitudes entre les axiomes, les postulats ou les principes fondamentaux de la théorie du choix rationnel et de la théorie du réalisme politique. Ce faisant, nous allons pouvoir conclure que le réalisme politique et la théorie du choix rationnel partagent des principes fondamentaux similaires. Plus spécifiquement,

nous allons tenter de mettre en évidence le fait que la théorie du réalisme politique comporte une logique similaire à celle de la théorie du choix rationnel ainsi que sur certains éléments de la théorie des jeux. Nous tenterons aussi de mettre en évidence que ce que le réalisme politique nous apporte est qu'il définit précisément les variables qui sont présentes dans un système de choix rationnel. De façon plus générale, si la théorie du choix rationnel nous propose que si x veut y alors il doit faire z , le réalisme politique, quant à lui, définit les variables de façon à ce que la proposition devienne la suivante : si *l'État* veut *survivre* alors il doit *aller en guerre* (par exemple).

Commençons alors avec le principe de la théorie du choix rationnel qui veut que la perspective d'analyse de la théorie soit celle de l'individualisme méthodologique. De par ce principe, les théoriciens du choix rationnel postulent que l'étude des comportements des agents rationnels doit se faire en considérant que le plus petit dénominateur commun est l'individu, ou l'agent rationnel. En effet, ces théoriciens sont d'avis que pour pouvoir s'expliquer des phénomènes sociaux, c'est-à-dire des phénomènes qui émergent au sein de groupes, il faut chercher ses réponses au niveau de l'individu et de ses interactions. Cet individu qui représente l'unité de base d'une perspective de choix rationnel est de plus considéré comme rationnel et égoïste. En effet, il est postulé que l'individu fait preuve de rationalité instrumentale dans ses prises de décision et que ses décisions sont prises avec l'objectif d'assurer l'atteinte et la protection de ses propres intérêts avant ceux des autres. Faisant preuve de rationalité instrumentale, l'agent rationnel est en mesure de faire un calcul des coûts et des bénéfices attendus pour chaque choix qui s'offre à lui et de choisir l'option qui aura comme résultat la maximisation de l'utilité attendue. Cette prise de décision se fait généralement dans un système qui lui présente des opportunités et des contraintes particulières, ou en d'autres mots des conséquences et des récompenses données

selon le choix qu'il fera. Il est aussi supposé que l'agent rationnel soit en mesure de comprendre ces conséquences et donc il les intègre dans son calcul de coût/bénéfice. D'autre part, l'agent rationnel est considéré comme étant en mesure d'ordonner et de hiérarchiser ses préférences selon l'exigence de cohérence de Kenneth Arrow (1951/1963).

En comparaison, le réalisme politique postule que les États sont les acteurs principaux du système international. De fait, le réalisme politique adopte généralement une perspective d'analyse selon laquelle les États sont considérés comme étant les plus petits dénominateurs communs des phénomènes politiques internationaux. Ces États sont considérés comme étant des acteurs rationnels et égoïstes (Gilpin, 1981; Glaser, 2010). Il est important de noter, toutefois, que les penseurs du choix rationnel adoptent un individualisme méthodologique stricte. Cela les empêche notamment de reconnaître qu'un État puisse être considéré comme étant un agent rationnel. Pour eux, il n'y aurait que les individus, c'est-à-dire les êtres humains qui peuvent être considérés comme des agents rationnels. En effet, ils remarquent que les États ne sont pas ceux qui prennent les décisions ou posent des gestes, ce sont plutôt les individus qui composent ces États qui prennent effectivement les décisions et qui sont donc les agents rationnels. Parler d'État rationnel n'aurait ainsi aucun sens. Les réalistes refusent très simplement d'adhérer à cet exceptionnalisme. Plutôt, les penseurs du réalisme politique (et de plusieurs autres théories des relations internationales) anthropomorphisent les États. De fait, les États sont considérés comme étant des agents rationnels et égoïstes au sein de leur système d'interaction. Nous acceptons également que l'État puisse être pensé comme étant le plus petit dénominateur commun dans les relations internationales. Ensuite, dû au système d'interaction des relations internationales qui se veut anarchique de par l'absence d'une autorité supranationale ayant un monopole de la violence légitime et étant capable d'imposer

des lois aux États, les États se retrouvent dans un système d' « auto-assistance » (Waltz, 1979), c'est-à-dire un système où les États ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour assurer leurs intérêts fondamentaux. De fait, les États se retrouvent constamment dans des situations qui leur demandent de choisir une option parmi celles qui leur sont offertes. Dans ces situations, les États font preuve de rationalité instrumentale dans la mesure où ceux-ci choisissent l'option qui maximise leur utilité attendue selon leur calcul des coûts et des bénéfices de chaque option disponible et selon les contraintes et les opportunités liées au système dans lequel ils prennent cette décision. Les défenseurs du réalisme structurel de Waltz seraient d'avis que l'utilité ou l'intérêt que tentent de maximiser avant tout les États lorsqu'ils effectuent des choix est celui de la survie ou de la sécurité (Waltz, 1979, p. 107). De fait, on peut affirmer que le réalisme attribue une certaine exigence de cohérence des préférences des États dans la mesure où la survie ou la sécurité doit toujours avoir une fonction d'utilité supérieure à tout autre intérêt. En effet, la sécurité représente la préférence ultime des États, primant notamment sur les intérêts économiques, politiques, technologiques, etc.

Suite à ces constats, il semblerait possible d'affirmer que la théorie du réalisme politique et la théorie du choix rationnel comportent une logique similaire. En effet, ces deux théories tentent d'étudier les comportements et les décisions des acteurs en considérant que ceux-ci sont les plus petits dénominateurs communs dans un système de décision. De plus, ces théories postulent que les acteurs rationnels ont une ou des préférences et croyances données, et que c'est selon ces préférences et ces croyances qu'ils effectuent leurs décisions. Dans ces deux théories, il n'est pas question d'idéaliser les acteurs ou d'établir un jugement normatif de ceux-ci. Plutôt, on tente simplement d'identifier quels comportements ils devraient adopter afin de maximiser leur utilité.

De fait, il ne serait pas exagéré d'affirmer qu'un phénomène social ou politique donné qui peut être étudié avec un cadre théorique réaliste pourrait potentiellement être étudié avec un cadre théorique de choix rationnel et, ce faisant, produire des résultats relativement similaires. De manière plus générale, il serait possible d'appliquer la logique de la théorie du choix rationnel pour mieux comprendre ou développer la théorie du réalisme politique. Le cadre théorique offert par la théorie du choix rationnel nous permet de mieux penser le cadre théorique du réalisme politique.

Conclusion partielle

Dans ce chapitre nous avons étudié une des plus importantes théories de la science politique du XXe siècle. Le réalisme politique émergea largement en réponse à un courant de pensée idéaliste qui prit de l'ampleur durant la période suivant la fin de la Première Guerre mondiale. C'est sous cette perspective idéaliste que la Ligue des Nations vit le jour et c'est par l'incapacité de cet organisme international d'empêcher une Seconde Guerre mondiale que l'idéalisme sera submergé, tant dans le monde académique que politique, par le courant de pensée réaliste. Dans la seconde moitié du XXe siècle, la théorie réaliste sera divisée en deux perspectives différentes : le réalisme agressif, où l'on affirme que l'intérêt premier des États est l'accumulation de pouvoir et la domination (Morgenthau, 1948) ; et le réalisme défensif ou structurel, où l'on affirme plutôt que l'intérêt premier des États est d'assurer sa sécurité et sa survie (Waltz, 1979). Suite à une étude du réalisme structurel de Kenneth Waltz, nous avons tenté de mettre en évidence les parallèles entre les postulats théoriques fondamentaux du réalisme politique tels que vus dans ce chapitre et les postulats théoriques fondamentaux de la théorie du choix rationnel tels que nous les avons présentés dans le chapitre précédent. Ce faisant, nous avons mis en évidence qu'un cadre théorique réaliste se veut comparable à un cadre théorique de choix rationnel.

Dans le prochain chapitre, nous allons aborder la question du renseignement de sécurité. Plus spécifiquement, nous allons nous intéresser à la coopération internationale en matière de renseignement de sécurité. L'étude académique du renseignement de sécurité étant souvent fait sous une perspective réaliste, il est alors cohérent avec la conclusion de ce chapitre d'affirmer la pertinence d'étudier le domaine du renseignement et de la coopération en matière de renseignement selon une perspective de choix rationnel. Ceci nous permettra entre autres de nous référer à des expériences de la théorie des jeux et à des dilemmes d'action collective afin d'élucider, ou du moins contribuer à élucider certains enjeux de la coopération internationale en matière de renseignements de sécurité.

Chapitre 3 : la coopération internationale en matière de renseignement de sécurité

Le renseignement

La notion d'accumuler le plus d'informations possibles sur son adversaire afin de renforcer sa position face à celui-ci n'est pas nouvelle ou récente. En effet, on peut notamment remonter jusqu'au 4^e siècle av. J.-C. où le général Chinois Sun Tzu, dans son important ouvrage intitulé *l'Art de la guerre*, nous enseigne qu'il faut connaître notre adversaire afin de pouvoir le vaincre. Il nous expliquait d'autant plus qu'il employait un vaste réseau d'espions afin d'accumuler le plus d'information possible sur les capacités militaires et les intentions de ses ennemis (Tzu, 2002). D'autre part, si on remonte jusqu'aux philosophes modernes on peut noter que Machiavel, par exemple, comprenait bien et était même enthousiaste à l'idée de la « tromperie stratégique », ou un concept qui se rapporterait aujourd'hui à ce qu'on appelle le contre-renseignement. En effet, il affirmait que : « Quoique la ruse soit répréhensible partout ailleurs, elle est cependant très honorable à la guerre ; on loue le général qui lui doit la victoire, comme celui qui l'a remportée à force ouverte » (Machiavel, 1980, p. 301). Depuis Machiavel, le renseignement en tant que pratique et outil des États a connu une évolution importante et constante. Cette évolution s'est faite en réponse à des menaces qui elles aussi évoluent constamment et dont la nature change constamment. L'évolution du monde du renseignement est en fait une conséquence nécessaire d'États qui cherchent à toujours maximiser leur intérêt de sécurité dans un système d'interaction où ceux-ci sont insécures et incertains. Un des changements importants qu'ont subi les services de renseignement des États depuis le dernier siècle concerne la coopération entre ceux-ci. Comme nous le verrons dans les chapitres qui suivent, les activités de coopération internationale en matière

de renseignement de sécurité ont augmenté tant en quantité qu'en qualité depuis le dernier siècle et surtout depuis le début du 21^e siècle, notamment en réponse aux nouvelles menaces existentielles auxquelles font face les États. De fait, il existe aujourd'hui une multitude d'accords et de traités formels et informels entre différents États qui encadrent la coopération entre ces derniers en matière de renseignement de sécurité. Cette coopération, qui prend souvent la forme d'accords d'échange et de partage de renseignements de sécurité, est vue comme étant une alternative qui maximiserait la sécurité collective des États qui y participent.

Dans ce chapitre, nous nous intéresserons justement à la question de la coopération internationale en matière de renseignement de sécurité. En premier lieu, il sera question de définir les concepts à l'étude tel que le renseignement et la coopération. Nous terminerons ensuite ce troisième chapitre en démontrant la pertinence de se référer au réalisme structurel pour étudier le renseignement.

Qu'est-ce que le renseignement?

Il est nécessaire avant tout de définir le concept central de ce chapitre, c'est-à-dire le renseignement. La définition du renseignement est en fait un sujet relativement contentieux dans la littérature académique. En effet, certains préfèrent définir le renseignement selon le résultat qui est achevé suite au processus ou au cycle du renseignement, tandis que d'autres préfèrent plutôt définir le renseignement en tant que produit en soi. D'autre part, il existe plusieurs différents types de renseignement. Par exemple, il y a le renseignement des affaires ou *business intelligence*, qui comprend les stratégies et les technologies utilisées par les entreprises et les compagnies qui

servent à informer les décisions des directeurs de ces compagnies en analysant et en interprétant des données et de l'information recueillies auprès de diverses sources. Il y a aussi le renseignement militaire, qui comprend les différents moyens d'accumuler de l'information sur son adversaire, par exemple la quantité et le type d'avions de chasse qu'il possède à un moment et à un endroit donné, pour ensuite analyser cette information et produire des renseignements qui informeront les décisions des commandants. De plus, il existe une multitude de sources différentes de renseignements, notamment : les sources humaines (HUMINT) ou *human intelligence* qui sont recueillies tant clandestinement (ex. les espions) qu'ouvertement (ex. les diplomates), les sources électromagnétiques (SIGINT) ou *signals intelligence* qui sont des signaux et des communications provenant par exemple des ondes radio ou de satellites et qui sont interceptées par divers systèmes et agences ; et les sources ouvertes (OSINT) ou *open source intelligence* comprennent toute information ou renseignement qui est ouvertement disponible. Évidemment, la collecte de renseignements ne se limite pas qu'à ces trois sources, bien au contraire, mais celles-ci sont considérées comme des sources importantes de renseignement. Dans tous les cas, les renseignements servent à mieux informer les décisions des décideurs, leur conférant un avantage compétitif supplémentaire. Le renseignement sert donc à diminuer l'incertitude des décideurs qui font face à une situation ambiguë (Wheaton & Beerbower, 2006, pp. 319-330). Martin Ara, Thomas Brand et Brage A. Larssen affirment notamment que le renseignement est un outil indispensable aux opérations des forces spéciales d'une armée car il constitue souvent un facteur décisif dans la prise de décision, la planification et l'exécution d'opérations spéciales (Ara, Brand, & Larssen, 2011). Cela dit, le type de renseignement auquel nous nous intéresserons dans ce chapitre est le renseignement de sécurité, c'est-à-dire le renseignement qui sert à informer les décisions des décideurs en matière de sécurité nationale (Walsh P. F., 2011, p. 9).

De plus, il y a des distinctions importantes à faire entre le concept de renseignement et d'autres concepts similaires. Il y a entre autres une distinction à faire entre « renseignement » et « information ». En effet, un renseignement est une information qui a été en quelque sorte « raffinée », rehaussant sa valeur, et ce, par l'analyse d'un expert dans le domaine. Une information n'est donc qu'une donnée brute et qui n'est pas contextualisée. Un renseignement est plus élaboré puisqu'il a été traité et vérifié par un spécialiste. De fait, un renseignement a une valeur beaucoup plus importante qu'une information puisque, une fois traitée et analysée par un expert, le renseignement a une pertinence et une validité que l'information brute n'a pas (Gougeon, 2006, p. 246). Par exemple, une information serait tout simplement de noter l'anneau sur l'annuaire d'un individu, tandis qu'un renseignement serait le produit de l'analyse de cette information qui conclurait notamment que cet individu est marié. Les informations sont donc les faits ou les données et les renseignements sont les connaissances qui sont inférées et déduites de ceux-ci.

Cette idée que le renseignement est en fait de l'information raffinée se rapporte notamment au processus ou cycle du renseignement. Le cycle du renseignement est en fait un dispositif heuristique utilisé pour décrire le flux d'informations entre les services de renseignement et les décideurs politiques (Marrin, 2009, pp. 131-150). Dans les pays occidentaux le cycle du renseignement est généralement semblable. Au Canada, par exemple, ce cycle comprend cinq étapes : (1) exigences en matière de renseignement et instructions, (2) planification, (3) collecte, (4) analyse et (5) diffusion et rétroaction. Avec la première étape du cycle, l'agence de renseignement reçoit les exigences en matière de renseignement ainsi que les instructions quant aux priorités en matière de renseignement et aux moyens de collecte du renseignement. Ces

priorités et ces exigences peuvent provenir à la fois d'une commande directe des décideurs politiques ou peuvent être déduites selon les objectifs stratégiques du gouvernement et du ministère ou département de la sécurité nationale. De plus, les moyens de collecte de renseignement sont généralement soumis à des contraintes légales particulières. Au Canada, par exemple, c'est la *Loi sur le SCRS* qui établit le cadre légal dans lequel le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) peut opérer.

Ensuite on passe à l'étape de la planification. C'est à cette étape que l'agence de renseignement planifie comment mieux répondre aux besoins en information et en renseignement de leurs clients selon les instructions et les exigences que ces derniers ont établis et selon les contraintes légales qui leur sont imposées. À l'étape de la collecte, l'agence de renseignement met en œuvre divers moyens et méthodes pour collecter l'information et les renseignements demandés. Ces informations peuvent être recueillies auprès de différentes sources, tant ouvertes (des journaux, des magazines, des revues, des documents officiels, bref, tout ce qui est disponible au public) que secrètes (provenant de sources humaines, de gouvernements étrangers, recueillies clandestinement sur le terrain, etc.). Ensuite, à l'étape de l'analyse les divers experts évaluent la qualité de tous les types d'informations recueillies, les analysent et produisent ensuite des renseignements utiles et pertinents pour les clients. Les produits de ces analyses sont généralement sous forme de rapports de renseignement ou d'évaluations de la menace. À l'étape ultime de diffusion et de rétroaction, les divers produits des analyses des experts sont diffusés aux clients. Le SCRS, par exemple, envoie ses rapports et ses évaluations tant au gouvernement du Canada qu'aux différents organismes internes d'application de la loi. Le SCRS communique aussi ces renseignements avec certains alliés en vertu d'accords de coopération en matière de

renseignement, notamment avec les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, mais aussi avec bien d'autres pays dans le monde. Suite à la diffusion de ces renseignements, l'agence de renseignement reçoit de la rétroaction de ses clients, ce qui lui permet de réorienter et de mieux spécialiser, au besoin, ses moyens et ses méthodes pour toujours améliorer la qualité du renseignement produit (CSIS, 2019). De fait, certains auteurs dans la littérature académique portant sur le renseignement définissent le renseignement comme étant ce processus qui a pour but d'informer les décideurs politiques afin qu'ils aient un avantage décisionnel sur leurs compétiteurs (Sims, 2009 ; Walsh J. I., 2007).

Le renseignement n'est pas seulement un cycle, mais bien aussi un produit. En effet, le cycle du renseignement nous permet de comprendre les dynamiques présentes entre le client et le fournisseur et de comprendre d'où viennent les renseignements et où finissent-ils, mais le cycle du renseignement ne nous offre pas nécessairement une définition de ce qu'est le renseignement en tant que tel et ne nous permet pas non plus de comprendre quelle est la valeur et l'importance du renseignement. Jennifer E. Sims nous explique notamment que le renseignement n'est pas simplement un processus par lequel un fournisseur sert un client. Plus spécifiquement, selon elle, le renseignement permettrait de renforcer l'efficacité des décisions prises par des acteurs qui travaillent en opposition à d'autres acteurs : « Si la politique implique une compétition pour le pouvoir, le 'renseignement' peut être mieux compris comme étant un processus par lequel les concurrents améliorent leur prise de décision par rapport à leurs adversaires. Il procure un 'avantage décisionnel' » (Sims, 2007, ma traduction). C'est-à-dire que cette définition porte plutôt sur le processus du renseignement, et non sur le renseignement en tant que tel. D'autre part, Patrick F. Walsh offre plutôt une définition du renseignement selon laquelle le renseignement serait un

produit en tant que tel : « le renseignement de sécurité nationale est défini comme le renseignement recueilli, analysé et diffusé pour les décideurs à l'appui de la sécurité de l'État » (Walsh P. F., 2011, p. 9, ma traduction). La différence entre les deux définitions offertes est subtile mais tout de même substantielle. Puisque nous allons aborder, dans ce chapitre, la question de l'échange et du partage de renseignements de sécurité entre les États, nous allons considérer le renseignement comme étant un produit tangible. De fait, il serait difficile de conceptualiser l'échange de processus de renseignement entre les États. Cela dit, dans les deux définitions ce qui semble être central est l'idée selon laquelle le produit final qui est acheminé aux clients sert à informer leurs décisions sur divers sujets et leur confère un avantage décisionnel relatif par rapport à leurs compétiteurs ou adversaires.

En effet, l'avantage décisionnel est d'autant plus important dans les relations internationales puisqu'il y règne une incertitude quant aux intentions des autres acteurs. C'est-à-dire que les relations internationales sont constamment soumises à un « brouillard de guerre », comme le dirait Carl von Clausewitz (Clausewitz, 1976), et le renseignement est la solution nécessaire pour diminuer les effets et/ou la présence de ce brouillard. Donald H. Rumsfeld, le secrétaire à la Défense du gouvernement de George W. Bush entre 2001 et 2006 a dit :

Reports that say that something hasn't happened are always interesting to me, because, as we know, there are known knowns; there are things we know we know. We also know there are known unknowns; that is to say we know there are some things we do not know. But there are also unknown unknowns – the ones we don't know we don't know. And if one looks throughout the history of our country and other free countries, it is the latter category that tend to be the difficult ones. (Rumsfeld, 2002)

Ce que Rumsfeld tentait d'expliquer à ce moment, c'était que même si le renseignement contribue effectivement à renforcer l'efficacité des prises de décisions des décideurs politiques en diminuant l'incertitude, le renseignement n'est toutefois pas, et ne sera sans doute jamais, capable d'éliminer entièrement cette incertitude. En effet, il est presque impossible de s'intéresser aux choses qu'on ne sait pas que l'on ne sait pas, malgré le fait que ces choses-là peuvent poser d'importants problèmes aux États. Il y aura toujours un brouillard de guerre, car un renseignement n'est pas un fait. En effet, Rumsfeld précisera, lors d'une entrevue en 2016 avec Stephen Colbert où ce dernier revenait sur cette fameuse citation des « known knowns » de Rumsfeld, que « si [le renseignement] était un fait, ça ne s'appellerait pas du renseignement » (Rumsfeld, 2016, ma traduction). Les agences de renseignement, oeuvrant dans un monde complexe rempli d'incertitude et d'insécurité ne peuvent, malgré toute les ressources qu'investirait l'État, être omniscientes. Toutefois, d'autres diraient que dans la mesure où les États cherchent tous à augmenter leur capacité en matière de renseignement et se font compétition entre eux dans un système international anarchique, alors le système international devrait conséquemment devenir de plus en plus transparent au fil du temps (Sims, 2009, pp. 151-165).

Cependant, définir le renseignement comme étant un produit qui confère un avantage décisionnel sur un compétiteur nous amène au problème qu'une telle définition se veut beaucoup trop large et englobante et donc se veut impertinente (Agrell, 2002). Len Scott a tenté de remédier à cette déficience en notant que la caractéristique distinctive du renseignement est le secret de celui-ci. En effet, il explique que beaucoup de choses servent à informer la décision, mais que le renseignement est celui qui la sert de manière invisible aux adversaires (Scott, 2004, pp. 322-341). De fait, le renseignement se distingue des autres domaines de l'information dans la mesure où sa

valeur réside surtout dans le fait qu'un compétiteur et/ou le sujet de ce renseignement ne soit pas au courant de son existence.

Pour résumer le tout, le renseignement de sécurité, tel qu'il sera conceptualisé dans ce chapitre, se définit comme étant : (1) un produit de l'analyse et du « raffinement » d'une ou des informations par des experts ; (2) sert à informer la prise de décision en matière de sécurité ; (3) réduit l'incertitude des décideurs face à une situation compétitive donnée, leur conférant ainsi un avantage décisionnel relatif sur leur compétiteur ; (4) possède une valeur ou une utilité plus importante lorsque les compétiteurs du détenteur du renseignement ne sont pas au courant de son existence. Ayant ainsi défini le renseignement de sécurité, nous étudierons ensuite le concept de coopération en matière de renseignement de sécurité.

La coopération en matière de renseignement de sécurité

La coopération en matière de renseignement de sécurité est un des domaines d'études du renseignement qui est le plus négligé par rapport à son importance (Westerfield, 1996 ; Svendsen, 2009). De plus, Svendsen remarque que la plupart des travaux et recherches qui ont été effectués sur ce sujet ont été largement historiques et ont porté sur ce que fait (ou a fait) la coopération en matière de renseignement de sécurité plutôt que sur ce qu'elle est. Il est donc important de bien définir ce qu'on entend, d'une part par coopération et d'autre part par coopération en matière de renseignement de sécurité.

Pour ce qui est du concept de coopération en tant que tel, on peut dire de deux ou plusieurs agents qu'ils coopèrent ensemble dans la mesure où ils entrent en accord tacite d'œuvrer en fonction d'un objectif particulier et dont le produit rapporte des bénéfices mutuels aux participants à l'accord. Nous offrons cette définition particulière en nous référant évidemment à une conceptualisation des agents qui provient de la théorie du choix rationnel : les individus sont des êtres rationnels et égoïstes qui cherchent à maximiser leur utilité. De fait, la coopération ne se fait pas selon un désir d'altruisme pur, mais bien parce que chacun des participants à l'entreprise coopérative considère qu'il a un intérêt à en faire partie et à y contribuer.

De fait, lorsqu'on parle de coopération en matière de renseignement de sécurité, on entend notamment un accord tacite entre des agents de s'échanger et de partager des renseignements de sécurité. Selon notre cadre théorique particulier, il est entendu que les agents sont les États et que l'objectif principal des États lorsqu'ils décident de coopérer est leur sécurité. En effet, la collaboration en matière de renseignement de sécurité se fait lorsque chaque parti y trouve des bénéfices potentiels (McGruddy, 2013, pp. 214-220). Plusieurs auteurs s'intéressant à la coopération en matière de renseignement de sécurité adoptent cette même définition⁶. Pour ces

⁶ Voir notamment Westerfield, B. H. (1996). America and the World of Intelligence Liaison. *Intelligence and National Security*, 11(3), 523-560 ; Svendsen, A. D. (2009). Connecting Intelligence and Theory: Intelligence Liaison and International Relations. *Intelligence and National Security*, 24(5), 700-729 ; Aldrich, R. J. (2004). Transatlantic Intelligence and Security Cooperation. *International Affairs (Royal Institute of International Affairs 1944-)*, 80(4), 731-753 ; et Walsh, J. I. (2010). *The International Politics of Intelligence Sharing*. New York: Columbia University Press.

auteurs, la coopération en matière de renseignement de sécurité, ou *intelligence cooperation*, est un terme interchangeable avec *intelligence sharing* et *intelligence liaison*.

Il est intéressant de noter l'ampleur actuelle de la coopération en matière de renseignement de sécurité entre les États. En effet, Olivier Forcade et Sébastien Laurent nous font remarquer qu'en 1985, « le secrétaire à la Défense affirmait que les États-Unis étaient incapables de s'alimenter en renseignement, ce qui les obligea à conclure une série d'accords d'échange de renseignements à l'échelle mondiale » (Forcade & Laurent, 2005, p. 160). L'ampleur et la quantité d'accords de coopération internationale en matière de renseignement de sécurité a donc explosé depuis les dernières décennies. Ersel Aydinli et Musa Tuzuner ont justement tenté de quantifier les activités de coopération internationale en matière de renseignement des États-Unis en créant une base de données qu'ils ont nommé le *United States International Intelligence Behavior (USIIB) dataset*. Le USIIB contient, au moment de sa création, plus de 290,000 entrées d'activités de coopération des États-Unis, couvrant les années 2000 à 2009 (Aydinli & Tuzuner, 2011, pp. 673-682). Les auteurs ont analysé les données recueillies afin de tenter de déterminer si, dans les années 2000 à 2006 les États-Unis étaient plus enclins, d'un point de vue quantitatif, à coopérer avec des États démocratiques plutôt qu'avec des États moins démocratiques. Ils ont conclu que durant cette période les États-Unis étaient plutôt enclins à coopérer avec des États moins démocratiques. Les auteurs ont toutefois précisé que le USIIB était toujours en développement et que des plus de 290,000 entrées recensées, il était peu probable que chacune d'elles représente effectivement une instance de coopération en matière de renseignement de sécurité (Aydinli & Tuzuner, 2011, pp. 673-682). Toutefois, il est intéressant de noter que même s'il n'y avait que 1% de ces entrées qui étaient effectivement des instances de coopération en matière de renseignement

de sécurité, cela représenterait tout de même près de 3,000 instances de coopération, et ce, provenant uniquement des États-Unis. Il n'est donc pas déraisonnable d'inférer qu'il existe une quantité importante d'instances de coopération internationale en matière de sécurité entre les États.

Il existe toutefois certaines distinctions à faire entre les différents types ou les différentes formes de coopération qui sont recensés dans le monde du renseignement. En effet, Bradford Westerfield nous explique qu'il y a une distinction à faire entre la coopération formelle et la coopération informelle dans le monde du renseignement. Selon lui, la coopération formelle se dit d'une instance où des États ou des agences de renseignement concluent des accords tacites ou des traités qui posent des cadres réglementaires avec des modalités, des exigences, des responsabilités et des contraintes qui sont convenues et acceptées par chaque parti. Ces cadres réglementaires aident notamment à établir et cibler la juridiction des participants aux accords (Westerfield, 1996, pp. 523-560). Un exemple d'une telle coopération formelle serait l'accord UKUSA, qui est un accord multilatéral d'échange de SIGINT entre les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, aussi connu comme le Groupe des cinq ou *Five-Eyes*. Cet accord pose notamment le cadre réglementaire qui régit les échanges de SIGINT entre ces cinq pays. Les pays membres sont notamment responsables d'assurer l'interception de SIGINT selon leur situation géographique respective. Ainsi, dans les premières décennies de l'accord l'Australie était responsable de surveiller l'Océanie et le Pacifique, la Grande-Bretagne était responsable de surveiller l'Afrique et l'URSS, le Canada d'une partie du continent européen et du nord de l'URSS, la Nouvelle-Zélande du Pacifique et les États-Unis du reste du monde (Gougeon, 2006, p. 249). La coopération informelle réfère plutôt à toute entreprise coopérative qui émerge ponctuellement selon les besoins, et qui n'est pas contrainte ou qui ne profite pas d'un encadrement réglementaire

explicite quelconque (Westerfield, 1996, pp. 523-560). C'est-à-dire que des États peuvent décider de coopérer avec d'autres États – alliés ou pas – afin d'arriver à un objectif commun. Richard Aldrich nous donne notamment l'exemple du Service des renseignements extérieurs de la fédération de Russie (SVR) qui, en 1990, aurait placé de manière clandestine du matériel de détection nucléaire en Corée du Nord. Ce matériel leur aurait été fourni par la Central Intelligence Agency (CIA) afin d'aider à suivre le développement du programme d'armes nucléaires de Pyongyang. Le matériel de détection aurait été placé dans l'ambassade russe dans la capitale de la Corée du Nord. De plus, la CIA aurait entraîné les agents du SVR pour cette opération. Le SVR partagea ensuite les résultats de leur enquête avec les Américains (Aldrich, 2011, pp. 18-41). Dans le cadre de cette thèse, nous nous concentrerons notamment sur les instances de coopération formelle en matière de renseignement de sécurité. Ceci est dû principalement au fait que la coopération formelle rend plus explicite les coûts et les bénéfices que subissent et reçoivent les États participants.

Une autre distinction à faire est entre la coopération bilatérale, c'est-à-dire entre deux partis, et la coopération multilatérale, c'est-à-dire entre plus de deux partis (Aldrich, 2011, pp. 18-41). Nous allons voir, dans le prochain chapitre, que la coopération bilatérale et la coopération multilatérale comportent chacun plusieurs avantages et désavantages selon une perspective réaliste-rationnelle.

Pour résumer le tout, la coopération en matière de renseignement de sécurité se dit d'un accord tacite d'échange ou de partage de renseignements de sécurité entre des États qui en retirent des bénéfices mutuels.

Dans cette section nous avons défini ce qu'est un renseignement, notamment en démontrant comment celui-ci se distingue de l'information, en comparant entre différents domaines du renseignement et finalement en ciblant les composantes essentielles du renseignement. De fait, nous avons proposé que le renseignement soit défini comme étant un produit de l'analyse plus poussée d'une ou des informations par des experts et qui sert à informer la prise de décision en matière de sécurité en réduisant l'incertitude des décideurs face à une situation compétitive donnée. Ce renseignement leur confère un avantage décisionnel relatif sur leur compétiteur tant et aussi longtemps que ce dernier n'est pas au courant de l'existence du renseignement. Nous avons ensuite proposé une définition de la coopération en matière de renseignement de sécurité en ciblant d'abord une définition plus globale de la coopération avant d'y ajouter la composante du renseignement de sécurité. Suite à cela, nous avons précisé les différentes formes que pouvait prendre la coopération internationale en matière de renseignement de sécurité. Nous avons finalement spécifié que nous nous intéresserons principalement à la coopération formelle en matière de renseignement.

L'étude du renseignement

Les liens entre la théorie du choix rationnel, la théorie des jeux, le réalisme politique et l'étude du renseignement ne sont pas inconnus dans la littérature académique. En effet, plusieurs

auteurs remarquent que l'approche offerte par la théorie du choix rationnel est au cœur du courant de pensée réaliste dans l'étude des relations internationales (Demmers, 2012)⁷. De plus, des auteurs tels que James D. Fearon, David A. Lake et Donald Rothchild se sont référés à une approche de la théorie des jeux pour tenter d'expliquer et de comprendre la violence ethnique. En effet, Fearon a notamment tenté de modéliser les problèmes d'engagements chez les individus dans un conflit ethnique (Fearon, 1995 ; Fearon, 1998) et Lake et Rothchild se sont intéressés aux dilemmes stratégiques qui surviennent au sein de groupes domestiques ou externes et qui résultent en violence ethnique entre ces groupes (Lake & Rothchild, 1998). D'autre part, Paul Collier et Anke Hoeffler ont su développer une approche théorique de l'étude des guerres civiles proposant que celles-ci seraient causées soit par l'avarice soit par des griefs présents chez les individus (théorie du *Greed and Grievance*) (Collier & Hoeffler, 2002). Dans tous les cas, les auteurs ont appliqué les principes et les axiomes de la théorie du choix rationnel et de la théorie des jeux à des situations de conflits ethniques et/ou de guerres civiles afin de comprendre les comportements des individus et des groupes dans ces situations. Ces auteurs partaient tous du principe selon lequel les unités à l'étude sont des agents rationnels qui tentent de maximiser leur utilité individuelle et qui font face à une situation compétitive donnée qui leur présente des choix. Les agents effectuent un calcul des coûts et des bénéfices de chaque choix et choisissent finalement l'alternative qui leur offre le meilleur résultat attendu.

⁷ Voir aussi Gilpin, R. (1981). *War and Change in World Politics*. New York: Cambridge University Press ; et Glaser, C. L. (2010). *Rational Theory of International Politics: The Logic of Competition and Cooperation*. Princeton: Princeton University Press.

Les parallèles théoriques entre la théorie du choix rationnel ou la théorie des jeux et le réalisme politique ont été largement mis en évidence dans le chapitre précédent. Il reste à établir le lien entre le réalisme politique, et plus précisément le réalisme structurel, et l'étude du renseignement afin de pouvoir justifier la pertinence de notre cadre théorique au domaine d'étude du renseignement. Le renseignement est étudié dans une pluralité importante de domaines académiques. On retrouve notamment une riche littérature historiographique du renseignement qui tente de tracer les grandes lignes du renseignement dans l'histoire ou en s'intéressant à des études de cas particuliers qui sont survenus dans le passé. On retrouve aussi une littérature provenant du domaine de la philosophie, où l'on semble plus s'intéresser à l'éthique de cas particuliers d'activités ou de situations dans le monde du renseignement⁸. Le domaine académique du renseignement profite bien aussi d'un intérêt de plus en plus important chez les universitaires en sciences politiques, notamment chez ceux qui s'intéressent aux relations internationales. Plusieurs approches et perspectives théoriques ont été mises à l'épreuve par des chercheurs en étude des relations internationales pour étudier le renseignement – domaine d'étude encore relativement nouveau et en émergence – et même développer une « théorie du renseignement »⁹. Malgré le fait que des auteurs intitulent certains de leurs travaux « théorie du renseignement », aucune théorie substantielle qui proposerait des conceptualisations et principes vérifiables et testables ne semble encore avoir été proposée (Kahn, 2009, p. 4). Cela dit, l'approche ou perspective théorique

⁸ Voir notamment Ben-Israël, I. (2004). *Philosophie du Renseignement : Logique et morale de l'espionnage*. Paris : Éditions de l'éclat ; et Staub, J.-P., & Pichevin, T. (2011). Éthique et renseignement technique. Dans T. Pichevin (Ed.), *Éthique et renseignement : la difficile cohabitation du bien et de la nécessité*. Paris : Éditions ESKA

⁹ Par exemple, Sims, J. E. (2007). Smart Realism : A Theory of Intelligence in International Politics. *International Studies Association conference*, (p. 2). Chicago.

dominante chez les chercheurs en relations internationales qui s'intéressent au renseignement semble être celle du réalisme politique, et plus spécifiquement le réalisme structurel ou défensif.

Mark Phythian nous explique que :

there is a close relationship between intelligence and structural realism. Security and securing relative advantage are the job of intelligence and structural realism is the explanatory approach to [International Relations] most centrally concerned with security. The requirement for the former arises out of the latter's analysis of the international system and the understanding it invites of the likely behavior of states under conditions of anarchy. This means that structural realism already provides a theoretical explanation for certain key questions in [Intelligence Studies], such as why intelligence is necessary and why, particularly in the case of the US, intelligence agencies did not wither away with the passing of the Cold War. (Phythian, 2009, p. 57)

Le domaine d'étude du renseignement de sécurité et le réalisme structurel sont, au niveau théorique, intimement liés. Le théoricien des relations internationales Scott Burchill suggère notamment que « la force de la tradition réaliste [provient de] sa capacité à argumenter par nécessité » (Burchill, 2001, p. 98, ma traduction). Ce fait viendrait rejoindre l'étude du renseignement dans la mesure où le renseignement est un domaine d'activité qui est nécessaire en raison du système dans lequel opèrent les États, c'est-à-dire un système international anarchique et compétitif où règne incertitude et insécurité. Dans un tel système, les services de renseignement émergent comme outils essentiels aux États pour diminuer leur incertitude et augmenter leur sécurité. Tel que Phythian nous l'a fait remarquer, le réalisme structurel ou défensif est la perspective réaliste qui donne le plus d'importance au concept de sécurité car il identifie celui-ci comme étant l'intérêt premier des États. Ceci est contrasté à la position du réalisme dit offensif qui affirme que le pouvoir est l'intérêt premier des États et que ceux-ci tentent de dominer leurs compétiteurs. Il serait pertinent de se poser la question de savoir si le renseignement est perçu

comme étant plutôt un outil défensif ou un outil offensif. David Kahn répond à cette question en expliquant que le renseignement existe en fait tant dans la défense que dans l'attaque, mais de manière différente selon le cas. Selon Kahn, la différence est celle entre une caractéristique déterminante et une caractéristique d'accompagnement. Il précise avec un exemple où il dit que tous les éléphants sont gris, mais leur couleur grise n'est pas une caractéristique déterminante de l'éléphant, ce n'est qu'une caractéristique d'accompagnement (*defining characteristic* vs *accompanying characteristic*). De fait, le renseignement serait une caractéristique déterminante de la défense, mais ne serait qu'une caractéristique d'accompagnement de l'offense (Kahn, 2009, p. 9). Le renseignement occuperait donc une place beaucoup plus importante lorsqu'il est question de la sécurité de l'État que lorsqu'il est question de la domination des autres États, même si le renseignement occupe une place non négligeable dans cette dernière. Plus spécifiquement, il ne peut y avoir de défense ou de sécurité sans renseignement. Carl von Clausewitz a déjà dit que la défense, conceptuellement, c'était de parer un coup, mais que sa caractéristique principale c'était de s'attendre au coup (Clausewitz, 1976, p. 357). Il serait donc impossible de se défendre si l'on ne savait même pas qu'on doit se défendre, encore moins comment, quand, et contre qui ou quoi. Le renseignement ne fait pas seulement qu'informer les décisions, il permet de prévenir les possibilités de se faire prendre par surprise. Markus Wolf, le chef du renseignement de l'Allemagne de l'Est durant la Guerre froide, a écrit dans ses mémoires que « les services de renseignement ont contribué à un demi-siècle de paix ... en donnant aux hommes d'État une certaine sécurité qu'ils ne seraient pas surpris par l'autre partie » (Wolf & McElvoy, 1997, p. 382, ma traduction). Donc, Kahn nous résume que si le renseignement est nécessaire à la défense, il n'est que contingent à l'offense (Kahn, 2009, p. 10). Cela ne veut évidemment pas dire que le renseignement n'a pas de valeur offensive, bien au contraire. En fait, il est plutôt question de

justifier le cadre théorique que nous proposons pour étudier la coopération en matière de renseignement. Ces pièces justificatives ne sont pas exclusivement trouvées dans le domaine théorique et académique, mais bien aussi dans la pratique du renseignement. Une lecture rapide des mandats de différentes agences de renseignement occidentales nous permet de voir que le concept de sécurité est beaucoup plus présent et mis en évidence que ne l'est le concept de pouvoir ou tout autre synonyme de ce dernier. Par exemple, le mandat du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) en date de 2018 était d'enquêter sur toute activité soupçonnée de menacer la sécurité du Canada et de prendre les mesures nécessaires (tout en respectant certaines contraintes légales) pour diminuer ces menaces (CSIS, 2018). D'autre part, le mandat principal de la CIA en 2019 était de « recueillir, d'analyser, d'évaluer et de diffuser des renseignements étrangers pour aider le Président et les hauts responsables politiques du gouvernement américain à prendre des décisions relatives à la sécurité nationale » (CIA, 2019, ma traduction). Finalement, le mandat de la New Zealand Security Intelligence Service (NZSIS) en 2017 était très simplement d'assurer la sécurité de la Nouvelle-Zélande et de ses citoyens (NZSIS, 2017).

C'est pour ces raisons que nous défendons le réalisme structurel comme cadre théorique pertinent à l'étude du renseignement pour notre thèse. Le renseignement est une caractéristique essentielle et déterminante de la sécurité d'un État et le réalisme structurel est la branche du réalisme la plus appropriée à son étude puisque celui-ci considère la sécurité comme étant l'intérêt premier des États. Le cadre théorique de notre thèse étant complètement justifié et conceptualisé, il sera maintenant question de l'appliquer au cas de la coopération internationale en matière de renseignement de sécurité.

Conclusion partielle

Dans ce chapitre, nous avons proposé une définition du renseignement de sécurité et de la coopération internationale en matière de renseignements de sécurité. Suite à cela, nous avons tenté de démontrer que le réalisme structurel offre le cadre théorique qui est le plus pertinent à l'étude du renseignement. Dans le prochain chapitre, nous allons définir le système d'interactions, les unités, les objectifs, etc. du jeu des relations internationales pour ensuite démontrer les avantages de la coopération en matière de renseignement de sécurité, ainsi que les enjeux et dilemmes d'action collective d'une telle coopération et les solutions potentielles à de tels enjeux et dilemmes.

Chapitre 4 : la rationalité du partage de renseignements de sécurité entre les États

Définition et identification des composantes du jeu

Pour répondre aux nouvelles menaces auxquelles font face les États, ces derniers ont choisi de coopérer entre eux pour assurer leurs intérêts collectifs de sécurité. Cette coopération prend la forme, entre autres, d'accords formels d'échange et de partage de renseignements de sécurité. En y adhérant, les États acceptent les risques liés à ce type de coopération car ils estiment que les bénéfices qu'ils en reçoivent – ou en recevront – sont supérieurs aux risques. C'est ainsi que la coopération internationale en matière de renseignements de sécurité serait très simplement justifiée, selon une perspective réaliste et de choix rationnel stratégique.

Dans ce dernier chapitre, nous allons justement développer l'étude de la question de la coopération internationale en matière de renseignements de sécurité selon le cadre théorique que nous avons proposé dans les précédents chapitres. Nous allons donc appliquer notre cadre théorique au jeu qu'est les relations internationales en identifiant et en définissant les variables et les indicateurs auxquels nous allons nous intéresser. Cela fait, nous aborderons les avantages – c'est-à-dire les bénéfices – de la coopération internationale en matière de renseignements de sécurité, ainsi que les désavantages – les coûts – et les enjeux d'une telle coopération. L'objectif sera de mettre en évidence que la logique du dilemme du prisonnier et des problèmes d'action collective est effectivement présente dans les cas de coopération internationale en matière de renseignements de sécurité. Finalement, nous allons conclure ce chapitre avec une présentation et une étude des solutions potentielles aux enjeux liés à ce type de coopération.

Commençons en identifiant et en définissant l'arène dans laquelle les joueurs se font compétition. La scène internationale est le système d'interactions entre les joueurs du jeu des relations internationales. Ce système se définit avant tout par sa structure qui, selon les réalistes structurels, est anarchique. De par ce fait, les joueurs dans ce système (les États) interagissent entre eux en sachant qu'il n'y a aucune entité supérieure aux États qui serait en mesure d'imposer des lois et assurer le respect d'accords et d'ententes entre ceux-ci, et encore moins de prévenir l'utilisation de force et de violence contre d'autres joueurs. Les États sont donc dans une situation de *Self-help*, c'est-à-dire une situation dans laquelle ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour assurer leurs intérêts. La seule règle du jeu serait donc que les États puissent faire tout ce qu'ils croient être nécessaire pour assurer leur « victoire » ou prévenir leur « défaite ». Conséquemment, cette structure anarchique du système international, combinée au fait que la répartition des capacités entre les joueurs dans le système d'interactions est inégale, présente des contraintes et des opportunités aux joueurs, entre autres liées au fait qu'il y règne de l'incertitude et de l'insécurité chez ceux-ci. Une autre caractéristique importante du jeu des relations internationales que les États doivent considérer lorsqu'ils calculent les coûts et les bénéfices de chacune de leurs décisions est le fait que les relations internationales sont un jeu de type itératif de durée indéterminée. C'est-à-dire que le jeu ne se limite pas à une seule prise de décision par tous les joueurs qui culmine en un résultat final où il y a un ou des gagnants. Les relations internationales sont plutôt, au meilleur des connaissances des joueurs, un système d'interactions qui est permanent et pérenne. De fait, les décisions prises par les joueurs doivent prendre en considération les conséquences et les bénéfices à court, à moyen et à long terme et doivent prendre en considération le fait qu'ils devront interagir ensemble à nouveau dans le futur. En effet, les joueurs des relations internationales font face à ce que Robert Axelrod nomme le *Shadow of the*

Future (Axelrod, 1984), c'est-à-dire, très simplement, que les États prennent en considération le fait que, puisqu'ils interagissent entre eux à plusieurs reprises, il devient possible d'être éventuellement puni ou récompensé par les autres joueurs.

Ensuite, les États en tant que joueurs dans les relations internationales sont réputés être des agents rationnels. C'est-à-dire que les États sont des êtres égoïstes qui agissent en fonction de la maximisation de leur utilité pour un intérêt, un objectif ou une préférence donnée. Dans le jeu des relations internationales, l'intérêt premier des États se trouve à être leur sécurité. De fait, les États décident d'adopter une stratégie plutôt qu'une autre en calculant les coûts et les bénéfices de chaque stratégie qui s'offre à eux et en choisissant celle qui maximise leur intérêt. La sécurité étant l'intérêt premier, les joueurs dans le jeu des relations internationales qui réussissent à l'assurer minimalement maintiennent alors leur place dans le jeu. En effet, un joueur subit une défaite absolue dans le jeu des relations internationales dans la mesure où il n'a pas réussi à survivre ou à maintenir son existence. Assurer sa sécurité, en tant qu'intérêt, veut donc dire avant tout de maintenir son existence mais aussi de maintenir les conditions nécessaires à son existence. Il est effectivement possible pour un joueur de subir une défaite qui ne l'élimine pas du jeu mais plutôt qui porte atteinte aux conditions qui sont nécessaires à son existence. Toutefois, il est fort probable que subir trop de défaites de ce genre mènerait éventuellement à l'élimination du joueur.

Ensuite, le jeu des relations internationales en est un où les joueurs détiennent une information imparfaite, c'est-à-dire que les joueurs détiennent une quantité inégale d'information portant sur divers aspects du jeu et des autres joueurs. Notamment, aucun joueur n'est en mesure

de savoir avec exactitude l'étendue et la magnitude de l'information que détiennent les autres joueurs. Par exemple, un joueur ne peut connaître les véritables intentions d'un autre joueur, ni les stratégies spécifiques que celui-ci adoptera dans le présent et dans le futur. Plus encore, un jeu à information imparfaite signifie que les joueurs ne sont pas en mesure de reconnaître les causes et les conséquences précises de chaque action et de chaque décision. Les seules certitudes que les joueurs dans ce jeu détiennent sont que chacun a le potentiel d'être une menace à la sécurité des joueurs et que chacun est libre d'agir de la manière qu'il le souhaite à n'importe quel moment. Ceci nous amène ensuite au fait que le jeu des relations internationales comporte un ordre de jeu particulier car il est à la fois séquentiel et simultané. En effet, les joueurs dans le jeu des relations internationales peuvent agir séquentiellement, en réponse ou suite à l'action d'un autre joueur, ou simultanément, en même temps qu'un autre joueur. Selon l'ordre des actions, les coûts et les bénéfices d'une action peuvent changer. Les choix des États doivent donc prendre en considération ces différents résultats.

Les joueurs dans le jeu des relations internationales sont constamment confrontés à différents choix, différentes possibilités et différentes stratégies. Les États choisissent en fonction de la maximisation de leur utilité individuelle de sécurité tout en tenant compte de la structure du système dans lequel ils effectuent ces choix. En effet, ne pouvant pas être entièrement certains des intentions immédiates et futures des autres joueurs, la supercherie et la ruse deviennent des stratégies très intéressantes pour les États. De plus, compte tenu de la répartition inégale des capacités entre les États, la diplomatie et la coopération sont aussi des options que les joueurs peuvent envisager pour assurer leurs intérêts face à d'autres joueurs en meilleures postures qu'eux et/ou qui représentent des menaces à leur égard (Evrigenis, 2008). Cela dit, le choix particulier

auquel nous nous intéressons dans le présent chapitre est celui d'accepter ou non de participer à un accord de coopération internationale en matière de renseignement de sécurité. Les États doivent décider s'ils acceptent ou non de contribuer à une entreprise coopérative en partageant et en échangeant des renseignements de sécurité avec d'autres États participants. Dans un système d'interactions où règne incertitude et où cette incertitude a pour effet de nourrir l'insécurité des États, le renseignement en tant que produit de l'analyse approfondie d'une ou des informations par des experts constitue, pour les États, un avantage relatif de sécurité. En effet, un renseignement est un produit qui sert à mieux informer la décision de celui qui le possède en diminuant notamment l'incertitude entourant une situation donnée. Pour reprendre la terminologie de Donald Rumsfeld, le renseignement permet de rendre connus tant les connus que les inconnus. C'est-à-dire que dans une situation où, par exemple, deux États se font compétition dans un jeu à information imparfaite, celui qui détient une quantité et/ou une qualité supérieure d'informations et de renseignements par rapport à son adversaire est celui qui sortira de la situation en meilleure posture. Comme nous l'explique Jennifer Sims, « le succès est obtenu moins par la recherche de la « vérité » ou d'une parfaite exactitude que par l'obtention d'informations de meilleure qualité pour son propre camp que celles dont disposent les adversaires à des moments cruciaux de la compétition. De même, l'échec est défini, non pas par une « erreur », mais par la perte de ces avantages » (Sims, 2009, p. 154, ma traduction). Donc, pour garantir sa sécurité il est nécessaire de s'assurer de détenir une quantité et une qualité de renseignements comparativement plus importante que ceux détenus par son adversaire. Dans les relations internationales, chaque État est essentiellement en compétition avec les autres. Chaque État a donc intérêt à s'assurer non seulement d'accumuler le plus de renseignements possible, mais aussi de s'assurer que les autres États en accumulent moins qu'eux ou même qu'ils perdent possession de leurs renseignements. Puisqu'un accord de coopération

internationale en matière de renseignements de sécurité implique de partager et d'échanger ses renseignements avec d'autres États, cela signifie donc d'augmenter l'avantage relatif des autres en diminuant son propre avantage relatif. Ceci est d'autant plus vrai dans la mesure où les renseignements qui sont partagés n'ont pas nécessairement la même valeur d'utilité entre eux. De plus, en prenant en considération qu'une grande partie de la valeur d'un renseignement vient du fait qu'il est secret, alors le divulguer à un autre diminue nécessairement sa valeur (Phythian, 2009). De fait, il existe la possibilité d'échanger un renseignement qui sera utile au destinataire contre un renseignement qui est comparativement moins utile pour le destinataire.

Malgré ce constat, les États aujourd'hui, coopèrent entre eux et participent à des accords d'échange et de partage de renseignements de sécurité. Plusieurs auteurs réalistes vantent les avantages de la coopération internationale en matière de renseignements de sécurité et affirment que les bénéfices que reçoivent les États lorsqu'ils acceptent de participer et de contribuer à de tels accords sont plus importants que les coûts qu'ils assument. Accepter de s'engager dans un accord de coopération en matière de renseignements de sécurité serait le choix rationnel pour les États.

Dans la prochaine section, nous allons mettre à l'épreuve la conclusion selon laquelle participer et contribuer à un ou des accords de coopération internationale en matière de renseignements de sécurité serait le choix rationnel pour les États. Pour ce faire, nous allons identifier et étudier les avantages ou les bénéfices qu'espèrent recevoir les États lorsqu'ils acceptent de participer à de tels accords, ainsi que les coûts et les enjeux de la participation à de telles entreprises coopératives. Nous pourrions ensuite conclure cette section en identifiant

certaines solutions que proposent différents auteurs pour pouvoir surmonter les enjeux et les dilemmes d'action collective de la coopération internationale en matière de renseignements de sécurité.

Les coûts et les bénéfices de la coopération internationale

Les avantages de la coopération internationale en matière de renseignement de sécurité

La coopération internationale en matière de renseignements de sécurité est un phénomène relativement récent. En effet, c'est largement depuis la Seconde Guerre mondiale que des États ont opté pour partager et échanger entre eux des renseignements de sécurité, généralement parce qu'ils évaluaient qu'une telle collaboration était nécessaire à leur survie individuelle et à la protection de leurs intérêts. En effet, la pratique du renseignement naît d'une nécessité, c'est-à-dire la nécessité d'informer ses décisions et ses actions dans un système à information imparfaite. Les États se doivent de connaître toutes les menaces à leur sécurité afin de pouvoir adéquatement ou même minimalement tenter de se défendre contre celles-ci. Le renseignement de sécurité permet donc à l'État non seulement de mieux connaître la nature et l'ampleur des menaces contre lui, mais aussi de rendre connues les menaces qui lui sont encore inconnues. Toutefois, malgré toutes les ressources que pourrait investir l'État dans son service de renseignement, il demeurera toujours des *unknowns* dans le système international. L'incertitude et l'insécurité sont donc permanentes. Mais le fait qu'elles soient permanentes ne veut pas dire qu'elles soient paralysantes pour les États. C'est que les États se doivent de continuellement s'adapter à la nature dynamique des menaces à leurs intérêts, sachant parfaitement qu'ils n'auront qu'une connaissance imparfaite de celles-ci.

Durant la Guerre froide, le système international a connu une structure bipolaire en ce qui concerne la répartition des capacités chez les États. En effet, les États-Unis et l'Union soviétique constituaient les deux pôles principaux du pouvoir en termes de capacités nucléaires. Cette possibilité qu'avaient les deux États de s'anéantir mutuellement en l'espace de quelques heures fit en sorte qu'ils évitèrent d'entrer en conflits militaires directs entre eux, préférant plutôt s'affronter indirectement dans des guerres par procuration. Si la compétition militaire entre eux fut indirecte, la compétition en matière de renseignements de sécurité fut plutôt aussi directe qu'elle pouvait l'être. Les États-Unis, dans les premières années de la Guerre froide, rivalisaient avec des services de renseignements supérieurs aux siens puisque les services de renseignements soviétiques, le KGB et la GRU¹⁰, héritaient d'une tradition d'espionnage qui remonte à plusieurs siècles (Corson & Crowley, 1985 ; Dziak, 1988). Justement, dans les années 1930 et 1940 les Soviétiques auraient profondément infiltré le gouvernement américain et ils auraient aussi réussi à acquérir des renseignements portant sur le projet Manhattan, augmentant ainsi de manière importante leur capacité nucléaire¹¹. C'est dans un tel contexte que l'accord UKUSA fut secrètement signé entre le Royaume-Uni et les États-Unis en 1946. En concluant cet accord, les deux pays ont pu profiter d'une capacité collective plus importante en matière de SIGINT, équilibrant ainsi la balance entre les deux axes. Cet accord évoluera au fil des années pour inclure plus de pays, notamment le

¹⁰ KGB étant un acronyme de *Komitet Gosudarstvennoy Bezopasnoti*, soit le Comité pour la Sécurité de l'État, et le GRU étant un acronyme de *Glavnoye Razvedyvatel'noye Upravleniye*, soit la direction générale des renseignements de l'État-Major des Forces Armées de la Fédération de Russie

¹¹ Voir le *Mitrokhin Archive*, qui est une collection de notes écrites à la main en secret par l'archiviste en chef du KGB Vasili Mitrokhin durant ses 30 années de services.

Canada en 1948, et l'Australie et la Nouvelle-Zélande en 1956, ainsi que plusieurs « tiers parties » tels que la Norvège en 1952, le Danemark en 1954 et l'Allemagne de l'Ouest en 1955.

Durant cette période, les services de renseignements des deux pôles de pouvoir étaient préoccupés par des menaces relativement connues. Dans les deux cas, l'adversaire était un ou des États, et donc l'adversaire était géographiquement et physiquement circonscrit en tant qu'entité politique légale. Ses capacités militaires, nucléaires, économiques, technologiques, etc. pouvaient ainsi être quantitativement et qualitativement définies. Dans cette mesure, les accords de coopération tant en matière de renseignements de sécurité que militaires avaient entre autres un élément ou un objectif de dissuasion, c'est-à-dire que des États entraient en coopération entre autres afin de dissuader un adversaire de porter atteinte à leurs intérêts. Un exemple d'un tel accord de coopération serait l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) qui est un accord de défense collective qui prévoit que si un membre se fait attaquer par un parti externe, tous les membres de l'Organisation doivent participer à sa défense.

Ensuite, avec la désintégration de l'Union soviétique et la fin de la Guerre froide, la structure du système international en termes de capacités est devenue beaucoup plus multipolaire. Notamment, depuis la moitié du 20^e siècle et encore plus depuis le début du 21^e siècle, on témoigne d'un phénomène grandissant de mondialisation dans le système international. En parallèle à l'évolution de la structure du système international, les menaces auxquelles font face les États ont aussi évolué. En effet, les attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis constituaient un changement de paradigme important dans le monde du renseignement (Aldrich, 2011, pp. 18-

41). Depuis ces attentats, les services de renseignements de sécurité ont dû réorienter l'utilisation de leurs ressources pour mieux contrer la menace terroriste. Cette nouvelle menace en est une de nature drastiquement différente de celle de l'ancienne Union soviétique. En effet, tel que nous l'avons mentionné l'Union soviétique était un adversaire géographiquement circonscrit et dont il était possible d'évaluer quantitativement et qualitativement les capacités diverses et, ainsi, il était possible de se comparer afin de déterminer si l'un détenait l'avantage sur l'autre et vice-versa. La menace terroriste, elle, défiait ce paradigme dans la mesure où elle n'est presque pas sinon aucunement circonscrite à un territoire ou à un endroit particulier. En effet, la menace terroriste peut provenir de toute part, et peut attaquer n'importe où dans le monde. Avec l'interconnectivité grandissante des pays dans le monde grâce au phénomène de la mondialisation, elle profite du fait qu'elle n'est pas limitée par les mêmes contraintes que les États, tel le respect des frontières et la souveraineté des États, pour porter atteinte aux intérêts de ces derniers. De plus, elle fait relativement fi des capacités de ses adversaires étatiques puisqu'elle ne pourra jamais se comparer à ceux-ci en terme de capacité et de ressources. En effet, le groupe terroriste Al-Qaïda, par exemple, est loin de représenter une quelconque menace aux pays occidentaux si on les compare en termes de capacités militaires, technologiques ou économiques. Malgré cette importante asymétrie des capacités, Al-Qaïda a tout de même réussi à mener une attaque en sol américain lors du 11 septembre 2001 et a aussi réussi à attaquer d'autres pays occidentaux tels le Royaume-Uni le 7 juillet 2005 et l'Espagne le 11 mars 2004. Ce groupe terroriste persiste encore aujourd'hui malgré les efforts militaires des États de l'Occident et d'une « Guerre contre le terrorisme » entreprise par les États-Unis qui dura plus de 12 ans, sans succès définitif.

De plus, avec Internet les groupes terroristes sont en mesure de promouvoir leur cause et leurs revendications peu importe où ils se trouvent, de recruter des membres à distance et d'encourager leurs membres à perpétrer des attentats terroristes partout dans le monde. La menace terroriste est tentaculaire et insidieuse, car dans plusieurs cas – c'est notamment le cas d'Al-Qaïda – le groupe terroriste est un réseau intangible qui défie les frontières et les lois des États. Plus insidieux encore, certains attentats terroristes sont perpétrés par des loups solitaires, ou *Lone wolfs*, c'est-à-dire des individus qui décident, sans nécessairement avoir reçu une directive de la part d'un groupe terroriste quelconque et sans avoir nécessairement planifié méticuleusement leur opération, de porter atteinte à la sécurité d'un État ou d'un groupe au sein de cet État pour des raisons idéologiques, politiques ou religieuses.

C'est donc face à des menaces d'une telle nature que plusieurs États décident qu'il est dans leur intérêt de participer à des accords de coopération en matière de renseignements de sécurité (Gougeon, 2006, pp. 242-251). Toutefois, il reste que les États se font toujours compétition dans le jeu des relations internationales. Malgré le fait que le terrorisme représente une menace autant pour les États-Unis que pour la Russie, la Chine, l'Arabie Saoudite, etc., et que la coopération entre ceux-ci pourrait potentiellement assurer leur sécurité contre cette menace, chacun doit tout de même s'assurer qu'un compétiteur ne possède pas un avantage relatif important.

Cela dit, la coopération en matière de renseignements de sécurité offre plusieurs bénéfices à ceux qui y participeraient. Entre autres, elle permet aux États de combler les lacunes dans leurs propres capacités en matière de renseignements de sécurité (Lefebvre, 2003 ; McGruddy, 2013).

C'est-à-dire qu'aucune agence de renseignement est en mesure de posséder l'ensemble des informations nécessaires à assurer la sécurité de l'État. En 1985, par exemple, le secrétaire à la Défense affirmait que les États-Unis étaient incapables de s'alimenter en renseignement, ce qui les obligea alors à conclure une série d'accords d'échange de renseignements à l'échelle mondiale (Forcade & Laurent, 2005, p. 160). La coopération en matière de renseignements de sécurité permet aussi aux États d'augmenter la quantité et d'améliorer la qualité de leurs renseignements, et ce, de diverses façons. Par exemple, l'échange et le partage de renseignements permet aux États de vérifier et de valider la pertinence et la qualité des renseignements qu'ils possèdent déjà en les contre-vérifiant contre ceux qu'ils reçoivent d'autres États (Gougeon, 2006, p. 247). De plus, les États peuvent profiter de renseignements plus pertinents que les leurs en ce qui a trait à différents enjeux géographiquement éloignés. Lorsque les États-Unis, par exemple, échangent des renseignements avec la Corée du Sud, ils le font en espérant notamment profiter des informations et des renseignements sans doute plus développés et pertinents que les leurs en ce qui a trait à la Corée du Nord. La coopération en matière de renseignements de sécurité permet donc aux États bénéficiaires d'acquérir des renseignements et des informations qui leur serait autrement impossible à obtenir à un coût acceptable. Si on reprend l'exemple du partage de renseignements avec la Corée du Sud, cette coopération évite aux États-Unis de devoir encourir des coûts importants liés à la collecte de renseignement par leur propres efforts. En effet, si les États-Unis voulaient obtenir des renseignements de qualité sur la Corée du Nord et de quantité équivalente à ce qu'ils reçoivent en coopérant, cela nécessiterait au minimum l'établissement d'un centre d'opérations sur le terrain, d'un service d'interception de SIGINT, le recrutement de sources humaines (HUMINT), et ce, de manière entièrement clandestine, car les coûts diplomatiques liés à la découverte par la Corée du Sud d'une telle opération sur son territoire seraient catastrophiques.

Un autre exemple serait notamment l'infiltration d'un groupe terroriste islamique, qui serait difficilement envisageable sinon impossible sans l'aide et la collaboration de personnes de religion musulmane. Les États calculent donc que les coûts liés à l'acquisition de certains renseignements sont trop élevés malgré l'avantage décisionnel qu'ils leur confèreraient. La coopération en matière de renseignements de sécurité leur offre alors l'opportunité d'acquérir ces renseignements à un coût moindre en coopérant avec d'autres États qui profitent d'une spécialisation particulière. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'il est question d'États qui ont des capacités moindres en matière de collecte de renseignements de sécurité, car les coûts qui seraient encourus s'ils tentaient eux-mêmes d'acquérir certains renseignements seraient encore plus importants.

Les enjeux de la coopération internationale en matière de renseignement de sécurité

Accepter de s'engager dans un accord de coopération en matière de renseignements de sécurité comporte certains désavantages et présente quelques enjeux pour les États. Chacun espère pouvoir profiter de l'entreprise coopérative définie par l'accord, et chacun accepte tacitement de contribuer à la production du bien collectif recherché, mais aucun ne peut être certain des véritables intentions des autres. De fait, même si les bénéfices d'une telle coopération sont nombreux, chaque État, peu importe son niveau de capacité et celui de l'autre ou des autres, comprend qu'il prend un risque en acceptant de coopérer. Participer à un accord d'échange de renseignements de sécurité c'est prendre le risque que les renseignements partagés se retrouvent accidentellement ou volontairement dans la possession d'un tiers parti et que celui-ci les utilise à des fins qui vont à l'encontre de ses intérêts de sécurité. En effet, une des conséquences du partage de renseignements avec un autre État est la perte de contrôle sur ces renseignements (Forcese, 2011, p. 88). Aussi, recevoir des renseignements qui sont inexacts peut avoir la conséquence de mal informer les

décisions des États, menant potentiellement à des résultats qui portent atteinte à leur intérêt de sécurité. De plus, le renseignement en tant que produit comporte des informations externes à celui-ci qui peuvent être déduites par une analyse d'experts et qui, ce faisant, pourrait compromettre l'avantage relatif de sécurité de celui qui le partage. Par exemple, certains pourraient identifier, à partir d'un renseignement quelconque, les méthodes, outils et technologies secrètes utilisées pour obtenir une information particulière, identifier des sources humaines et même potentiellement inférer des objectifs stratégiques. De plus, le fait même de partager des renseignements de sécurité a pour effet de diminuer la valeur de ces renseignements. En effet, tel que nous l'avons expliqué dans une précédente section, une grande proportion de la valeur d'un renseignement est lié au secret de celui-ci. Un renseignement a inhéremment une valeur supérieure si son existence n'est connue de personne d'autre que de celui qui le possède. De fait, plus un renseignement est partagé, moins il a de valeur.

Les risques de la coopération en matière de renseignements de sécurité sont nombreux. Mis à part les cas de délits accidentels, les risques sont généralement associés à la possibilité qu'un État participant fasse défection de l'accord de coopération. James Igoe Walsh nous offre certains exemples ou formes de défection lorsqu'il est question de coopération internationale en matière de renseignements de sécurité. Selon lui, on peut qualifier de défection l'acte de transmettre des renseignements partagés à des tiers partis non autorisés, et aussi l'acte de partager des renseignements inexacts, incomplets et/ou fabriqués aux autres États participants (Walsh J. I., 2007). C'est-à-dire que la défection ne se limite pas seulement au fait de quitter l'accord de coopération ou de ne plus y contribuer, mais bien aussi de ne pas y contribuer de la manière qui est prévue par les conditions explicites de l'accord. Un enjeu important entourant la décision de

participer ou non à un accord de coopération avec d'autres États concerne le fait qu'il est impossible de discerner avec exactitude les véritables intentions de ceux-ci. Présumer de la rationalité instrumentale des autres États ainsi que le fait que leur intérêt premier est d'assurer leur sécurité pose effectivement une certaine fondation pour les joueurs afin de leur permettre de potentiellement comprendre les comportements des autres joueurs. Toutefois, ceci n'est pas suffisant pour pouvoir prédire avec exactitude ce que ceux-ci décideront de faire dans les moments présents et à venir. S'ajoute à ceci le fait que la décision de participer à un accord de coopération internationale est une décision qui se prend, en théorie, simultanément. Ce faisant, les joueurs choisissent leur stratégie et leur plan d'action et espèrent ensuite arriver à un résultat qui est dans leur intérêt en fonction des stratégies adoptées par tous les autres joueurs. À la base, si on se fie à la version de base du dilemme du prisonnier, afin d'arriver à un résultat collectivement souhaitable, il faudrait que les joueurs fassent fi de leur rationalité et acceptent l'option qui leur offre une fonction d'utilité individuelle qui n'est pas maximisée. En effet, selon cette version du dilemme, si les joueurs agissent de manière rationnelle et tentent de maximiser leur utilité individuelle, alors la coopération n'est pas l'option qu'ils doivent choisir. Il existe en effet la possibilité, lorsqu'il est question de décider de respecter certaines exigences et d'accepter certaines responsabilités proposées par des accords de coopération, que l'un des participants potentiels ou actuels se désiste rationnellement et prenne avantage de la situation.

		État 2	
		Faire défection	Coopérer
État 1	Faire défection	C (0, 0)	A (10, -1)
	Coopérer	D (-1, 10)	B (7, 7)

Figure 2

La Figure 2 ci-haute illustre la situation de dilemme du prisonnier dans laquelle se retrouvent deux États qui évaluent la possibilité d'entrer en accord de coopération en matière de renseignements de sécurité. L'objectif ou l'intérêt que les États tentent de maximiser est leur sécurité et, dans cette situation, $10 > 0$ en termes de fonction d'utilité de sécurité. De fait, le résultat B est le résultat optimal car il offre une utilité globale de 14 au groupe. Le choix en équilibre pour l'État 1 est celui qui le mène au résultat A et qui mènera conséquemment au résultat D pour l'État 2. Pour maximiser son utilité, l'État 1 devrait ainsi choisir de faire défection de l'accord de coopération et espérer que l'État 2 choisisse de participer à l'accord de coopération. Ce faisant, l'État 1 obtient les bénéfices du partage de renseignements prévu par l'accord tandis que l'État 2 subit plutôt une diminution de son avantage relatif de sécurité. Cette diminution serait due, par exemple, au fait que la valeur des renseignements partagés est diminuée puisqu'ils ne sont plus inconnus de l'autre. Accepter de participer à un accord de coopération internationale en matière de renseignements est ainsi une situation de dilemme du prisonnier car les participants potentiels ont tous effectivement un intérêt commun de sécurité qu'ils souhaitent assurer. La coopération étant l'option qui mène au résultat optimal ou qui offre la plus grande utilité globale, les États ont donc collectivement intérêt à choisir cette option. Toutefois, chaque participant potentiel est

également au courant du fait que le choix qui offre la plus grande utilité individuelle est de faire défection de l'accord de coopération. C'est cette possibilité qui rend l'adhérence à un nouvel accord de coopération difficile.

Dans la mesure où l'accord de coopération est déjà en place et que des États y participent et y contribuent, d'autres enjeux apparaissent. Nous avons précédemment mentionné qu'un des avantages de la coopération internationale en matière de renseignements de sécurité était de pouvoir profiter de la spécialisation d'un ou de plusieurs membres. En effet, Walsh affirme lui-même sans ambiguïté que les bénéfices produits par un accord de partage de renseignements sont plus importants si les États acceptent de se spécialiser (Walsh J. I., 2010, p. 7). Toutefois, tel que Kenneth Waltz nous l'explique, la spécialisation nourrit l'interdépendance entre les États. Plus un État se spécialise, plus il dépend des autres pour lui livrer les biens qu'il ne produit pas lui-même (Waltz, 1979, p. 106). Ceci fonctionne bien lorsque le bien que produit l'État spécialisé est en demande car ce dernier peut plus facilement négocier en faveur de ses propres intérêts. L'État spécialiste se retrouve cependant dans une piètre situation lorsque la valeur de son bien spécialisé s'effondre. En effet, un État possédant moins de capacités qu'un autre et qui décide de se spécialiser dans la production d'un bien particulier a potentiellement plus d'intérêt que l'autre à participer à un accord de coopération, car les bénéfices qui lui sont rapportés sont proportionnellement plus importants que pour l'État 'supérieur' (Shin, Izatt, & Moon, 2016 ; O'Neil, 2017). Toutefois, même l'État client peut souffrir d'une trop grande dépendance sur les biens produits par d'autres États spécialistes. Par exemple, dans le rapport final d'enquête sur les attentats du 11 septembre 2001, il est noté que les États se sont trop fiés sur leurs alliés et ont donc négligé de développer leurs propres ressources en renseignement (Lefebvre, 2003, pp. 527-542).

Ensuite, les participants à une entreprise coopérative veulent pouvoir s'assurer que tous et chacun contribuent effectivement à celle-ci. C'est-à-dire qu'un problème que les joueurs souhaitent éviter est celui du resquilleur. En effet, dans la mesure où il est question d'échange de renseignements de sécurité, et donc d'avantages relatifs de sécurité, les participants acceptent collectivement de diminuer leur utilité individuelle de sécurité pour la production d'un bien collectif. Il est donc entendu par les participants qu'ils subissent tous également les coûts liés à la participation à l'accord. De fait, un resquilleur dans une telle entreprise coopérative pose problème pour les autres participants puisque celui-ci augmente son utilité de sécurité sans avoir eu à subir les coûts liés à la production du bien qui confère une utilité de sécurité. Dans une situation où tous ont des capacités égales, le resquilleur détient maintenant des capacités effectivement supérieures aux autres participants. Dans cette même situation, le resquilleur constitue ainsi une menace importante à la sécurité des autres. Le problème pour les États se trouve donc dans le fait qu'il leur est impossible de savoir avec certitude si tous les membres de l'entreprise coopérative accepteront effectivement de subir les coûts de la coopération, compte tenu de la possibilité de chacun de tout simplement profiter du travail des autres sans y contribuer.

Ce constat nous amène à l'enjeu encore plus important qui est celui d'éviter de se retrouver dans une situation de relation parasitaire. Tel que nous l'explique David Gauthier, le parasite est celui qui, en se désistant de l'acte coopératif, fait encourir des coûts supplémentaires aux coopérateurs (Gauthier, 1986, p. 96). La coopération pose ainsi deux problèmes de rationalité pour les potentiels coopérateurs : le problème du resquilleur et le problème du parasite. Dans la situation précédente, le resquilleur à un accord de coopération internationale en matière de renseignements

de sécurité constitue une menace à la sécurité des autres coopérants. Considérant que le resquilleur en est une suite à une décision égoïste et rationnelle de sa part, il se peut très bien qu'il poursuive ainsi en décidant rationnellement de profiter de sa nouvelle situation comparativement supérieure aux autres coopérants d'une manière qui porterait atteinte aux intérêts de ces derniers. Le resquilleur, dans ce cas-ci, devient un parasite. Dans le contexte d'un accord de coopération internationale en matière de renseignements de sécurité, le resquilleur devient parasite dans la mesure où, profitant de l'accès aux renseignements des autres participants, il décide, par exemple, d'échanger ces renseignements avec un tiers parti en échange d'un quelconque bien. Ce tiers parti serait maintenant en possession de renseignements pouvant porter atteinte à la sécurité d'un ou de plusieurs des États membres de l'accord de coopération. Ce faisant, non seulement l'État coopérant perd-il un avantage relatif de sécurité, mais il fait maintenant aussi potentiellement face à une nouvelle menace à sa sécurité. En effet, tel qu'illustré dans la *Figure 2*, décider de faire défection d'un accord de coopération, c'est-à-dire opter pour le choix en équilibre, est en fait nuisible pour les coopérants. En partageant des renseignements de sécurité avec un État resquilleur – parasite dans ce cas-ci –, les coopérants subissent des coûts importants à leur utilité. L'État parasite continue d'accumuler les bénéfices du partage de renseignements de sécurité et peut décider de vendre ces renseignements à un ou des tiers partis pour en tirer un profit supplémentaire. Cela porterait délibérément ou accidentellement atteinte aux intérêts de sécurité des États coopérants dans la mesure où ces tiers partis sont hostiles à leur sécurité.

Des solutions potentielles aux enjeux

Les enjeux sont évidemment nombreux lorsqu'il est question de coopération internationale en matière de renseignements de sécurité. Les États encourent plusieurs risques lorsqu'ils décident

de participer à de tels accords de coopération. Toutefois, certains auteurs ont proposé des solutions pour pouvoir résoudre ces enjeux et ces dilemmes de la coopération internationale. James Igoe Walsh, notamment, soutient qu'une hiérarchisation directe fondée sur les capacités des États est nécessaire au bon fonctionnement et à la stabilité d'une activité coopérative en matière de renseignements de sécurité. Elle contribue notamment à prévenir la défection des participants (Walsh J. I., 2007; 2010). Son modèle de coopération prévoit donc qu'un État possédant des capacités supérieures aux autres supervise ceux-ci et qu'il prenne unilatéralement les décisions plus importantes. Walsh explique que la hiérarchie « laisse à l'État dominant une certaine marge de manœuvre pour gérer et superviser directement la collecte et l'analyse des renseignements des États subordonnés. Il est ainsi plus facile pour l'État dominant de détecter ou d'empêcher la défection de ceux-ci » (Walsh J. I., 2007, p. 152) En échange, les États subordonnés profitent de l'accès à certains renseignements auxquels ils n'auraient pas normalement accès, et profitent aussi d'autres bénéfices particuliers. De plus, les États subordonnés ont une plus grande assurance que les autres États subordonnés ne feront pas défection. Ceux-ci acceptent par calcul d'intérêt la subordination à un État supérieur qui garantirait le respect des normes, des exigences et des responsabilités prévues par l'accord de coopération. Jennifer Sims note toutefois à juste titre que plus l'on délègue de responsabilités à d'autres, plus il est important de faire confiance car plus les risques sont grands. C'est dans de telles situations que le proverbe russe, popularisé suite à son utilisation par le Président Ronald Reagan, *Trust, but verify* prend tout son sens.

La solution qu'offre Walsh semble être inspirée par l'idée du contrat social de Hobbes. En effet, les États, réalisant qu'ils ont collectivement un intérêt de sécurité à partager des renseignements entre eux acceptent rationnellement de limiter leur droit de tout faire et cèdent

ainsi à une entité politique donnée l'autorité légitime nécessaire pour punir la défection au contrat social. Ce faisant, les coûts liés à la défection deviendraient supérieurs aux bénéfices que l'on pourrait en retirer. L'entité politique, qui est dans ce cas-ci l'État dominant ou détenant des capacités supérieures aux États subordonnés, a aussi intérêt à ne pas faire défection. En effet, le cas échéant, non seulement les États subordonnés seront collectivement portés à faire défection ou à se retirer de l'accord de coopération, ce qui ferait encourir des coûts importants à tous, mais il se pourrait aussi que cela nuise aux possibilités de l'État dominant d'entrer dans de futurs accords de coopération.

Un facteur potentiellement atténuant par rapport aux risques de défection dans les accords de coopération en matière de renseignements de sécurité relève des intentions des États. Plus spécifiquement, un facteur à prendre en considération est d'identifier si le ou les États avec lesquels on espère entrer en coopération sont des États pro-statu quo ou anti-statu quo. Comme Kenneth Waltz l'explique, certains États ont intérêt à maintenir le statu quo de la structure du système international tandis que d'autres auraient plutôt intérêt à défier cette structure. Cela revient notamment à distinguer entre des intentions offensives et des intentions défensives des États. De fait, un État pro-statu quo aurait certainement intérêt à coopérer avec d'autres États pro-statu quo, car il serait plus probable que ceux-ci aient des intentions défensives plutôt qu'offensives, et donc qu'ils soient moins enclins à faire défection¹². Par exemple, les États-Unis seraient plus enclins à

¹² Un lien évident peut être tracé entre cette idée et la théorie de la paix libérale. Cette théorie, qui se fonde substantiellement sur l'essai de Emmanuel Kant publié en 1795 qui s'intitule « Paix perpétuelle » (voir Doyle, M. W. (1983). Kant, Liberal Legacies, and Foreign Affairs, *Philosophy & Public Affairs*, 12(3), 205-235), propose (ou constate) que les États démocratiques libéraux ont simultanément plus tendance à entretenir des relations pacifiques

coopérer avec le Canada car ils estiment que le Canada n'a aucune intention expansionniste et que celui-ci bénéficie plus du maintien du statu quo qu'il bénéficierait d'un renversement potentiel. À l'inverse, il serait probablement plus risqué pour un État pro-statut quo de coopérer avec un ou des États qui eux seraient potentiellement mieux servis par une structure du système international complètement différente. Reprenant l'exemple des États-Unis, il serait fort probable qu'ils encourrent des risques importants s'ils décident de partager des renseignements avec la Chine dans une mesure similaire à leur partage de renseignements avec les membres du Groupe des cinq. Évidemment, le problème avec ce facteur atténuant est qu'il est impossible pour les États de connaître véritablement les intentions des autres États.

Plusieurs autres auteurs soutiennent directement ou indirectement l'argument de Walsh. McGruddy, par exemple, accepte entièrement l'idée selon laquelle la spécialisation de services de renseignements coopérants mènerait à la production d'un portrait global plus complet et pertinent du renseignement dans le monde. De plus, il accepte qu'une relation hiérarchique forte entre États coopérants est une approche judicieuse et rationnelle pour permettre aux États de prévenir la défection et donc d'éviter les problèmes qui y sont liés (McGruddy, 2013, pp. 214-220). Jon Elster accepte lui aussi indirectement l'argument de Walsh lorsqu'il affirme qu'aucun joueur n'a le moyen de former une croyance rationnelle quant aux intentions de l'autre dans un jeu où il y a

entre eux, et à être en conflit avec des États non-démocratiques. C'est-à-dire que les États qui partagent certaines valeurs et normes libérales ont plus tendance à avoir les mêmes intérêts collectifs et ils sont donc plus portés à s'associer entre eux pour défendre ou assurer ces intérêts. Le développement de cette théorie est ainsi d'affirmer (comme Kant) que la paix mondiale et perpétuelle est possible si l'on respecte certains principes jugés universels.

absence de mécanismes ou d'outils d'imposition de l'engagement (Elster, 1989, p. 14). Nul ne peut être certain qu'un joueur ne fera pas défection tant et aussi longtemps qu'il n'y a pas de mécanismes en place pour contraindre ces joueurs et leur imposer des coûts s'ils décident de faire défection.

Finalement, Svendsen constate que plus les accords de coopération persistent dans le temps, plus ils deviennent optimisés. Notamment, l'une de ces optimisations constituerait l'« aplanissement » graduel des relations hiérarchiques entre États coopérants. Cet aplanissement se produit au fur et à mesure que les États reconnaissent mutuellement et opérationnalisent des « meilleures pratiques » et des normes dans le cadre de leur accord de coopération (Svendsen, 2008, pp. 661-678). De fait, l'inférence ici serait que si le modèle de James I. Walsh est effectivement le plus efficace à réduire les risques de défection dans des accords de coopération, il permet aussi la possibilité que des normes soient éventuellement établies entre les membres de l'accord, réduisant au fil du temps la nécessité d'une relation hiérarchique forte tout en conservant un niveau de risque acceptable pour tous.

Conclusion partielle

Dans ce dernier chapitre, nous avons étudié la littérature portant sur le domaine académique du renseignement. Passant en revue différentes conceptualisations du renseignement et de la coopération, nous avons ensuite proposé d'appliquer le cadre théorique rationnel-réaliste que nous avons développé dans les précédents chapitres sur la question de la coopération internationale en matière de renseignements de sécurité. Ce faisant, nous avons pu identifier les raisons pour

lesquelles les États envisageraient de participer à de tels accords de coopération, tout en identifiant les risques et les enjeux liés à leur participation éventuelle et actuelle, notamment les problèmes de resquillage et de relation parasitaire. Finalement, nous avons conclu ce dernier chapitre en identifiant certaines solutions qui pourraient répondre aux enjeux qui émergent de la coopération internationale en matière de renseignements de sécurité, notamment la solution d'exiger une relation hiérarchique entre les États coopérants qui se réfère aux capacités de ceux-ci.

Conclusion

Les penseurs de la philosophie politique et morale sont en grande partie motivés par la possibilité de justifier objectivement les décisions que prennent ou devraient prendre les individus. La théorie du choix rationnel est justement une théorie de la décision qui tente d'expliquer et de justifier celles-ci en évaluant leur utilité pour un agent rationnel dans une situation donnée. Pour ce faire, il est nécessaire que les agents rationnels soient en mesure d'ordonner de manière cohérente leurs préférences selon leur fonction d'utilité. D'autre part, les penseurs du réalisme structurel affirment que la préférence ultime des États – qui sont considérés comme des agents rationnels – est la sécurité. Les États choisiraient donc d'adopter une stratégie ou une action plutôt qu'une autre selon la fonction d'utilité de sécurité qu'ils attribueraient à cette stratégie ou à cette action. Comme nous l'avons vu précédemment, le renseignement de sécurité est intéressant comme produit, bien ou avantage relatif des États car il ne possède pas de valeur ou de fonction d'utilité parfaitement définie. On sait qu'il constitue un avantage relatif de sécurité pour les États, mais il est difficile d'identifier avec précision sa valeur ou son utilité. C'est que les renseignements de sécurité ont tous des valeurs et des utilités différentes et inégales, mais aussi leur valeur est incertaine et constamment en changement. En effet, un renseignement portant sur un sujet particulier peut être entièrement inutile pour un État un jour, et inestimable le prochain jour. Aussi, un renseignement peut être inutile en lui-même, mais extrêmement utile lorsque lié avec un nouveau renseignement. Par exemple, un renseignement qui nous informe qu'un individu particulier est présent dans le pays est relativement sans importance, mais il prend soudainement de la valeur lorsqu'on reçoit un nouveau renseignement qui nous informe que ce même individu a des liens étroits avec un groupe terroriste qui nous est hostile.

De par la nature changeante et incertaine de la valeur des renseignements de sécurité, affirmer la rationalité d'adhérer ou non à un accord de coopération internationale en matière de renseignements de sécurité se heurte à certaines difficultés méthodologiques. En effet, la théorie du choix rationnel et la théorie des jeux se fient sur des résultats ayant des fonctions d'utilité définies pour pouvoir identifier quelle décision ou quelle stratégie est celle que les joueurs devraient adopter. Donc, dans la mesure où il n'est pas possible d'identifier l'utilité qui découle de la réception et/ou de l'envoi de renseignements de sécurité entre États, il devient substantiellement difficile de qualifier de rationnel ou de non rationnel la décision d'adhérer à un accord de coopération internationale en matière de renseignements de sécurité.

Malgré les difficultés d'identifier empiriquement les fonctions d'utilité, nous avons tout de même tenté de démontrer que la coopération internationale en matière de renseignements de sécurité était un exemple de situation de dilemme du prisonnier. En effet, dans cette situation les États ont collectivement intérêt à coopérer ensemble afin d'assurer leur intérêt commun de sécurité. Toutefois, le choix en équilibre pour chacun est plutôt de faire défection. Un enjeu de la coopération internationale en matière de renseignements de sécurité est donc de s'assurer qu'aucun coopérant ne fasse défection, c'est-à-dire que l'un d'entre eux décide d'être un resquilleur ou, pire encore, un parasite. Présenter la coopération internationale en matière de renseignements de sécurité comme étant un dilemme du prisonnier nous permet d'identifier et de mettre en valeur les intérêts en tension des agents. Nous avons ainsi conclu le chapitre en identifiant différentes solutions qui pourraient potentiellement résoudre ces enjeux et/ou minimiser les risques de défection.

Même si nous avons évité de postuler la rationalité ou non rationalité de l'adhérence à un accord de coopération internationale en matière de renseignements de sécurité, nous avons tout de même démontré la pertinence de la théorie du choix rationnel à l'étude des relations internationales, notamment en ce qui a trait à la coopération en matière de renseignements de sécurité. Toutefois, malgré les parallèles substantiels entre la logique de la théorie du choix rationnel et celle de la théorie du réalisme politique, cette première se voit négligée dans l'étude du renseignement de sécurité. Nous espérons que notre thèse aura contribué à mettre en évidence et à encourager les contributions potentielles de la théorie du choix rationnel à ce domaine d'étude.

Bibliographie

- Agrell, W. (2002). When everything is intelligence - nothing is intelligence. *Occasional Papers*, 1(4).
- Aldrich, R. J. (2011). International intelligence cooperation in practice. In H. Born, I. Leigh, & A. Wills (Eds.), *International Intelligence Cooperation and Accountability* (pp. 18-41). New York: Routledge.
- Ara, M. J., Brand, T., & Larssen, B. A. (2011). Help A Brother Out: A Case Study in Multinational Intelligence Sharing, NATO SOF. *Master's Thesis*. Monterey, California: Naval Postgraduate School.
- Arrow, K. J. (1951/1963). *Social Choice and Individual Values*. New York: Wiley.
- Axelrod, R. (1984). *The Evolution of Cooperation*. New York: Basic Books.
- Aydinli, E., & Tuzuner, M. (2011). Quantifying intelligence cooperation: The United States International Intelligence Behavior (USIIB) dataset. *Journal of Peace Research*, 48(5), 673-682.
- Banfield, E. C. (1968). *The Unheavenly City: The Nature and Future of Our Urban Crises*. Boston: Little, Brown.
- Becker, G. S. (1968). Crime and Punishment: An Economic Approach. *Journal of Political Economy*, 76(2), 169-217.
- Brandenburger, A. M., & Nalebuff, B. J. (1996). *Co-opetition*. New York: Doubleday.
- Buchanan, J., & Tullock, G. (1962). *The Calculus of Consent*. Indianapolis: Liberty Fund.
- Bull, H. (1977). *The Anarchical Society: A Study of Order in World Politics*. New York: Columbia University Press.

- Camerer, C. F. (2011). *Behavioral Game Theory: Experiments in Strategic Interaction*. Princeton: Princeton University Press.
- Carr, E. H. (1981). *The Twenty Years' Crisis, 1919-1939* (2nd Edition ed.). London: Macmillan Press Ltd.
- Clausewitz, C. v. (1976). *On War*. (M. Howard, & P. Paret, Trans.) Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Collier, P., & Hoeffler, A. (2002). Greed and Grievance in Civil War. *The World Bank Policy Research Working Paper*, 2355.
- Delori, M., & Saurugger, S. (2009). Introduction: Pour un plus grand pluralisme théorique et méthodologique en science politique. In M. Delori, D. Deschaux-Beaume, & S. Saurugger (Eds.), *Le choix rationnel en science politique: Débats critiques* (pp. 9-33). Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Demmers, J. (2012). *Theories of Violent Conflict: An introduction*. New York: Routledge.
- Downs, A. (1957, 04). *An Economic Theory of Democracy*. New York: Harper and Brothers.
- Doyle, M. W. (1983). Kant, Liberal Legacies, and Foreign Affairs. *Philosophy & Public Affairs*, 12(3), 205-235.
- Elster, J. (1989). *Solomonic Judgements: Studies in the Limitation of Rationality*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Eriksson, L. (2011). *Rational Choice Theory: Potential and Limits*. New York: Palgrave Macmillan.
- Evrigenis, I. D. (2008). *Fear of Enemies and Collective Action*. New York: Cambridge University Press.
- Farrell, H., & Newman, A. (2020, 03 16). *Will the Coronavirus End Globalization as We Know It?* Retrieved 04 26, 2020, from Foreign Affairs: <https://www.foreignaffairs.com/articles/2020-03-16/will-coronavirus-end-globalization-we-know-it>

- Ferejohn, J. (1991). Rationality and Interpretation: Parliamentary Elections in Early Stuart England. In K. R. Monroe (Ed.), *The Economic Approach to Politics: A Critical Reassessment of the Theory of Rational Action*. New York: Harper Collins.
- Forcade, O., & Laurent, S. (2005). *Secrets d'État. Pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*. Paris: A. Colin, coll. L'histoire au présent.
- Forcese, C. (2011). The collateral casualties of collaboration: The consequences for civil and human rights of transnational intelligence sharing. In H. Born, I. Leigh, & A. Wills (Eds.), *International Intelligence Cooperation and Accountability* (pp. 72-97). New York: Routledge.
- Forde, S. (2007). Thucydides on Peace. In W. D. Clinton (Ed.), *The Realist Tradition and Contemporary International Relations* (pp. 24-50). Baton Rouge: Louisiana State University Press.
- Gauthier, D. (1986). *Morals by Agreement*. Oxford: Oxford University Press.
- Gilpin, R. (1981). *War and Change in World Politics*. New York: Cambridge University Press.
- Gougeon, M. (2006). La coopération en matière de renseignement : une nécessité pour la sécurité. *Documentation et Bibliothèques*, 245-251.
- Green, D. P., & Shapiro, I. (1994). *Pathologies of Rational Choice Theory: A Critique of Applications in Political Science*. New York: Yale University Press.
- Harsanyi, J. (1977). On the Rationale of the Bayesian Approach: Comments on Professor Watkins' Paper. In R. E. Butts, & J. Hintikka (Eds.), *Foundational Problems in the Special Sciences* (pp. 381-392). Dordrecht: D. Reidel.
- Herz, J. H. (1950). Idealist Internationalism and the Security Dilemma. *World Politics*, 2(2), 157-180.
- Hobbes, T. (1651). *Leviathan*. (P. Folliot, Trans.)
- Jeffrey, R. (1983). *The Logic of Decision*. Chicago: University of Chicago Press.

- Kahn, D. (2009). An historical theory of intelligence. In P. Gill, S. Marrin, & M. Phythian, *Intelligence Theory: Key questions and debates*. New York: Routledge.
- Keohane, R. O., & Nye, J. S. (1977). *Power & Interdependence: World Politics in Transition*. Boston: Little, Brown and Company.
- Kolodny, N., & Brunero, J. (2020, Spring). *Instrumental Rationality*. Retrieved from The Stanford Encyclopedia of Philosophy: <https://plato.stanford.edu/entries/rationality-instrumental/>
- Korab-Karpowicz, J. W. (2018, Summer). *Political Realism in International Relations*. Retrieved from Stanford Encyclopedia of Philosophy: <https://plato.stanford.edu/archives/sum2018/entries/realism-intl-relations/>
- Kuhn, S. (2019). *Prisoner's Dilemma*. (E. N. Zalta, Ed.) Retrieved 05 23, 2020, from The Stanford Encyclopedia of Philosophy: <https://plato.stanford.edu/archives/win2019/entries/prisoner-dilemma/>
- Lake, D. A., & Rothchild, D. (1998). Containing Fear: The Management of Transnational Ethnic Conflict. In *The International Spread of Ethnic Conflict: Fear, Diffusion, and Escalation* (Lake, David A.; Rothchild, Donald ed., pp. 203-226). Princeton: Princeton University Press.
- Lefebvre. (2003). The Difficulties and Dilemmas of International Intelligence Cooperation. *International Journal of Intelligence and CounterIntelligence*, 16(4), 527-542.
- Machiavel, N. (1517). *Discours sur la première décade de Tite-Live*. Rome.
- Machiavel, N. (1980). *Discours sur la première décade de Tite-Live*. (T. Guiraudet, Trans.) Paris: Bibliothèque Berger-Levrault.
- Marrin, S. (2009). Intelligence analysis and decision-making: Methodological challenges. In P. Gill, S. Marrin, & M. Phythian (Eds.), *Intelligence Theory: Key questions and debates* (pp. 131-150). New York: Routledge.

- McGruddy, J. (2013). Multilateral Intelligence Collaboration and International Oversight. *Journal of Strategic Security*, 6(3), 214-220.
- Mearsheimer, J. J. (2007). Structural Realism. In T. Dunne, M. Kurki, & S. Smith, *International Relations Theories: Discipline and Diversity* (pp. 71-88). Oxford: Oxford University Press.
- Morgenthau, H. J. (1946). *Scientific Man Versus Power Politics*. Chicago: University of Chicago Press.
- Morgenthau, H. J. (1948). *Politics Among Nations: The Struggle for Power and Peace*. New York: Alfred A. Knopf.
- Morgenthau, H. J. (1954). *Politics among Nations: The Struggle for Power and Peace* (2nd Edition ed.). New York: Alfred A. Knopf.
- Nash, J. (1951). Non-Cooperative Games. *Annals of Mathematics*, 54(2), 286-295.
- Nozick, R. (1993). *The Nature of Rationality*. Princeton: Princeton University Press.
- Olson, M. (1965). *The Logic of Collective Action: Public Goods and the Theory of Groups*. Cambridge: Harvard University Press.
- Ordeshook, P. C. (1982). Political Disequilibrium and Scientific Inquiry. In P. C. Ordeshook, & K. A. Shepsle (Eds.), *Political Equilibrium* (pp. 25-31). Boston: Kluwer-Nijhoff.
- Orwin, C. (1994). *The Humanity of Thucydides*. Princeton: Princeton University Press.
- Phythian, M. (2009). Intelligence theory and theories of international relations: Shared world or separate worlds? In P. Gill, S. Marrin, & M. Phythian (Eds.), *Intelligence Theory: Key questions and debates*. New York: Routledge.
- Riker, W. H. (1980). Implications from the Disequilibrium of Majority Rule for the Study of Institutions. *American Political Science Review*, 74, 432-446.

- Riker, W. H., & Ordeshook, P. C. (1973). *Introduction to Positive Political Theory*. Englewood Cliffs: Prentice Hall.
- Ross, D. (2019). *Game Theory*. (E. N. Zalta, Ed.) Retrieved 05 22, 2020, from The Stanford Encyclopedia of Philosophy: <https://plato.stanford.edu/archives/win2019/entries/game-theory/>
- Rothschild, K. W. (1946). The Meaning of Rationality: A Note on Professor Lange's Article. *Review of Economic Studies*, 14(1), 50-52.
- Rumsfeld, D. H. (2002, 02 12). *News Transcript: DoD News Briefing*. Retrieved 05 30, 2020, from U.S. Department of Defense: <https://archive.defense.gov/Transcripts/Transcript.aspx?TranscriptID=2636>
- Samuelson, P. (1938). A Note on the pure Theory of Consumers' Behaviour. *Economica*, 5, 61-71.
- Schelling, T. C. (1966). *Arms and Influence*. New Haven: Yale University Press.
- Schelling, T. C. (1980). *The Strategy of Conflict*. Cambridge: Harvard University Press.
- Scott, L. (2004). Secret Intelligence, Covert Action and Clandestine Diplomacy. *Intelligence and National Security*, 19(2), 322-341.
- Sims, J. E. (2007). Smart Realism: A Theory of Intelligence in International Politics. *International Studies Association conference*, (p. 2). Chicago.
- Sims, J. E. (2009). Defending adaptive realism: Intelligence theory comes of age. In P. Gill, S. Marrin, & M. Phythian (Eds.), *Intelligence Theory: Key questions and debates* (pp. 151-165). New York: Routledge.
- Stratfor. (2015, 06 01). *John Nash's Legacy: A Mathematic Theory With Strategic Implications*. Retrieved 07 12, 2020, from Forbes: <https://www.forbes.com/sites/stratfor/2015/06/01/john-nashs-legacy-a-mathematic-theory-with-strategic-implications/#7f1d9be03aba>

- Svendsen, A. D. (2008). The Globalization of Intelligence Since 9/11: The Optimization of Intelligence Liaison Arrangements. *International Journal of Intelligence and CounterIntelligence*, 21, 661-678.
- Tuck, R. (2008). *Free riding*. Cambridge: Harvard University Press.
- Tzu, S. (2002). *The Art of War*. New York: Dover Publications.
- van Donselaar, G. (2008). *The Right to Exploit: Parasitism, Scarcity, Basic Income*. New York: Oxford University Press.
- Walsh, J. I. (2007). Defection and Hierarchy in International Intelligence Sharing. *Journal of Public Policy*, 27(2), 151-181.
- Walsh, J. I. (2010). *The International Politics of Intelligence Sharing*. New York: Columbia University Press.
- Walsh, P. F. (2011). *Intelligence and Intelligence Analysis*. New York: Routledge.
- Waltz, K. N. (1979). *Theory of International Politics*. Reading, MA: Addison-Wesley.
- Westerfield, B. H. (1996). America and the World of Intelligence Liaison. *Intelligence and National Security*, 11(3), 523-560.
- Wheaton, K. J., & Beerbower, M. T. (2006). Towards a New Definition of Intelligence. *Stanford Law and Policy Review*, 17(317), 319-330.